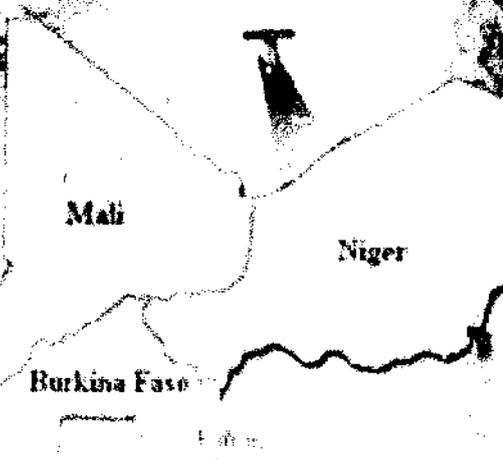
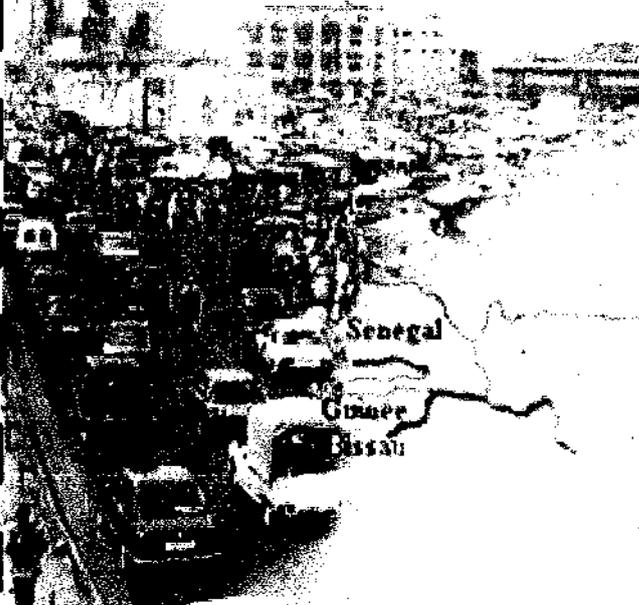


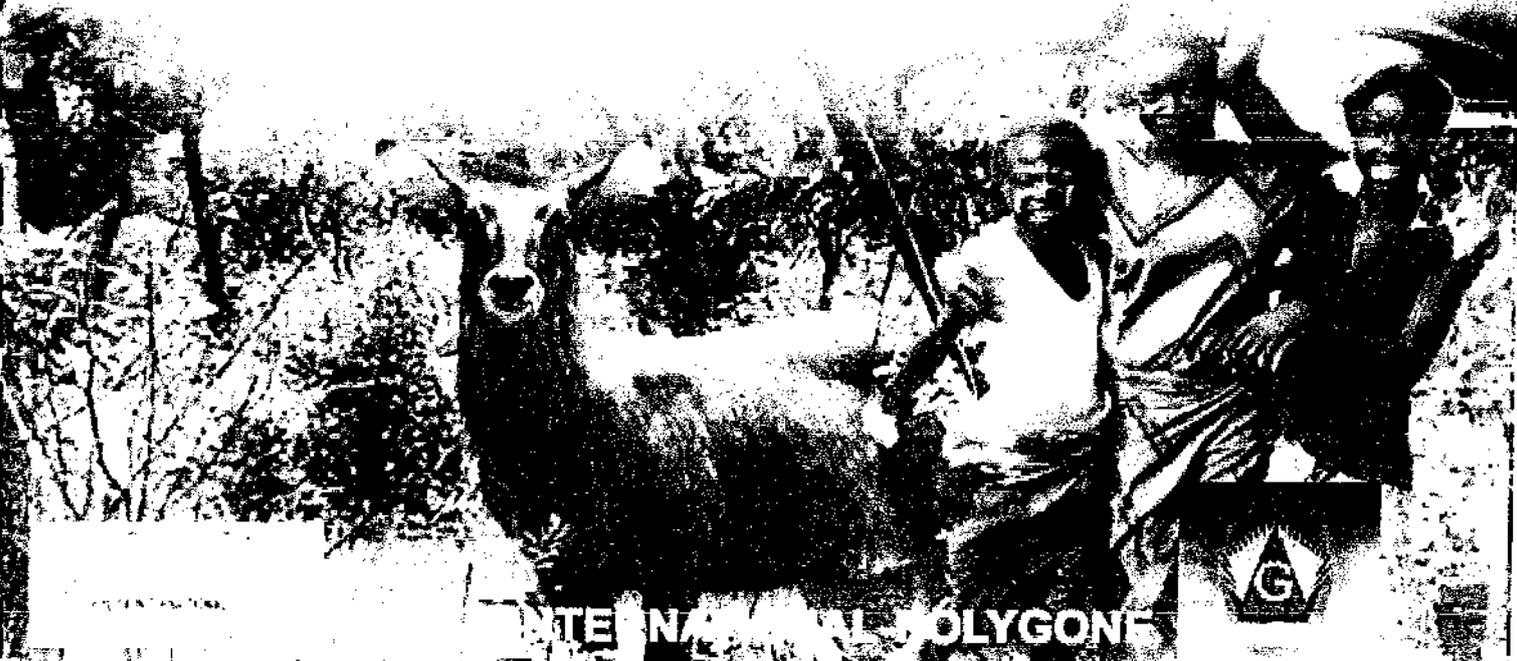
13224

COMMISSION DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE (UEMOA)



**GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE
COMMUNE D'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT
(Pcae)**

RAPPORT FINAL



INTE NATIONAL POLYGRAPHE



SIGLES ET ACRONYMES

ABN	Autorité du Bassin du Niger
	ACMAD : African Centre of Meteorological Applications for Development (Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement)
ALG	Autorité du Liptako-Gourma
BAD	Banque Africaine de Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIAT	Commission Interministérielle d'Aménagement du Territoire
CILSS	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans les Sahel
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRAO	Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest
ACMAD	Centre Africain des Applications météorologiques pour le développement
FAIR	Fonds d'Aide à l'Intégration Régional
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIAU	Fonds d'Investissement et d'Aménagement Urbain
FRAR	Fonds régionaux d'Aménagement Rural
DSRP	Document de stratégie de Réduction de la Pauvreté
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GMAP	Groupe Ministériel d'Animation et de Proposition
IDH	Indice de Développement Humain
IRD	Institut de Recherche pour le développement
IPCC	Panel International sur le Changement Climatique
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
FNUF	Forum des Nations Unies sur les Forêts
OCDE	Organisation de la Coopération et de Développement Economique
OIG	Organismes intergouvernementaux
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur de la Vallée du Fleuve Sénégal
OMVG	Organisation de Mise en valeur du Fleuve Gambie
ODM	Objectifs de Développement du Millénaire
PAGT	Plan d'Aménagement et de Gestion du Territoire
PAU	Politique Agricole de l'Union
PDM	Partenariat pour le Développement Municipal
PEC	Politique Energétique Commune
PIC	Politique Industrielle Commune
READ	Réseau pour l'Environnement et l'Action pour le Développement Durable
ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SADAOC	Sécurité Alimentaire Durable en Afrique de l'Ouest et Centrale
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

UE Union Européenne
FAO Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
WWF Fonds Mondial pour la Nature.

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES

RESUME

I. INTRODUCTION

Contexte
Approche Méthodologique
Objet de la Politique

II. L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA REGION DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

2.1. La géographie et l'histoire

2.2. Climat

- 2.2.1. Présentation du climat
- 2.2.2. Problèmes liés au climat
- 2.2.3. Pollutions atmosphériques et indices de changement climatique éventuels dans la sous-région

2.3. Les Ressources et les processus qui affectent les ressources : Une revue rapide

- 2.3.1. Les terres
- 2.3.2. Les ressources en eaux
 - 2.3.2.1. Eaux de surface
 - 2.3.2.2. Eaux souterraines
 - 2.3.2.3. Zones humides
 - 2.3.2.4. Gestion des ressources en eau
 - Connaissance des Ressources en eau
 - Dégradation des Ressources en eau
- 2.3.3. Ressources biologiques : Flore et Faune
 - 2.3.3.1. Forêts, autres terres boisées et pâturages
 - Dégradation des ressources forestières et des pâturages
 - Les efforts de redressement : la gestion durable des ressources forestières
 - 2.3.3.2. Faune et Ressources Cynégétiques
 - 2.3.3.3. Conservation de la Diversité Biologique et Lutte contre la Désertification

2.3.4. Ressources minières

2.3.5. Ressources marines et littorales

2.4. Le Développement du Secteur Agricole et l'Environnement

2.5. Les Établissements humains, les Villes et la Campagne - La gestion des espaces urbains et l'Environnement – pollutions et nuisances

2.5.1. Les phénomènes d'urbanisation et l'environnement

2.5.1.1. Planification urbaine

2.5.1.1.1. Mobilité urbaine

2.5.1.1.2. Espace vert

2.5.1.2. Gestion urbaine

2.5.1.2.1. Déchets solides et liquides

2.6. Développement industriel et impact environnemental

2.7. Synthèse sur l'État et l'Évolution de l'Environnement dans l'espace UEMOA

III. PROGRES, FAIBLESSES ET ATOUTS DANS LA GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT

3.1. Environnement international : des réflexions avancées dans la protection de l'environnement et la gestion des ressources : de Stockholm à Johannesburg

3.1.1. L'avancement de la réflexion internationale

3.1.2. La mise en œuvre et le rôle des institutions sous régionales

3.1.3. La nécessité de se mettre à jour

3.2. Des efforts régionaux et nationaux pour la mise en œuvre des principes et Conventions pour la conservation des ressources et le développement durable

Principes généraux et législation ;

Mise en œuvre des Conventions ;

Mise en œuvre des principes et cadres sectoriels ;

Les initiatives régionales et sous régionales ;

Influence sur le développement : quels progrès vers le développement durable dans la sous région.

3.3. Le cadre économique, social, culturel et humain

3.4.1. La pauvreté

3.4.2. La question de la bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles

3.4.3. Les contraintes et opportunités culturelles

3.4.4. La question du genre

IV. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT : FORCES ET CONTRAINTES

4.1. La fondation statutaire

4.2. Les fonctions et responsabilités de l'UEMOA et les problèmes environnementaux

4.3. Les forces et faiblesses potentielles dans un engagement environnemental de l'UEMOA

4.4. Position Emergente de l'UEMOA dans la définition des politiques sous régionales de l'Environnement :

- L'environnement régional et international ;
- Le cadre de coopération régional et le partage des tâches ;
- Les modes possibles d'intervention.

V. OPTIONS ; AXES STRATEGIQUES ET DESCRIPTION DES OBJECTIFS SPECIFIQUES DE LA POLITIQUE

5.1. Vision

5.2. Principes Directeurs

5.3. Axes stratégiques

5.4. Description des Objectifs spécifiques

VI. ELEMENTS D'UN PLAN D'ACTION ET PROGRAMMES PRIORITAIRES

VII. OPTIONS INSTITUTIONNELLES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

RESUME

Un environnement menacé mais encore plein de vitalité et productif

La revue de l'état de l'environnement révèle que :

- Les ressources naturelles des territoires de l'UEMOA sont considérables mais mal réparties, insuffisamment connues et sous-développées. Elles peuvent, bien gérées et partagées, soutenir le bien-être de ses populations de la sous région ;
- Sous réserves de l'application des investissements nécessaires et des technologies appropriées, les terres pourraient être suffisantes pour nourrir les populations et assurer un développement du secteur primaire pour l'alimentation et la lutte contre la pauvreté ;
- Les ressources en terres et pâturages sont bien affectées mais restent pour l'essentiel productives et à même d'être amplement réhabilitées ;
- Les ressources en eaux sont bien diversifiées et dans l'ensemble, soutenues par l'existence de sources, cours d'eau et lacs encore largement sous exploitées ; elles permettent l'espoir d'opportunités économiques et environnementales encore à maîtriser ;
- Les ressources forestières sont très entamées, dégradées et fragmentées dans nombre de pays (les pays du Sahel, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Togo) mais encore largement présentes dans certains autres (Guinée Bissau) et les voisins que sont la Guinée, le Ghana, la Sierra Léone et le Libéria. Une économie forestière conquérante est à la portée des pays de l'Afrique de l'Ouest prise dans son ensemble. Il y faut une coopération et un dialogue suivis ;
- Les ressources minières encore insuffisamment connues promettent des développements importants à concevoir et programmer de manière adéquate ;
- Les écosystèmes urbains sont devenus un grave sujet de préoccupation dans toute la sous-région autant dans leur planification que dans leur gestion courante, la situation de leurs systèmes de collecte et de traitement des déchets solides et liquides, des eaux pluviales et des émanations gazeuses ;
- Pour la bonne gouvernance des ressources, il semble qu'une refondation des valeurs est nécessaire pour en illustrer et pratiquer celles qui supportent les types de comportement et de co-habitation qu'imposent les nouveaux modes de vies communes et d'utilisation de la chose et des services partagés.

Les principes Directeurs d'une Intervention basée sur la Continuité et un Partenariat Structuré

Pour les fondements d'une politique et d'un plan d'action sur l'environnement, la réflexion a permis l'établissement d'un certain nombre de principes de base qui guident les options et fondent les axes stratégiques. Ces principes ont été énumérés ci-dessous :

- Des principes directeurs que l'UEMOA s'est donnés dans ses textes fondateurs, à savoir :

- La subsidiarité : qui évite les doubles emplois l'Union ne devant point se charger des activités du niveau normal de chaque Etat ;
- La proportionnalité : Les efforts dégagés par la Communauté doivent correspondre à la dimension réelle des Problèmes abordés ;
- La régionalité : qui assure que ce soient des problématiques sous régionales qui déclenchent l'action de l'Union ;
- Complémentarité : la synergie et la cohérence doivent exister entre les actions de l'Union, entre celles-ci et celles des pays ;
- Solidarité : Elle doit être la marque et le label des actions de l'Union ;
- Partenariat : C'est le partenariat entre les Etats et leurs institutions qui devraient soutenir les initiatives de L'Union ;
- Progressivité : Les initiatives doivent se bâtir si nécessaire par étapes qui se mûrissent et se complètent mutuellement.

➤ Des principes complémentaires jugés pertinents pour l'action environnementale commune dont :

- Principe de la Continuité: L'action déjà commencée par l'UEMOA et certains axes du programme de première génération restent encore valables et devront être pris en compte dans les principaux programmes et activités mettant en œuvre la politique ;
- Principe de référence constante aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) : La politique et les activités relatives à la protection de l'environnement sont cadrées dans les Objectifs de Développement du Millénaire notamment :
 - * L'objectif 7 d'assurer un environnement durable en i) intégrant les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales ; ii) réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et iii) améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici l'an 2020 ;
 - * L'objectif 8 de mettre en place un partenariat mondial pour le développement et en particulier dans la sous région i) Répondre aux besoins particuliers des Etats enclavés et ii) créer des emplois décents et productifs pour les jeunes.
- Principe de minimisation des doubles emplois afin d'assurer l'unicité cohérente dans la multiplicité des intervenants : Il sera essentiel dans le développement de la Politique de bien identifier les différents intervenants et leurs activités et de valoriser l'impact et les résultats de celles-ci pour ne point les doubler ;
- Principe d'itération et de révision périodique : la présente politique est une approximation initiale qui doit être périodiquement revisitée par des plans d'action et programmes et révisée régulièrement ;

- Principe de responsabilité des dommages environnementaux, notamment du pollueur payeur : Ce principe doit renforcer la conscience d'une logique de responsabilité des actes posés et de leurs conséquences sur les ressources, les processus et la qualité de vie dans les habitats concernés. Il doit permettre aux industries par exemple de poser comme credo de base, l'inclusion dans leurs projets de l'obligation d'internaliser les externalités environnementales de leurs opérations ;
- Principe d'interdisciplinarité : L'environnement n'est pas un secteur ; c'est un ensemble de secteurs, de processus et d'interfaces. La politique environnementale a l'ambition de couvrir cet ensemble complexe qui touche aux dimensions économique, sociale et environnementale. Elle doit alors bénéficier d'une mise en œuvre collective et concertée à tous les niveaux et être prise en compte dans tous les programmes qui affectent les ressources ou les conditions et processus qui gouvernent l'existence des êtres vivants et des établissements humains ;
- Principe d'information/notification préalable : Il est essentiel que tout acte majeur susceptible d'entraîner des effets pervers ou des bouleversements sur l'environnement doit être porté à la connaissance des populations qui seront affectées et plus encore des pays voisins qui en partageront les risques et conséquences ;
- Principe de précaution et de prévention : Il traduit la nécessité d'anticiper les conséquences possibles des actions et initiatives par études et communications

Objectif global :

Au vu de l'analyse faite de l'état des ressources et des tendances fortes qui se dégagent, la politique doit répondre à l'objectif global de : **Stabiliser l'environnement, inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles et réhabiliter et maintenir dans la sous-région, un environnement sain, facile à vivre et productif, améliorant ainsi les conditions de vie des populations de l'espace UEMOA-CEDEAO.**

Les Axes Stratégiques :

Axe Stratégique 1. : Promouvoir les connaissances et les capacités : Il s'agit de bâtir ou compléter les corps de connaissances et les capacités nécessaires à une gestion durable des ressources et à la conservation de l'environnement. Dans les 10 années à venir donc à l'horizon 2015, la sous- région aura acquis les institutions, les savoirs, les connaissances et les mécanismes pour traiter les problèmes majeurs d'environnement.

Axe Stratégique 2. : Contribuer à la gestion durable des ressources naturelles pour la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire : L'on vise de manière effective en intégrant des démarches pro environnementales dans tous les secteurs, à gérer et développer les ressources pour le bien-être des sociétés de la sous-région. L'on vise en particulier à i) systématiser, standardiser et harmoniser l'évaluation environnementale ; ii) avancer à des niveaux

satisfaisants les critères de gestion des ressources naturelles (terres, eaux et zones humides, forêts et pâturages, zones humides, ressources piscicoles intérieures); iii) promouvoir la gestion effective intégrée des ressources et milieux fragiles, incluant les zones humides, les zones littorales, les formations et espèces menacées.

Axe Stratégique 3. : Assurer le maintien ou rétablir durablement un environnement sain dans l'espace communautaire: L'on prend en compte, pour contribuer à les corriger, les faits et situations négatifs avérés et les risques d'erreurs et de débordements, dans la protection de l'environnement. L'on envisage également les mesures pour en éviter de nouveaux dans un triptyque de prévention, de correction et de réparation guidé entre autres, par les principes internationaux, régionaux et sous-régionaux et la mise en œuvre des Conventions.

Axe Stratégique 4. : Promouvoir l'Ecocitoyenneté (Communiquer, Eduquer, Sensibiliser et Démonttrer) pour l'avènement d'une société plus responsable de son environnement : Les exercices de consultations et l'ensemble des rapports compulsés, l'expérience individuelle de tous les opérateurs et spécialistes impliqués dans la présente étude mettent en exergue l'importance centrale de l'information, de la communication et du retour aux valeurs de l'éducation de base (incluant i) l'Education Relative à l'Environnement et la Conservation ; ii) un programme d'incitations et d'encouragement de l'excellence dans l'environnement urbain et rural ; iii) un Partenariat UEMOA Media pour l'environnement et la Conservation.

Axe Stratégique 5. : Promouvoir des Partenariats pour l'Amélioration de l'Environnement.

Les acteurs sont particulièrement nombreux et actifs dans la protection de l'environnement et il est essentiel pour l'UEMOA, le CILSS et la CEDEAO de développer des partenariats solides pour animer la mise en œuvre de la politique et effectuer les activités nécessaires à cet effet.

Un Plan d'Action pour le Moyen Terme 2005-2010 et des options pour la mise en oeuvre

Un plan d'action complète les orientations de la politique indiquant les principales activités que l'UEMOA, en coopération étroite avec le CILSS et la CEDEAO doit conduire ou promouvoir ou dans lesquelles elle est partenaire doit être partie, dans les principaux axes stratégiques définis.

Les options pour la mise en œuvre ont été examinées sous l'angle de l'ampleur considérable des tâches à entreprendre qui d'évidence dépassent les capacités d'action présentes et les ressources humaines comme matérielles de l'UEMOA ; même associée avec le CILSS et la CEDEAO. Les propositions privilégient la recommandation pour la création d'une Agence Ouest Africaine de l'Environnement qui prendrait en charge de manière plus significative la mise en œuvre de la politique environnementale de l'UEMOA.

I. INTRODUCTION

Le contexte : La région ouest africaine dispose de nombre d'agences s'occupant des ressources naturelles, de l'environnement et de l'économie de la sous région et de la coopération y afférente. La CEDEAO et l'UEMOA traitent de la coopération politique et de l'intégration sous régionale. Elles tiennent compte ou appliquent en ce qui les concerne, des mesures ou dispositions procédant de la coopération au niveau de l'Union Africaine et du NEPAD. En effet, la CEDEAO promet la coopération et l'intégration économiques « dans tous les domaines de l'activité économique en particulier l'industrie, les transports et télécommunications, l'énergie, l'agriculture et les ressources naturelles, le commerce, les questions monétaires et financières, les affaires socioculturelles... »¹. La Mission de l'UEMOA, comme le définit son acte fondateur et en particulier le traité modifié en cours de ratification, est i) de renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé ; ii) d'assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale ; iii) de créer entre les Etats membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux ... etc.; iv) d'instituer une coordination des politiques sectorielles nationales, par la mise en oeuvre d'actions communes et éventuellement de politiques communes notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, transports et télécommunications, environnement, agriculture, énergie, industrie et mines ;...etc.². Ces deux missions se recoupent en de nombreux secteurs et mettent en exergue des domaines relatifs à la conservation, à l'aménagement et au développement de l'agriculture et des ressources naturelles, de l'environnement en général.

La région comporte de nombreux organismes spécifiquement établis pour la gestion des ressources naturelles et la promotion de la production rurale ; leurs activités affectent l'état des ressources, les processus économiques, sociaux et environnementaux.

Parmi ceux-ci, le CILSS depuis le milieu des années 1970, fait figure de pionnier avec plus de 30 ans d'expérience de concertations et d'actions communes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la promotion de la production alimentaire. Il est resté un partenaire incontournable dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et est partie prenante dans le présent exercice. Des organismes de bassins également nombreux (OMVS, OMVG, ABN...) s'activent pour la gestion et la conservation des ressources naturelles des grands bassins fluviaux. L'annexe 10 du volume 2 donne une idée des organismes existant dans la sous-région et qui structurent le contexte institutionnel sous-régional dans lequel doivent œuvrer l'UEMOA, le CILSS, la CEDEAO et d'autres encore. La revue que voici et la politique qui la suivra tiennent dûment compte des niches et responsabilités de chacune des institutions sous-régionales qui oeuvrent dans les mêmes domaines et de manière complémentaire à l'UEMOA, la CEDEAO et le CILSS.

¹ De ECOWAS in brief, ex-Site CEDEAO.

² Traité modifié de l'Union Monétaire Ouest Africaine, Janvier 2003.

La présentation générale met en exergue une sous-région rassemblant une population relativement jeune et dynamique avec des processus de migration très importants déclenchés par l'existence endémique d'une pauvreté bien installée ou la prévalence durable d'aléas climatiques ou de maladies (paludisme, onchocercose... etc.). La sous-région dispose de ressources forestières et pastorales considérables de même qu'un potentiel important d'eaux souterraines et de surface. Ces ressources sont soit exploitées intensément ici, mal connues ou sous-exploitées là, mais toujours soumises à des processus de dégradation sévères et durables aux conséquences économiques lourdes pour chaque état, et l'ensemble sous-régional.

La sous-région dispose de ressources minérales importantes (phosphates, fer, minerais précieux, l'or en particulier, le pétrole, le charbon minéral...) dont les potentialités sont jour après jour confirmées par des découvertes nouvelles et dont l'exploitation enregistre régulièrement de nouvelles unités. Le tissu industriel encore bien modeste est cependant appelé à se développer rapidement dans les nouvelles perspectives de la coopération sous-régionale et régionale et peut-être d'une situation géopolitique moins heurtée et moins incertaine. Ce facteur déterminant marquera principalement l'évolution socio-économique et environnementale de la sous-région. Il est essentiel de se préparer de façon structurée à faire face à certaines conséquences non désirées sur l'environnement.

Le fondement de la décision pour une Politique Commune pour l'Amélioration de l'Environnement est éthique et institutionnel. La décision répond à l'attente des populations, aux besoins d'une plus grande coordination et de synergies plus effectives en particulier dans l'aménagement et l'utilisation des ressources partagées. L'UEMOA, la CEDEAO et le CILSS sont des dépositaires parmi d'autres de la responsabilité collective de la bonne gouvernance des ressources naturelles et de l'environnement de la sous-région et doivent participer à l'application des principes de la Déclaration de Rio.

Encadré N° 1 : Eléments pertinents de la Déclaration de Rio

- > « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » (Principe 1)
- > Que « Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle, ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale » (Principe 2), enfin que
- > « Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures »³.

³Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement

En tant qu'organisations sous-régionales héritant subsidiairement de certaines responsabilités nationales que leur confèrent les actes fondateurs, l'UEMOA, la CEDEAO et le CILSS sont légitimement fondés et ont le devoir de dégager une politique commune pour la gestion de l'environnement de leur sous région.

Le fondement institutionnel découle des responsabilités des organisations de la sous-région :

- d'harmoniser les approches et les politiques mêmes des pays ;
- de continuer de façon cohérente et complémentaire le développement de nouvelles politiques sectorielles en continuation des politiques relatives au secteur minier, à l'industrie, au commerce, à l'agriculture ;
- d'assumer la responsabilité de traduire dans la sous-région les plans d'action de l'Union Africaine et du NEPAD dans les domaines de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles ;
- de participer dans la facilitation, l'animation et l'action pour la mise en œuvre dans la sous-région, de tous les principes relatifs à la conservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement adoptés par la Communauté internationale en particulier, les outils issus de la CNUED notamment les Conventions post-Rio (changement climatique, diversité biologique, lutte contre la sécheresse et la désertification).

Approche et Méthodologie

L'exercice de formulation des grandes orientations est compris comme devant :

- poser les fondations et bâtir les bases communes de la politique environnementale de l'UEMOA ;
- caractériser le concept, la niche et la mission d'environnement de l'UEMOA ;
- définir une stratégie et des composantes majeures ;
- armer les institutions sous-régionales de l'Afrique de l'Ouest, en particulier l'UEMOA, la CEDEAO et le CILSS pour atteindre les objectifs environnementaux majeurs y compris ceux inclus dans les missions des organismes de divers niveaux dont les organismes de bassin.

La méthodologie est structurée de la manière suivante :

- Diagnostic de l'état général de l'environnement, et des politiques environnementales ;
- Identification et analyse des problèmes majeurs et du cadre institutionnel ;
- Focalisation particulière sur les problématiques transfrontalières et les ressources partagées ;
- Analyse des réponses apportées individuellement et collectivement ;
- Evaluation des perspectives et du poids de l'intégration régionale ;
- Enfin et en synthèse, mise en évidence d'une situation générale de base à partir de laquelle l'on bâtit les démarches futures et l'on projette les développements et progrès ultérieurs à accomplir.

La démarche a favorisé i) l'interaction avec les institutions et personnalités des différents pays par visites et entretiens sur la base de questions orales et de discussions les plus ouvertes possibles dans une première phase ; ii) des forums ou ateliers nationaux organisés dans chacun des Etats parties prenantes, dans une deuxième phase et iii) des discussions au niveau méthodologie et synthèse dans les instances sous-régionales que constituèrent les sessions du Comité Scientifique *ad hoc* et l'atelier régional sur l'étude. Plus de 150 rencontres permettant de toucher près de 500 personnes et 8 ateliers nationaux réunissant plus de 500 personnes de diverses disciplines pertinentes ont été tenus.

Ce processus itératif a été animé et accompagné par une intense collecte de documentation au niveau des services et institutions visités et dans les sites appropriés de la Toile, et en particulier les sites des institutions sous-régionales et des organisations internationales. La documentation propre à l'Alliance comporte plus de 1000 ouvrages relatifs aux questions environnementales dans la sous-région et au-delà.

Objet de la Politique : acception et compréhension

L'environnement est compris ici à son sens le plus large possible et inclut le milieu physique et « l'ensemble des conditions naturelles ou artificielles (physiques, chimiques et biologiques) et culturelles (sociologiques) dans lesquelles les organismes vivants se développent (dont l'homme, les espèces animales et végétales)... » et où interviennent des processus naturels et les activités humaines de toutes natures. C'est dire la vastitude de la thématique. L'UEMOA, dès son établissement, a privilégié et mis l'accent sur des domaines précis et plus spécifiquement son programme environnemental de première génération comportait huit (8) sous-programmes :

- lutte contre la désertification ;
- lutte contre l'érosion côtière ;
- préservation de la diversité biologique ;
- gestion des pollutions et amélioration du cadre de vie ;
- gestion des écosystèmes transfrontaliers ;
- gestion des ressources en eau ;
- promotion des énergies de substitution ;
- renforcement des capacités.

Cette thématique est de toute première actualité. Les grandes orientations vont les inclure en même temps qu'elles tenteront de mieux cibler des problèmes émergents devenus plus urgents dans les dernières années tels par exemple la synergie et la coordination dans les initiatives de plusieurs niveaux prises dans la sous-région. Elles dégageront alors dans l'acception et les grandes composantes définies, une vision d'ensemble et des objectifs généraux qui permettent de prendre en compte et de bénéficier de toutes les initiatives. Dans ce cadre, l'on espère qu'il est plus aisé d'aller vers l'action avec cohérence dans les directions opérationnelles qui permettront :

- le renforcement du rôle de l'UEMOA dans la préparation, la négociation et la mise en

oeuvre des Conventions Internationales ;

- la ratification et l'application effective des Conventions encore faiblement prises en compte par les Etats de la sous-région (exemples : Conventions de Bamako, de Bâle, d'Alger...) à la suite d'appuis constants de l'UEMOA et de ses partenaires ;
- des réglementations communes ou cohérentes dans les importations de produits, matériels et équipements de toutes natures ayant des effets négatifs sur l'environnement local, sous régional et mondial ;
- l'amélioration des capacités de gestion des déchets de toutes natures physiques ;
- une réglementation complète et adaptée de la gestion des ressources en particulier celles stratégiques et partagées ou de jouissance commune ;
- la formulation itérative, continue et participative d'un Programme Communautaire substantiel ;
- l'amélioration des capacités communes et nationales et le relèvement de la conscience nationale et sous-régionale des questions relatives à l'environnement.

La politique dont on définit ici les orientations majeures doit donc être comprise comme « un ensemble [de décisions et] d'actions mises en œuvre [dans la sous-région], de manière consciente et finalisée »⁴ devant s'exercer sur la gouvernance et la gestion des ressources et processus naturels ou artificiels s'opérant dans les milieux naturels et les établissements humains. Les domaines potentiels couverts sont tous les domaines de l'activité économique dans lesquels s'exercent des activités ou se prennent des décisions pouvant affecter la gestion durable des ressources, la protection de l'environnement dans son sens le plus complet. Une politique est formulée et décidée en des instants précis mais évolue selon l'application qu'on en fait et les résultats qu'elle produit. Les présentes propositions ne sont donc que des approximations initiales que la pratique et l'expérience adapteront au fur et à mesure.

⁴ Larousse Agricole 2002, d'après, *Politique agricole*

II. L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT DANS L'AFRIQUE DE L'OUEST

La région de l'Afrique de l'Ouest jouit d'un certain nombre de caractéristiques géographiques physiques, historiques, écologiques, socio-économiques et des ressources naturelles qui en ont bâti l'homogénéité. Cet acquis crée des rapports et processus naturels, des usages partagés et des dépendances communes qui constituent un patrimoine sous-régional à gérer et conserver pour le bien-être des populations présentes et les besoins des communautés futures.

2.1. La géographie et l'histoire

Les Etats compris ici sous l'appellation Afrique de l'Ouest sont couverts par les deux organisations d'intégration régionale mentionnées ci-dessus. L'Union Economique et Monétaire ouest africaine comprend 8 états et couvrent une superficie de 3.505.326 km². La CEDEAO ajoute aux Etats de l'UEMOA le Cap Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Nigeria, et la Sierra Leone. Elle concerne alors 15 pays et couvre 5.081.000 km².

Une géographie variée, des espaces humanisés :

La région est marquée par les faits géographiques saillants ci-dessous qui affectent l'environnement sous-régional et les processus susceptibles de le réguler.

- > La proximité des régions hyperarides au-dessus desquelles des zones anticycloniques génèrent des flux d'air qui traversent le Sahara pour réchauffer et surtout assécher les parties septentrionales de la sous-région ; il en découle des conditions et phénomènes d'aridité qui affectent en la contractant la végétation, qui marquent la faune et les êtres humains ;
- > Le voisinage de l'Océan atlantique qui, associé aux influences du courant froid des Canaries, adoucit le climat sur une longue bande côtière, créant de bonnes conditions d'habitabilité et des potentialités touristiques certaines ;
- > L'existence au sud des hautes pressions tropicales dont les interactions avec les phénomènes atmosphériques du Nord, commandent la migration du Front Intertropical de convergence. Celle-ci commande l'arrivée et la fin des pluies de mousson dans toute la région intertropicale ; elle définit les principales pulsions vitales des ressources vivantes de la sous-région ;
- > La présence au sud de l'important massif forestier humide tropical ;
- > Un relief relativement plat relevé à ses extrémités et permettant un fait de grande importance biologique, économique et éventuellement politique : la traversée de la région par de nombreux fleuves et rivières qui se diffusent dans la sous-région, et imposent aux pays des responsabilités supplémentaires dans la gouvernance des ressources en eau ;

- L'existence de larges étendues herbeuses ou arborées dans des steppes étendues, qui constituent des pâturages riches, exploités quasiment en commun et dont la sauvegarde est un des grands défis dans la région en matière environnementale ;
- Malgré l'important problème de disponibilité des ressources en eau à suffisance, la présence d'un système hydrologique étendu à travers de grands fleuves, d'importants lacs et la présence d'un cordon lagunaire, en particulier dans les pays du Golfe de Guinée.

Une région d'interactions historiques, économiques et culturelles

Les traits caractéristiques décrits ont des conséquences historiques et socio-économiques avec des retombées sur les modes de gestion des ressources et sur la dissémination et le partage des difficultés et problématiques.

Le désert a toujours été une zone de partage et de passage, les caravanes apportant le sel et d'autres denrées et recueillant les produits de la forêt et de la savane. Les besoins en produits animaux et végétaux notamment la gomme arabique et l'ivoire furent les premières causes d'utilisation mais aussi de dégradation de l'environnement.

Le Sahel continua ce rôle de liaison, de transfert et d'échange, de divers produits (noix de cola, bois, ivoire de l'éléphant de savane comme de forêt et autres). La traversée de la savane naguère giboyeuse, a également favorisé la grande chasse coloniale et le braconnage qui ont supplanté une chasse traditionnelle jadis régulée par des valeurs alors non prédatrices. Se posèrent déjà les premiers problèmes de gestion et de dégradation des milieux en Afrique de l'Ouest. Les problèmes d'altération de l'environnement se poursuivront autour des grandes villes et métropoles. Les massifs forestiers soudano-sahéliens seront électivement dégradés le long des grands axes routiers et du chemin de fer, dans ses deux axes uniques Dakar Niger réduit à Dakar Bamako et Abidjan Niger réduit à Abidjan Ouagadougou.

Les zones côtières en même temps que zones d'ouverture et d'échanges ont connu la saignée esclavagiste des populations africaines, réduisant pour de longues périodes, la capacité du continent de gérer ses ressources. Les côtes furent bien sûr les témoins de l'exportation massive d'animaux sauvages et d'autres produits forestiers ligneux ou non : bois précieux, ivoire, gommés et résines. Aujourd'hui, l'état de la forêt humide tropicale par endroits fortement dégradée en forêts secondaires et mosaïques forêts jachères sinon en friches stériles, doit beaucoup aux facilités d'accès qu'offraient les côtes de l'Afrique occidentale aux ressources qu'elle détenait.

Il y a une diversité culturelle entretenue par les valeurs premières propres que maintiennent les différents groupes ethniques, les interfaces et brassages entraînés par les mouvements de population d'envergures variées propres à la région (migrations de travail entraînées par l'utilisation différenciées des ressources, migrations nouvelles durables ; immigrations en provenance du nord (Maghreb, Europe en particulier). Un brassage culturel important a résulté de tels mélanges et affecte les modes d'utilisation de la terre et des autres ressources. Les valeurs locales généralement respectueuses des systèmes naturels (bois sacrés, plateaux de protection dans le Fouta Djallon, cantonnement et rotation des cultures...) etc.

contribuaient à la conservation. Le choc avec les nouvelles valeurs et nouvelles approches économiques et mercantiles a progressivement démantelé les valeurs originales de conservation.

Dans la conception d'une politique sous-régionale de l'Afrique de l'Ouest, l'on ne peut oublier le soubassement géographique et historique qui a influé sur la situation actuelle et induit les directions et les tendances contemporaines de la modification des milieux naturels. Dans la plupart des cas ceux-ci se sont plutôt dégradés et risquent de continuer à le faire au fur et à mesure du développement des établissements humains. Seule une vision volontariste et des actions concertées et suivies pourront ralentir ou inverser cette dégradation.

Encadré N° 2 : Quelques Références historiques

Le Temps des Empires : L'émergence de grands empires a marqué l'évolution de la sous-région, avec des états organisés et policés, à la tête desquels des chefferies guerrières païennes ou islamiques :

- L'Empire du Ghana au 8^e siècle avec comme capitale Kumbi Saleh qui prospéra jusqu'au milieu du 11^e siècle avec ses richesses bâties sur son or;
- A la suite de la défaite du Ghana par les Almoravides (1052), l'Empire Sosso prospéra plus ou moins jusqu'au milieu du 13^e siècle pour être défait alors par l'Empire Mandingue du Mali.
- L'Empire du Mali fut un empire de guerriers et d'agriculteurs, tous utilisant le feu pour marquer leur territoire et pour défricher les forêts et savanes. Il prospéra en un état fort et centralisé pour se fragmenter en plusieurs entités dominés par les différents voisins (Mossi, Touareg, Songhaï)
- L'empire Songhaï fut le dernier des grands empires de l'Ouest Africain;

Il faut mentionner dans le sud et l'est de la région l'existence aux 14^e et 15^e siècles d'Etats forts du Nigeria et du Bénin (Ifé, Bono, Bénin, Oyo des Etats Haoussa et Yoruba). Ce furent des Etats de forte culture, de travail du fer et d'agriculture.

Les Temps de l'Esclavage et du Colonialisme

Le début du 16^e siècle aura marqué la fin des grands empires de l'Afrique de l'Ouest avec la victoire almoravide sur le Songhaï en 1591. Suivit une constellation de moyens et petits états tels que les empires Bambara de Ségou et du Kaarta, le Khaaso mandingue et Peul, le Kenedougou de Sikasso. Sur les zones occidentales et côtières de nombreux royaumes existent ou naissent et se développent surtout lors du 18^e et du 19^e siècles (les Trarza, le Djolof, le Walo, le Cayor, le Sine et le Saloum, les grands groupes forestiers du Golfe du Bénin). Les contacts de l'Afrique de l'Ouest avec le monde islamique se sont développés depuis le 7^e siècle. Des empires, royaumes et petits Etats musulmans naissent, entendant défendre leur foi, leurs valeurs et leurs terres.

Du milieu du 15^e à l'aube du 16^e siècle, les contacts sont établis entre l'Europe, le monde arabe et la Côte occidentale d'Afrique. L'esclavage dans sa phase dite de la traite atlantique désigne le transfert forcé de 12 à 20 millions d'Africains en Amérique entre le XVI^e et le XIX^e siècle. grandira et prospérera jusqu'au 19^e siècle. Il aura fortement entamé les richesses humaines et les forces productives de la sous-région.

La période coloniale a commencé sa forme extrême de partage de l'Afrique dans le dernier quart du 19^e siècle, l'Angleterre et la France se partageant l'essentiel de l'Afrique de l'Ouest, la plupart des Etats de la sous région se retrouvant dans l'Afrique Occidentale Française et parmi les Etats anglophones du reste de la sous-région (Gambie, Sierra Leone, Ghana, Nigeria) et le Libéria. La Guinée-Bissau et le Cap Vert étant alors les possessions Portugaises. Les dernières résistances anti-coloniales se terminèrent au début du 20^e siècle. La reconquête de l'indépendance ne s'achèvera qu'au milieu des années 1960.

La période postcoloniale

Au lendemain de la Deuxième guerre mondiale les forces de liberté et les valeurs d'indépendance se sont révélées à travers l'Afrique de l'Ouest et à la suite du Ghana la plupart des Etats ont conquis leur indépendance avec de nouvelles valeurs de liberté de démocratie et de liberté. Les nouveaux Etats vont faire un plus pressant appel aux ressources naturelles et se sont engagés dans de grands projets qui ont souvent fait eclorre de grands espoirs mais dont les résultats économiques furent limités et le poids écologique souvent immense. Plus récemment des guerres civiles nombreuses et récurrentes (Nigeria, Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire, une grande instabilité dans certains autres états) ont rendu difficile sinon impossible la gestion correcte des ressources. Les difficultés économiques des jeunes Etats ont entraîné de graves problèmes de gestion insuffisante et dans certains cas de corruption déviant les produits de l'exploitation des ressources hors des axes économiques légitimes. Depuis 1972 dégradation des ressources, baisse ou absences des récoltes ont souvent affecté la sous région. (d'après Amis d'Herodote)

2.2. Le Climat.

2.2.1. Présentation du Climat : L'Afrique de l'Ouest enjambe 4 zones climatiques qui sont du nord au sud, les zones saharienne, sahélienne, soudanienne et guinéenne (équatoriale humide). La pluviométrie qui façonne les paysages et commande les processus affectant les terres et les ressources vivantes naturelles, s'échelonne de moins de 100 mm à plus de 3.000 mm de pluies. Celles-ci sont imprévisibles et violentes dans la frange méridionale du Sahara ; elles rendent les régions concernées susceptibles à des processus d'érosion en particulier la dégradation en ravines qui façonnent certains paysages des zones à l'interface Sahara-Sahel.

La région sahélienne couvre un gradient pluviométrique de 200 à 400 mm intervenant en période estivale de juillet à octobre. Ces pluies permettent l'installation de formations herbacées fourrées, constituant d'excellents pâturages. Des formations arborées s'associent souvent aux herbages sous forme de steppes arborées qui s'ajoutent à la richesse des pâturages. Une régénération

abondante de la nappe herbacée dans les années de bonne pluviométrie comme en 2005, peut entraîner de gros problèmes de gestion et favoriser les feux d'herbages destructeurs, un grave problème environnemental, dès le début de la saison sèche. La zone pastorale sahélienne accueille une grande concentration d'animaux domestiques, notamment le cheptel bovin et ovin constituant l'une des richesses économiques stratégiques de la sous région.

La zone soudanienne reçoit une pluviométrie de 800 à 1800 mm environ et correspond aux zones de hautes savanes arborées ou boisées, voire de forêts claires au sud. Des galeries forestières s'installent électivement dans les vallées sèches ou le long des cours d'eau, constituant le refuge d'une faune naguère diversifiée. Cette zone prolonge les fonctions pastorales au sud, occasionnant un phénomène économique et social important et mal géré, la transhumance des troupeaux vers les pâturages du Sud pendant la saison sèche.

Encadré N° 3

Le climat de l'Afrique de l'Ouest est ainsi caractérisé par une évolution progressive des zones sèches et chaudes septentrionales vers les régions tropicales humides avec des zonations et nuances qui diversifient les paysages naturels ou transformés par l'homme. Cette zonation commande une succession des bandes de végétation bien caractérisées, écologiquement bien différenciées. De même qu'elles offrent chacune des opportunités de toutes natures, en particulier écologiques et économiques, elles posent de grands défis de gestion et de conservation environnementale : dégradation des terres et désertification au nord, dégradation forestière et déboisement au sud, utilisation partagée des ressources et migrations temporaires, surtout quand la pression humaine s'accroît. L'action de gestion et d'amélioration de l'environnement visera certainement l'arrêt des processus de désertification, la conservation de la diversité biologique et la lutte contre les nombreuses formes de surexploitation évoquées plus avant dans ce document.

L'ultime gradation aboutit au climat guinéen, tropical et humide de pluviométrie supérieure à 2000 mm pouvant monter à 4.000 mm au Libéria. Les températures vont de 25 à 35° mais l'humidité ambiante est très élevée. C'est le domaine des forêts tropicales humides, à haute diversité biologique.

L'on note donc que le climat de l'Afrique de l'Ouest est marqué par une gradation des températures. Les contrastes des zones sahariennes s'expriment avec des températures très élevées le jour de 35 à 40° voire bien plus, pouvant baisser fortement la nuit au voisinage de la dizaine de degrés. Les températures hautes se prolongent dans les zones sahélienne et soudanienne. Associées à une grande sécheresse de l'air elles soumettent la végétation à des conditions de graves déficits de saturation en particulier avec des vents comme l'Harmattan. Les plantes prennent des formes et organisation de défense : émissions d'épines, écoulement de gommages, formes rabougries ou en parasols, plus au sud, épaissement de l'écorce, émission abondante de rejets et drageons, colorations claires ...etc.

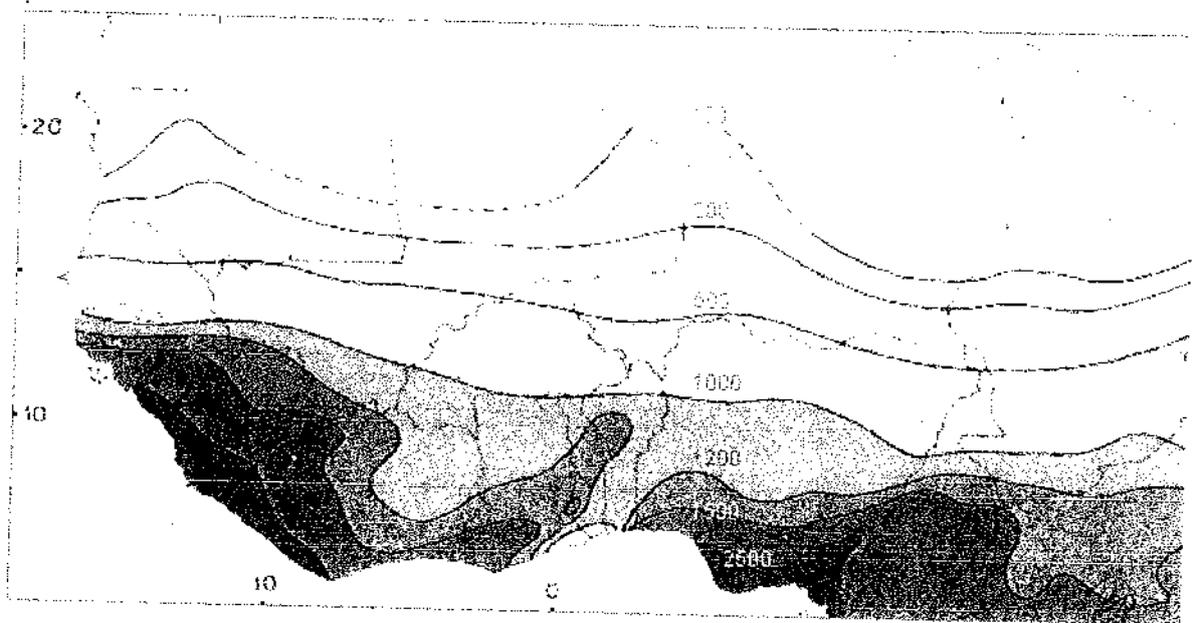
L'humidité ambiante élevée pendant toute l'année et une température quasi constante caractérisent la zone tropicale humide. Les formations sont forestières, constituées de hautes futaies et un lacis puissant de lianes. Les forêts constituent une grande richesse et un grand enjeu environnemental. Leur conservation et leur gestion durable est un des grands défis dans la sous-région.

2.2.2. Les Problèmes liés au Climat : les variations pluviométriques : Dès l'aube des années 1970, l'Afrique de l'Ouest a commencé à connaître des problèmes liés aux changements climatiques. La période 1968-1973 fut le démarrage d'une nette baisse de la pluviométrie. Selon les régions de l'Afrique de l'Ouest, la pluviométrie a diminué de 10 à 30%. Cette situation a perduré jusqu'à la fin des années 1980. Les 5 premières années de ce siècle ont confirmé des améliorations et l'année 2005 a marqué une forte remontée de la pluviométrie⁵.

La carte des isohyètes ci-dessous donne des valeurs pluviométriques encore optimistes que corrigent le glissement généralisé et la migration méridionale des isohyètes dans toute la sous-région sahélo-soudanienne.

⁵ Nicholson Pourcentages de la pluviométrie par rapport à 80 zones entre 1950-1959 et 1968-1973 cité par National Academy Press.

Figure N° 1 : Aperçu de la Pluviosité moyenne en Afrique de l'Ouest (Ex-ORSTOM-IRD)



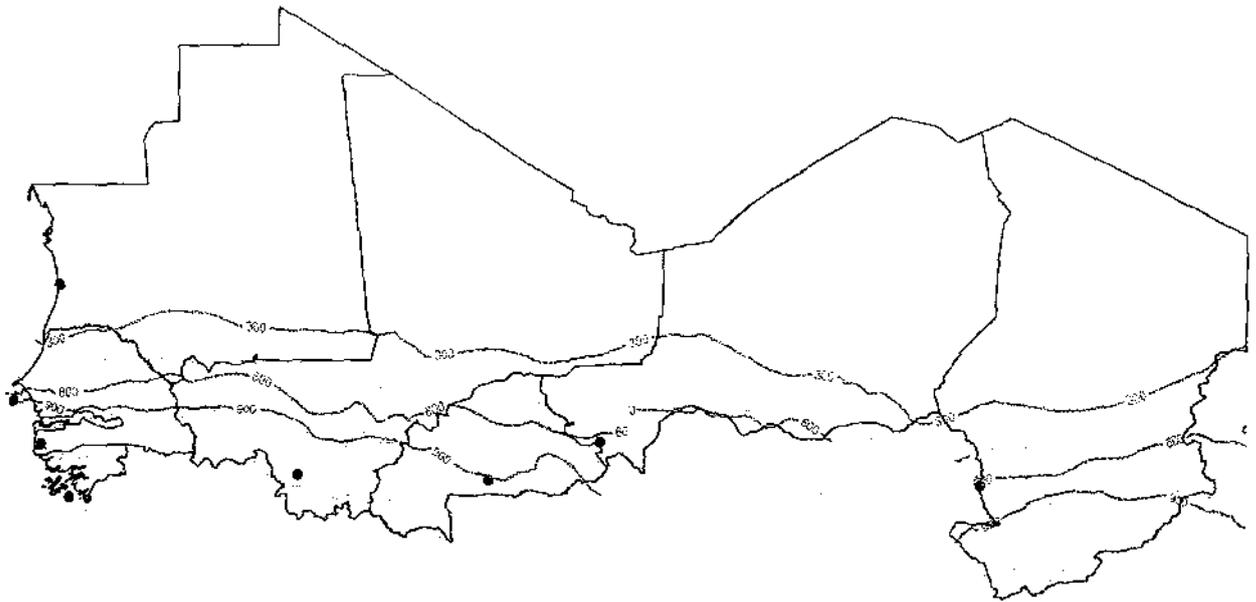


Figure 2 : Glissement des Isohyètes en Afrique de l'Ouest

L'ensemble des études de prévision de la situation et des tendances révèlent une certitude que la région ouest africaine et la région soudano-sahélienne en particulier continuera à être le lieu de variations pluviométriques positives et négatives. La FAO (R. Gomme et F. Petrassi) affirme que «le continent a une longue histoire de fluctuations pluviométriques de durées et d'intensités variables. Les sécheresses les plus graves datent des années 1910 et affectèrent autant l'Afrique de l'Est que l'Afrique de l'Ouest. Elles furent suivies en général par des pluviométries en hausse, mais des tendances négatives furent décelées à partir des années 1950 pour culminer au pire en Afrique de l'Ouest en 1984.

Depuis lors, commençant en 1988, le Sahel a connu une série de bonnes années (souvent accompagnées d'inondations), que d'aucuns interprètent comme la fin de la sécheresse du Sahel. La réalité est que la pluviométrie continuera à fluctuer et que bonnes et mauvaises années continueront à se produire... ».

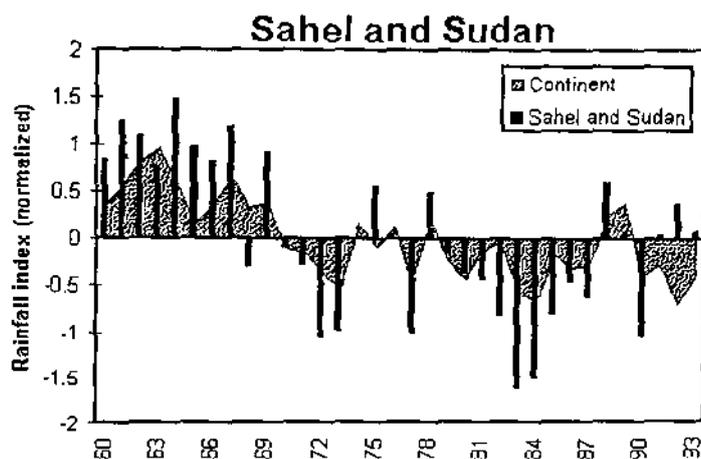


Figure 3 : Variation de la pluviométrie en zone soudano sahélienne : index pluviométriques selon années de référence (FAO : Gommaes et Petrassi 1996)

A travers le Programme Icare (Identification et conséquences d'une variabilité du climat en Afrique de l'Ouest non Sahélienne, l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD-ex ORSTOM) a montré qu'au-delà du Sahel c'est toute l'Afrique de l'Ouest qui a été plus ou moins affectée par la baisse pluviométrique de ce dernier quart de siècle. L'on y met en évidence « l'intensité et l'extension du déficit pluviométrique grâce à l'analyse des données recueillies sur 193 stations de mesure réparties sur les seize pays de la zone d'étude et couvrant une période allant de 1950 jusqu'en 1989. La baisse des précipitations s'est amorcée dès la fin des années 1960, en phase avec ce qui a été observé au Sahel, et s'est intensifiée au cours des années 1980. Cette diminution a atteint en moyenne 20% par rapport à la pluviométrie enregistrée auparavant et avec des valeurs locales supérieures à 25%. D'une manière générale, ce sont les régions à pluviométrie extrême qui ont subi les variations majeures, à savoir les plus humides (pays de la côte Atlantique) et les plus arides (nord de la zone étudiée) »⁶.

⁶ Eric Servat : Afrique de l'Ouest et centrale: la sécheresse a d'importantes conséquences sur les ressources en eau. Antenne hydrologique IRD , Abidjan, Côte d'Ivoire.

Encadré N° 4

Il faut donc retenir que l'Afrique de l'Ouest, relativement bien arrosée, est le lieu de variations pluviométriques que l'on ne rattache pas encore de façon claire à un quelconque changement climatique durable. Cette variabilité doit être cependant dûment prise en compte dans la planification et l'aménagement du territoire et dans la préparation des populations à s'y mieux adapter. La gestion de l'environnement doit prendre cette donnée et les possibilités de sécheresse grave ou d'inondations comme une constante dont les valeurs limites doivent être des hypothèses de travail dans la sous-région.

2.2.3. Pollutions atmosphériques et indices de changements climatiques éventuels dans la sous-région

Les variations pluviométriques classées par hypothèse dans le cadre de la variabilité naturelle, la question se pose de la contribution de la sous-région aux pollutions atmosphériques et aux changements climatiques. Peut-on actuellement déceler des signes de changements climatiques durables dans la région et comment affectent-ils la sous-région ? Quelle serait la contribution de la sous-région aux pollutions atmosphériques ? Ces réflexions peuvent contribuer à l'orientation de certains aspects de la politique environnementale sous-régionale.

La région Africaine, avec des taux d'urbanisation et d'industrialisation encore modestes ne contribue pas de manière décisive dans la décharge globale de produits et de gaz polluants ayant des effets dans la pollution atmosphérique en général. Le pays dont l'économie était la plus avancée dans la sous-région, à savoir la Côte d'Ivoire ne contribuait en 1990, que l'équivalent de 25 Mt (millions de tonnes équivalent) de CO₂, soit environ 2,1 te CO₂ par habitant et par an.

Cependant, le Groupe International sur l'Etude du Changement Climatique (GIEC) estime que le continent africain est le plus vulnérable au changement climatique : 25 pays devraient y connaître des pénuries d'eau ou des "stress hydriques" dans les 20 à 30 prochaines années. Les experts de l'Union Africaine constatent aussi que les ressources en eau de nombreuses régions connaissent "une réduction drastique" et sont "gravement menacées par la pollution". Ils notent enfin que l'accroissement de la population induira une augmentation des besoins. Or, disent-ils, l'Afrique a le taux de croissance démographique le plus élevé au monde.

Les modes de vie nouveaux et les lourdes demandes d'équipements qu'ils génèrent créent de sérieux problèmes de pollution moderne. Les sources de telles émissions sont multiples et interpellent les gouvernements et les institutions d'intégration sous-régionale. Les sources les plus évidentes sont passées en revue ci-dessous. Il s'agit :

- De l'importation de véhicules de seconde main et en particulier de véhicules déclassés ne répondant plus aux normes européennes et importés massivement en Afrique ;
- De l'utilisation de matériels de réfrigération usagés consommant et rejetant des gaz nocifs en abondance ;
- De l'implantation d'industries et de technologies obsolètes de même que l'admission d'équipements et d'engins de seconde main.

Les grands nombres de véhicules et d'équipements plus ou moins obsolètes importés représentent un poids relatif énorme dans l'émission de gaz à effet de serre. Les véhicules d'occasion envahissent le marché. Leurs caractéristiques ne sont pas des plus favorables à l'environnement. En Côte d'Ivoire, contre 8.480 véhicules neufs en 1995-96 et 7600 en 1997, plus de 21.000 véhicules d'occasion ont été importés dans la même période, annonçait Côte d'Ivoire Tourisme (<http://tourismeci.org/secteur.htm>). La situation a évolué et le nombre de véhicules d'occasion augmente dans les pays de la sous-région avec les mêmes problèmes de pollution et d'encombrement d'épaves. L'UEMOA et les pays individuellement ont commencé à prendre ce problème en charge. Ainsi, au Sénégal, le décret 2001-72 mis en application le 14 juillet 2003, interdit désormais l'importation de véhicules (automobiles, motocyclettes et cyclomoteurs) d'occasion âgés de plus de 5 ans.

Les pollutions industrielles n'ont encore nulle part atteint la dimension de « smogs » généralisés sur de grandes étendues que connaissent certaines régions intensément industrialisées du monde développé. Ce sont plutôt des phénomènes ponctuels ou de pollutions physiques localisées des eaux ou de l'habitat davantage par l'émission de décharges liquides et solides dans le voisinage. L'impact sur l'atmosphère est bien modeste. Par contre, la sous-région a certainement de grosses responsabilités dans d'autres types de pollutions liées aux imperfections de la gestion et de l'utilisation durables des ressources naturelles.

La génération de particules et poussières à travers l'érosion éolienne : L'érosion éolienne a toujours été active en Afrique de l'Ouest, d'abord à partir des zones désertiques appartenant aux régions septentrionales des pays de la sous-région, puis à partir des régions sahéennes et sahélo-soudaniennes progressivement dénudées par la dégradation des terres, en particulier l'érosion éolienne. Les poussières de la région sont transportées sur de longues distances et des dépôts de sables sahariens et ouest africains ont été signalés à maintes reprises jusqu'aux Caraïbes. Ces grands transports de matériaux ont des conséquences directes sur la pluviométrie (réduction de la pluviométrie) et sur les nuisances liées aux pluies chargées elles-mêmes de matériaux préalablement en suspension.

La génération massive de fumées à la suite des feux de brousses et forêts : Les feux d'herbages et de forêts dégagent des particules carbonées et de fumées qui se portent sur de longues distances. La contribution au carbone atmosphérique par les feux de brousse est souvent signalée provenant des feux sauvages qui éclatent de novembre à décembre dans la sous-région soudano-sahéenne. Des millions de tonnes de carbone sont ainsi relâchées dans l'atmosphère. L'on a estimé que le CO₂ était avec la vapeur d'eau, parmi les gaz à effet de

serre les plus importants et que 30% du CO₂ ainsi relâché provenait de la déforestation et des feux d'herbages et de forêts.⁷

Indices de changements climatiques et conséquences possibles :

Au-delà des variations pluviométriques les changements climatiques affectent les températures et les teneurs en eau dans l'atmosphère ; ce sont là des éléments importants qui façonnent la végétation, les paysages et les possibilités de cultures et de spéculations agricoles. L'encadré ci-dessous décrit des prévisions vraisemblables pour les régions de l'Afrique de l'Ouest⁸.

Encadré N° 5 : Conséquences probables de Changements Climatiques en Afrique de l'Ouest

Dans son Deuxième Rapport d'Évaluation, le GIEC a souligné le lien entre les changements climatiques et la désertification. Dans le cas de l'Afrique, les prédictions sont d'autant plus alarmantes que les zones arides occupent 65% de la surface du continent. L'Afrique, comme la plupart des régions en développement, serait plus particulièrement vulnérable aux impacts potentiels des changements climatiques.

Ceux-ci accentueront la désertification et ses effets dans les zones arides avec des conséquences dans le système de production agricole qui accuse déjà un déficit chronique, l'approvisionnement en eau, les régimes des vents, etc. Les impacts de la rétroaction des changements climatiques sur la désertification se traduiraient par une surexploitation des ressources en eau, des terres, des forêts, et des pâturages conduisant ainsi à l'érosion et la dégradation des sols et autres. Si, à cela, on ajoute la croissance démographique attendue, la vulnérabilité du continent sera encore plus accentuée. Les changements climatiques accentueront donc la vulnérabilité des zones arides.

Des scientifiques africains, sous la coordination de l'ACMAD, Centre Africain des Applications Météorologique pour le Développement, basé à Niamey au Niger, ont réalisé plusieurs études sur l'impact potentiel des changements climatiques en Afrique. Les conclusions de ces travaux indiquent pour les diverses sous-régions du continent ce qui suit :

Au Sahara et au Sahel, la sécheresse est appelée à empirer. Les principaux impacts de la baisse de la pluviométrie sont la dégradation des sols, la baisse des productions agricoles et pastorales, et des ruptures chroniques d'approvisionnement en nourriture. On prévoit également des mouvements de populations continus sur une large échelle, l'exacerbation de conflits sociaux, une instabilité politique, un accroissement des maladies et une perte significative au niveau de la biodiversité.

Dans les zones humides d'Afrique de l'Ouest, l'intensité des tempêtes et les inondations pourraient augmenter et le ravinement des sols par érosion empirer. Dans les zones arides, on s'attend à de plus fréquentes sécheresses et à des périodes sèches plus longues. Les zones côtières seront affectées par l'élévation du niveau des eaux, entraînant une érosion côtière, la submersion de terres, des inondations et un accroissement de la salinité des nappes phréatiques. Les modifications attendues du climat par rapport à la norme actuelle conduiraient à des pertes de récoltes, des perturbations dans la gestion du bétail et de possibles famines. Les maladies devraient être en recrudescence.

⁷ FAO 1995 : Dimensions du Besoin : Un Atlas de l'Alimentation et de l'Agriculture.

⁸ Extraits de « Liens entre la désertification et les changements climatiques » par Djimingué Nanasta, enda energie in 12^e Session de la Global Biodiversity Forum, Décembre 1998

2.3. Les Ressources et les processus qui les affectent: Une revue rapide

2.3.1. Les terres

La région Africaine abonde en terres et les superficies couvrent 29,8 millions de km² dont 17% se trouvent en Afrique de l'Ouest. En Afrique, 30% des terres ont des limitations dues à leur fertilité et 3% sont affectés par des problèmes de salinité et la présence de minéraux impropres.

Les limitations naturelles qui affectent le plus les terres de l'Afrique de l'Ouest tiennent :

- A la faible teneur en limons et argile de nombreuses terres sahéliennes et soudano-sahéliennes les rendant très susceptibles à l'érosion éolienne et hydrique ;
- Au processus de latérisation qui peut affecter les terres des zones soudaniennes et guinéennes sous l'effet combiné de l'accumulation d'oxydes de fer et de phénomènes de dessiccation des terres qui les rendent compactes et difficiles à travailler ;
- A la propension à des modifications rapides des sols forestiers dès que leur couvert est altéré ou détruit ;
- Au phénomènes de salinisation des terres côtières et des terres sous irrigation ;
- A l'adjonction de facteurs aggravants provenant de la mauvaise gestion des ressources.

La question de l'utilisation des terres et surtout l'insécurité foncière sont une question essentielle dans la gestion des ressources naturelles dans l'ensemble de la sous-région. Elle entraîne i) la course vers les défrichements nouveaux et la pratique désuète de l'agriculture itinérante ; ii) le différé des mises en valeurs et des investissements pour l'intensification ; iii) la déshérence des finages pendant les saisons sèches ouvrant à tous les abus sur la ressource. Dans les zones à haute densité démographique, l'on assiste aux phénomènes d'accaparement de terres. Les pressions sont nombreuses et lourdes et doivent être considérées comme données de la politique environnementale.

Encadré N° 6 :

Malgré tout cela, la FAO établit que l'Afrique en général et l'Afrique de l'Ouest en particulier, ont suffisamment de terres et de ressources en eau pour assurer une production agricole satisfaisante et atteindre la sécurité alimentaire. Voilà pourquoi l'enjeu de la protection environnementale pour sauvegarder les potentialités agricoles des terres doit être central dans les politiques, stratégies et programmations environnementales. Politique environnementale et politique agricole doivent être mises en cohérence et exécutées en étroite synergie.

2.3.2. Les ressources en eaux

2.3.2.1. Eaux de surface

Les eaux de surface de l'espace UEMOA sont drainées par les bassins fluviaux du Niger (4100 km, 2 090 000 km²), du Sénégal (1 609 km, 440 000 km²), de la Gambie (1 127 km, 69 900 km²), du Sassandra (68 200 km²), du Bandama (97 500 km²), de la Comoé (78 100 km²), de la Volta (1 900 km, 412 800 km²), du Mono (560 km; 22.000 km²) et du Lac Tchad (2 388 700 km²).

Tous les principaux cours d'eau prennent leur source dans les zones humides soudano-guinéennes et traversent le Sahel très déficitaire en pluie. On assiste véritablement à un transfert d'eau de surface des zones humides aux zones déficitaires sahéliennes (Madiodio et al. 2004). En effet, au cours de cette traversée du Sahel, les crues s'épandent dans les plaines et vallées et forment les nombreuses plaines d'inondations dont les plus importantes sont le Delta intérieur du Niger au Mali (3 000 000 ha) ; la moyenne vallée du Sénégal (500 000 ha) ; la plaine du Chari-Logone (800 000 ha) au Tchad et Cameroun, etc....

A l'exception du Cap Vert, tous les autres pays de l'Afrique de l'Ouest partagent avec les voisins, au moins un cours d'eau. En dehors du Bandama situé entièrement en Côte d'Ivoire, tous les autres bassins sont des bassins fluviaux partagés. Les pays comme le Niger, le Burkina et le Mali partagent avec les voisins toutes les eaux de leurs cours d'eaux. Les bassins transfrontaliers sont ainsi partagés entre les pays de la façon suivante :

Bassin actif du Niger : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Cameroun, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Tchad ;

Bassin du Sénégal : Guinée, Mali, Mauritanie, Sénégal ;

Bassin de la Volta : Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo ;

Bassin de la Gambie : Guinée, Gambie, Sénégal ;

Bassin de la Comoé : Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali ;

Bassin du Mono (Togo et Bénin) ;

Bassin du Lac Tchad : Tchad, Niger, Nigeria, Cameroun, Soudan, Centrafrique, Algérie.

La carte ci-dessous présente les grands bassins hydrographiques de l'Afrique, la sous-région y apparaît bien arrosée à travers ses trois systèmes majeurs du Niger, du Sénégal et de la Volta.

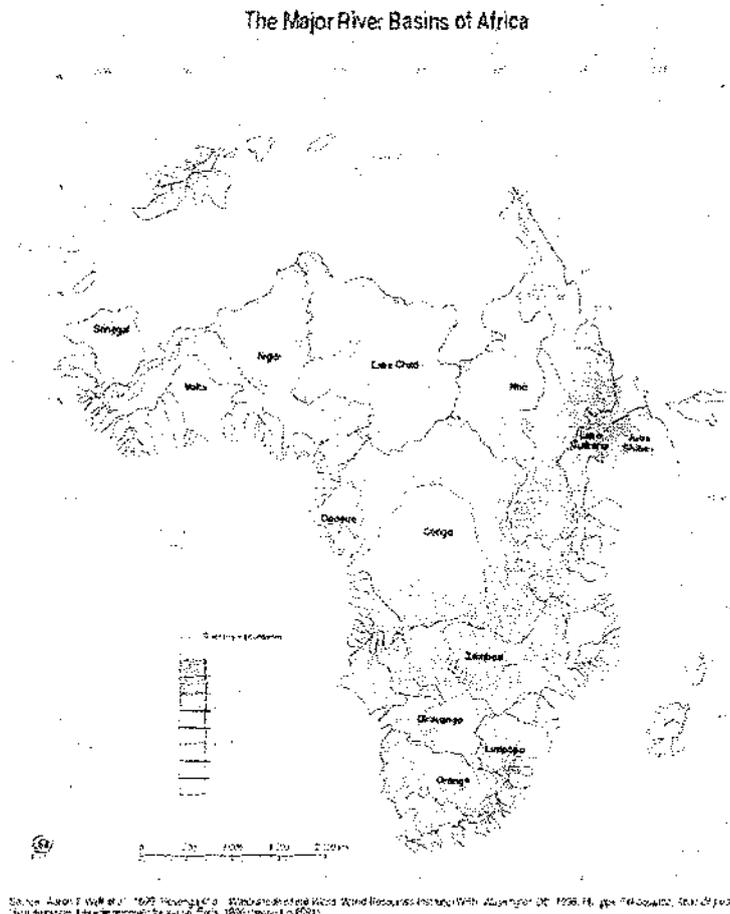


Figure 4 : Grands Bassins Versants de l'Afrique de l'Ouest

Les eaux de surface sont mieux connues que les eaux souterraines dans l'espace UEMOA. Des réseaux hydrométriques nationaux existent et des bases de données sont disponibles. Les pays appartenant au CILSS bénéficient d'un service suivi efficace assuré par le Centre AGRHYMET à travers un mécanisme de collecte, de centralisation et de traitement des données servi par des réseaux nationaux. Une nécessité largement perçue par les opérateurs du système est d'une part, la rénovation des équipements de collecte et d'autre part, l'extension des réseaux dans les pays voisins pour garantir une information et un suivi plus conformes aux besoins d'une sous-région comme l'UEMOA.

Figure 5 : Le fleuve Niger à Bamako



Il existe donc des insuffisances çà et là tenant au manque de données durant certaines périodes et pour certaines zones. Cependant, les lacunes majeures concernent surtout les données sur la qualité des eaux qui n'est pas toujours suivie dans le cadre d'un réseau national. Les mesures existantes sont pour la plupart localisées sur des sites de prélèvement des eaux pour l'approvisionnement en eau potable d'agglomération ou liées à des projets très spécifiques.

Le régime des cours d'eau est directement lié aux pluies. C'est pourquoi avec la tendance déficitaire des pluies, observée depuis les années 70 notamment sa variation spatiale, temporelle et interannuelle, les régimes des cours d'eau ont connu des déficits importants, favorisant la désertification et une réduction sensible des zones humides.

Le Delta Intérieur du Niger qui constitue la plus importante zone humide a connu de 1970 à maintenant un recul de 60% (Madiodio et al. 2004).

2.3.2.2. Eaux souterraines

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques hydrogéologiques des différentes unités du sous-sol Ouest Africain.

Tableau 1 : Propriétés hydrogéologiques des principales unités du sous-sol Ouest Africain

	Unités	Faciès	Propriétés hydrogéologiques
Socle	« Granitique »	Roche	Potentialités généralement assez faibles sauf en milieu fracturé.
	Granites, gneiss, Migmatites	Altérités	Généralement peu épaisses. Porosité d'interstices.
		Latérites	Possibilité de trouver des aquifères superficiels (à caractère temporaire et d'extension limitée) lorsque les latérites reposent
	« Schisteux »		Sur un substratum imperméable d'argiles d'altération.
	Schistes, grès, arkoses, quartzites, conglomérats, grauwackes, tuffites	Zone altérée	Généralement très épaisse, argileuse, hétérogène et anisotrope. Ressources limitées. La présence d'intercalations de roches détritiques jouant le rôle de drains améliore la qualité du réservoir.
Roche dure		Forte hétérogénéité lithologique et forte anisotropie liée à la schistosité.	
Sédimentaire	Grès	Formations homogènes, épaisses, subhorizontales, très consolidées. Fissuration plus intense et plus régulière que dans le socle. Circulation de fissures et continuité hydraulique	
	Schistes, pélites	Les argilites sont pratiquement stériles. Les intercalations gréseuses présentent de bonnes conditions aquifères.	
	Calcaires, dolomies	Excellents débits lorsque les massifs sont karstifiés.	
	Altérités sur roches sédimentaires	Perméabilité dépendant de la texture : élevée à proximité de la roche mère, notamment dans les grès. Reste faible sur roches mères argileuses.	
	Séries argilo-sableuses des bassins sédimentaires côtiers	Puissants aquifères dans les séries sableuses (alimentent les grandes villes côtières). Productivité décroissante quand la teneur en argile augmente.	
	Formations alluviales	Aquifères sporadiques en relation directe avec les cours d'eau.	
	Cordons littoraux	Nappe d'eau douce peu épaisse surmontant la nappe salée.	

Source : Synthèse régionale et rapports de pays. Conférence ouest africaine sur la GIRE. Ouagadougou, 3-5 mars 1998.

Les aquifères généralisés sont caractérisés par une perméabilité de type intergranulaire et la présence de nappe continue. Les réserves d'eau des ces aquifères sont les plus productives et les débits des forages atteignent des dizaines de m³/h voire plus de 100 m³/h. Par contre dans les aquifères du socle, les réserves d'eau se trouvent dans les fissurations et sont peu

importantes. Les forages ont alors une productivité en général faible de moins de 5m³/h. Les réserves d'eau dans les altérites situées au-dessus du socle sont importantes s'il s'agit d'arènes ; celles argileuses, sont par contre très peu productives.

Les eaux souterraines sont mal connues en comparaison avec les eaux de surface dans l'espace UEMOA. Les suivis systématiques de réseau couvrant les territoires nationaux ne sont pas fréquents. Beaucoup d'interventions sont ponctuelles pour le compte de projet précis laissant beaucoup d'aquifères relativement mal connus.

2.3.2.3. Zones humides : L'Afrique de l'Ouest est riche en zones humides. Selon IUCN-BRAO et le PNUE, « l'ensemble de la sous-région compterait 46 zones humides d'une superficie cumulée de 10.073.059 ha ». Ce patrimoine est très riche, est l'objet de convoitises importantes et nécessite une attention particulière pour sa conservation. Il est marqué par une tendance lourde de dégradation et d'assèchement. De fait selon les Nations unies, l'Afrique aurait perdu 30 % de ses zones humides originelles depuis 1900. Les facteurs responsables sont les travaux de drainage pour l'agriculture, les défrichements, le développement urbain et touristique⁹. Les zones humides se présentent sous diverses formes: mares et lacs de faible profondeur ou berges étalées de ces derniers, deltas intérieurs ou littoraux des grands et moyens fleuves de la région, lagunes et mangroves le long des côtes très étendues de la sous région, de la Mauritanie au Nigeria. Les systèmes des oasis et grandes mares de la frange nord sahélienne et saharienne sont des milieux d'eau d'une grande importance écologique et économique».

Les zones humides sont d'abord des zones de grande diversité biologique en Afrique de l'Ouest par :

- > leurs fonctions dans le cycle des migrations ornithologiques entre les zones paléarctiques et le continent africain ;
- > leurs rôles de zones d'abreuvement et donc de zones de concentrations animales et d'habitat électif de certaines espèces ;
- > les services écologiques dans la reproduction des ressources animales côtières et marines rendus par les zones humides du littoral telles les mangroves.

Elles soutiennent ainsi la subsistance primaire de nombreuses communautés locales et injectent également de nombreux biens et services dans le système économique général de toute la sous-région. Les zones lacustres et lagunaires, les deltas intérieurs et littoraux, les plaines d'inondation, les grandes mares soudano-sahéliennes sont autant de centres de vie essentiels dans le fonctionnement de l'économie de la sous région: poissons et crustacés, produits végétaux divers, matière première pour l'artisanat d'art et de service, sauvagine, paysages et opportunités touristiques sont autant d'éléments caractérisant le patrimoine et les services que rendent les zones humides »¹⁰.

⁹ UN-NADAF : Rapport A748/334 du Secrétaire Général. Sept. 1993.

¹⁰ Document en développement Plan d'Action sous régional sur l'environnement - Afrique de l'Ouest.

L'évolution souvent régressive des bassins qui sont à l'origine de leur formation ou qui surplombent l'environnement direct des zones humides, constitue les menaces constantes sur les zones humides. L'érosion des environs génère ensablement et envasement. De même les déficits d'alimentation des systèmes qui les entretiennent par suite des sécheresses récurrentes, ont nettement affecté les zones humides dans leur extension et leur profondeur. Les zones humides ne sont pas non plus à l'abri de pollutions chimiques provenant des territoires environnants.

2.3.2.4. Gestion des ressources en eau

2.3.2.4.1. Connaissance des ressources en eau

La connaissance des ressources en eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, est très insuffisante surtout pour les eaux souterraines et la qualité des eaux. La politique commune sur les ressources en eau doit prendre en compte cette importante lacune des pays pour mettre en place une stratégie à même de favoriser une meilleure connaissance quantitative et qualitative des ressources tant de surface que souterraines. La politique environnementale quant à elle doit contribuer à leur conservation et leur durabilité. Les institutions à cet effet sont nombreuses et performantes, quelles soient nationales, sous régionales ou extérieures et sont capables d'acquérir une meilleure connaissance des ressources si elles sont dotées des moyens et des politiques appropriées. Les organismes de bassins (OMVS, OMVG, ABN... Etc.) assurent la continuité de l'information et ont un rôle majeur à jouer.

2.3.2.4.2. Dégradation des ressources en eau

Les sources naturelles de dégradation de la qualité des eaux incluent *i. a.* des teneurs trop élevées en fluor, les déficits de l'iode, qui amènent à fermer des forages qui sont devenus des dangers pour la santé publique. C'est le cas de certaines villes du centre-sud du bassin arachidier du Sénégal ; c'est le cas également de la cité de Tibiri dans la région de Maradi au Niger où un forage a dû être fermé pour excès de fluor. Les sources de pollutions liées à l'occupation de l'espace et aux activités humaines diverses sont nombreuses et concernent : l'agriculture, les industries, l'artisanat, les activités minières et certaines pratiques de pêches, les déchets domestiques. Ces différentes sources exposent les ressources en eau aux pollutions physico chimiques et bactériologiques.

- > **Pollutions d'origine domestique** essentiellement occasionnées par i) le déversement sauvage de déchets solides et liquides surtout par les populations urbaines et pollution des eaux de surface mais également d'eaux souterraines (élévation de taux de nitrates par exemple) ; ii) l'entraînement naturel des produits et traces de produits par les eaux pluviales.
- > **Pollutions d'origine agricole**
Les pollutions liées à l'agriculture découlent généralement :
 - o de la mauvaise utilisation et gestion des engrais organiques et chimiques ainsi que des produits phytosanitaires utilisés pour l'amélioration de la production agricole et pour lutter contre les criquets pèlerins ;

- o du stockage et de l'utilisation éventuelle de produits obsolètes, certains produits phytosanitaires interdits par la communauté internationale continuant à être utilisés dans l'agriculture ;
- o du rejet des eaux de drainage des périmètres irrigués pouvant constituer une source de pollution, des risques d'eutrophisation des plans d'eau et de la dangereuse prolifération de végétaux aquatiques affectant la qualité des eaux, et l'écosystème tout entier (survie de la flore et faune aquatique). De telles pratiques peuvent entraîner des conflits, dans le cas de rejet dans des cours d'eau partagés. Des normes minimales de qualité des eaux de drainage rejetées dans les cours d'eau sont nécessaires pour éviter les pollutions et les conflits.

Des pratiques culturales inappropriées ou sur des terres appauvries accroissent l'érosion des terres agricoles. Les sédiments produits sont très vite entraînés par les eaux dans les cours d'eau, barrages et lacs. Outre la sédimentation et l'envasement que cela entraîne au niveau des cours d'eau et autres plans d'eau, le phénomène contribue directement à la pollution des cours d'eau par le transport des matériaux issus des activités agricoles et potentiellement pollués par les intrants agricoles utilisés. De multiples initiatives de projets et ONGs développent avec les populations des actions combinant la lutte contre la pauvreté aux actions durables de protection et de conservation des eaux et des terres.

Pollutions d'origine industrielle, minière et artisanale

Les effluents des usines rejetés sans précautions et sans traitement adéquat constituent des sources sérieuses de pollutions des nappes souterraines et des eaux de surface, ainsi que des dangers sérieux qui menacent la santé publique. C'est pourquoi les études d'impact sur l'environnement doivent être rigoureuses et constituer des préalables dissuasifs à l'installation d'unités non préparées à y faire face ou à réparer. Présentement, le fleuve Niger tant au Mali qu'au Niger est encore affecté par de tels rejets bruts.

Les unités d'exploitation minières constituent une autre préoccupation. Elles sont sources de pollutions des eaux de surface ainsi que des eaux souterraines aux endroits où sont rejetés sans les précautions nécessaires, les produits toxiques utilisés pour le traitement des minerais. Des cas ont été signalés en Guinée, au Niger, et au Mali. Le déversement des boues de phosphates en mer a de sérieuses sources de pollution marine au Bénin et au Togo. Tous les pays de l'espace UEMOA sont en fait concernés compte tenu de l'expansion des exploitations minières industrielles ou artisanales. Dans beaucoup de cas, la loi et la réglementation existent, mais les Administrations chargées de les appliquer sont sous équipées et sans moyens.

Avec l'expansion attendue des exploitations minières, le contrôle des pollutions et le suivi de l'état des ressources deviennent encore plus importants et des institutions nationales bien dotées en personnel et bien équipées deviennent indispensables. Pour plusieurs services techniques des états, les moyens de suivi et de contrôle indépendants disponibles sont très insuffisants. Ces services sont obligés de se fier aux données fournies par les entreprises. Les services techniques doivent avoir leurs moyens propres de suivi, de contrôle et d'audit.

Les conséquences des pollutions peuvent aussi être la mobilisation et le transport de matériaux minéraux et en particulier de sables qui finissent par provoquer l'ensablement des points et pièces d'eau. L'ensablement ou les atterrissements de gravillons des fleuves Niger et Sénégal, des têtes de sources à leur embouchure, sont parmi les cas les plus typiques.

Des normes communes sous-régionales sont nécessaires pour veiller à l'installation de stations d'épurations là où cela est nécessaire et pour exiger une qualité minimale des rejets dans les eaux et les épandages des déchets dans la nature. Le renforcement des capacités à travers une coopération renforcée et un partage d'expérience et d'expertises sont essentiels pour faire face avec efficacité aux défis de la protection des ressources de l'espace UEMOA.

La prolifération des végétaux aquatiques envahissants

La prolifération des espèces aquatiques envahissantes dans bon nombre de plans d'eau est un phénomène devenu rampant et très inquiétant. Désormais la situation exige des mesures de surveillance pour les contrer. C'est le cas de la Jacinthe d'eau dans le Niger et qui commence à se développer dans la Volta. C'est le cas du Typha dans le fleuve Sénégal et d'autres plantes telles le *Sida cordifolia*, le *Pergularia tomentosa* ... etc. Un système de veille s'avère nécessaire pour contrer le mal dès l'apparition du phénomène avant son expansion dans une phase difficilement contrôlable. La lutte contre ces espèces requière des méthodes intégrées combinant les solutions mécaniques, biologiques et chimiques en veillant à éviter la pollution des eaux et la destruction de la flore et de la faune aquatiques. L'implication des populations riveraines et le développement de leurs capacités s'avèrent indispensables pour détecter à temps les espèces et pour les combattre efficacement.

Encadré N° 7 :

En conclusion, l'on pourra noter que l'Afrique de l'Ouest n'est pas pauvre en ressources en eaux. Les ressources sous forme de vastes nappes souterraines, de plaines inondables, de sources et cours d'eau, de mares et d'oasis sont souvent sous exploitées. La dégradation environnementale menace fortement ces ressources en eau avec la mauvaise réalimentation des nappes phréatiques, la dégradation des hauts bassins versants et l'ensablement des biefs. Une bonne partie des cours se trouvant en zones arides, le phénomène précédant doit être observé régulièrement et des mesures envisagées. Les cours d'eau sont également menacés dans leur environnement immédiat par des déversements sauvages. Il sera essentiel donc d'accorder une attention particulière à l'environnement des eaux douces avec référence particulière à i) la qualité des écosystèmes qui délivrent les écoulements et dont la dégradation pourrait affecter la quantité et la qualité écologique de l'eau ; ii) l'état de pollution organique de l'eau ; iii) la présence de substances dangereuses portées ; et iv) les quantités d'eau disponibles et l'écoulement soutenu. La menace à la source est présente dans tous les grands bassins et notamment dans ce « château d'eau de l'Afrique de l'Ouest » qu'est le Fouta Djallon.

2.3.3. Ressources biologiques : Végétation et faune

2.3.3.1. Forêts, autres terres boisées et Pâturages :

Les ressources végétales naturelles de l'Afrique de l'Ouest sont constituées de formations allant des steppes à acacia aux forêts denses humides tropicales du sud. Elles comprennent aussi des formes stationnelles marquées par l'hygrométrie, comme certaines forêts marécageuses, les zones humides et les mangroves côtières. Ces formations sont soumises à des utilisations variées : agricoles mais surtout pastorales et forestières strictes. En effet, une strate herbacée est constamment présente, basse et riche, composée surtout d'espèces à haute valeur fourragère dans les zones sahéliennes et nord soudaniennes. Elle est haute, plus coriace et souvent pérenne dans les zones soudaniennes et soudano-guinéennes, rare ou inconsistante en zone guinéenne forestière. Cette strate herbacée, associée à certaines espèces, constitue un support essentiel et très productif aux activités pastorales, en particulier dans les zones septentrionales. Il est difficile dans ces zones de séparer forêts et pâturages.

L'ensemble des forêts sèches couvre les steppes, les savanes et certaines forêts claires de structures et compositions variées. Elles interviennent à partir des pluviométries annuelles de 200 mm à 600 mm pour les steppes, de 700 mm à 1500 mm pour les savanes et forêts claires. La variation de ces formations est commandée par la pluviométrie, la température et l'éclairement. Les formes comprennent les steppes, les savanes ouvertes, les savanes arborées, les savanes boisées et les forêts claires. Leur structure dépend du Nord au Sud de la présence croissante de l'arbre sous forme d'arbustes épars d'abord, avec une forte présence d'un couvert herbacé dense. Ce couvert herbacé devient plus vigoureux avec les andropogonées vers les formations de savanes boisées. La combinaison des herbacées et des ligneux dont un important pourcentage de légumineuses, autorise l'existence de ces excellents pâturages sahéliens et nord soudaniens présents dans tous les pays de la frange nord (Sénégal, Mali, Burkina Faso et Niger) et dont le maintien, la conservation et la régénération sont un des défis environnementaux majeurs de la sous région.

Ces formations sèches produisent du bois de dimensions modestes mais de caractéristiques appréciées quant à la densité, au grain, à la coloration et à la résistance. L'utilisation qui en est faite est multiple : bois d'œuvre, artisanat, bois de sciage, et surtout bois de chauffe et charbon de bois. L'on en extrait également une variété impressionnante de produits forestiers non ligneux pour l'artisanat, des produits alimentaires, gommés et résines, miel, médicaments ...etc. Parmi ces espèces à usages multiples, on note les gommiers (gommés et fourrage), les combrétacées (bois de feu, pharmacopée et fourrage), le dialambane (bois d'artisanat d'art), les *Pterocarpus* (*Pterocarpus lucens* pour le fourrage aérien) ... etc.

Les formations de forêts denses humides interviennent au-delà des 1500 mm de pluies. Ce sont de puissantes futaies traversées par des lianes et garnies d'un tapis herbacé modeste quand de trop vastes clairières ne sont pas ouvertes. Différentes nuances existent dans la forêt tropicale de l'Afrique de l'Ouest, de la Guinée à la Côte d'Ivoire. Elles ont été marquées par une mise en valeur intense et surtout par des prélèvements des autres secteurs du développement, le secteur agricole en particulier. Il en reste cependant d'importantes superficies. Les formations secondaires quant à elles, dans leur grande majorité peuvent être

réhabilitées et restaurées. (Voir également Volume 2 Annexe 2 : Gestion des ressources forestières et de la faune : Situation et défis dans la sous-région)

**Encadré N° 8 : La Diversité dans les formations en arbres et forêts
en Afrique de l'ouest : L'exemple de Guinée-Bissau**

L'Afrique de l'Ouest se caractérise du point de vue éco géographique par la représentation dans le territoire communautaire de toutes les nuances écologiques des formations végétales. Les pays abritent de deux à trois grandes zones climatiques, des zones désertiques aux zones à climat quasi équatorial avec la présence des formations de forêts tropicales humides qui sont l'expression ultime la plus riche et la plus diversifiée des biomes forestiers. Le cas de la Guinée-Bissau est illustratif, le pays se situant à la transition entre les zones soudano-sahéliennes aux zones guinéennes subhumides. Les formations des différentes nuances éco géographiques sont représentées, mais elles sont enrichies par des formations azonales riches et de grande importance écologique et socio économique (rôneraies, palmeraies ou galeries forestières à *Elaeis guineensis*, bambouseraies).

La Guinée-Bissau abrite en effet, des savanes, forêts claires et formations de mangroves dans la répartition suivante :

- Superficie totale du couvert forestier et arboré de 2.034.000 ha soit 56% du territoire national dont 830.000 ha de forêts et 1.036.000 ha de savanes incluant les formations azonales mentionnées ci-haut ;
- Une distribution écologique plus fine distingue 926.000 ha de savanes, 936.800 ha de forêts sèches, 172.800 ha de forêts subhumides et 248.000 ha de mangroves. Les formations de rôneraies et palmeraies à *Elaeis guineensis* sont réparties dans toutes les zones mais avec une vigueur plus marquée pour la palmeraie à *Elaeis guineensis* vers l'Ouest.

Cette distribution donne le panorama d'une diversité biologique très importante et en particulier dans les zones côtières. *Mutatis mutandis*, ce type de situations existe dans la majorité des pays de l'Afrique de l'Ouest et bâtit ainsi la diversité biologique, la diversité des grands systèmes naturels, la richesse et la beauté des paysages de l'Afrique de l'Ouest. Cela rend d'autant plus importantes et délicates les tâches de conservation et de gestion des espaces naturels face à l'agressivité du front agricole et des plantations arboricoles. Cette problématique de dualité, complémentarité et diversité biologique élevée se vit dans les pays forestiers en zones de transition savanes forêts dans les pays plus forestiers ou naguère forestiers tels la Guinée (avec tonalités de forêts de montagne) la côte d'Ivoire, le Nigeria, la Sierra Léone tandis que le Libéria se trouve exclusivement en zone humide tropicale.

Dégradation des ressources forestières et des pâturages

La dégradation des ressources en arbres et forêts s'inscrit dans les scénarios tendanciels de dégradation des terres. La pauvreté des sols qui ne permet de générer que peu de produits et de revenus et le caractère saisonnier de l'eau et des pâturages entraînent des pressions fortes sur les ressources en arbres et forêts. Les besoins d'espace pour l'habitat et la production agricole pour une population qui va doubler en 2020 d'après les données du PNUD, occasionnent défrichements, coupes d'arbres hors forêts et surpâturage. Les poussées de sécheresse dans les régions nord entraînent des migrations nord-sud devenant progressivement irréversibles. Naissent alors de nouveaux fronts de colonisation, réduisant les forêts et le potentiel en arbres. Ce panorama produit plusieurs types de modification des ressources en arbres et forêts dont les plus apparents sont :

- > La déforestation qui affecte tous les pays : Selon les statistiques par lesquelles la FAO fait l'approximation de la situation, les pays de l'UEMOA perdent annuellement

599.000 hectares de forêts par an. Ces pertes sont dues *i)* au transfert de forêts dans d'autres secteurs de l'économie nationale, en particulier l'agriculture ; *ii)* à l'exploitation forestière qui si en elle-même ne détruit pas entièrement la forêt, la modifie et est suivie avec l'ouverture des massifs par d'autres types de prélèvements ; *iii)* le passage répété des feux de brousse... etc. L'Afrique de l'Ouest est parmi les sous-régions avec le plus fort taux de déboisement soit une perte de 1.255.000 ha par an dans la décade 1990-2000 soit -1,7%, contre 5.262.000 ha ou -0,8% pour toute la région ;

- > L'appauvrissement quantitatif des formations : sans que la dégradation soit apparente. Elle est due à l'écrémage des formations quand les essences nobles sont coupées pour la production de bois d'œuvre. Dans les parties méridionales des pays concernés et dans les galeries forestières des thalwegs, les espèces nobles, Cailcédrat (*Kaya senegalensis*), le Vène (*Pterocarpus erinaceus*), le Linké (*Azelia africana*), l'Antiaris (*Antiaris africana* ...) sont extraites des forêts pour alimenter complémentaiement à l'importation, les scieries locales. Cet écrémage est également pratiqué pour la construction d'ustensiles, d'outils et d'embarcations (pirogues océanes ou fluviales) ;
- > La dégradation forestière : elle-même correspond à une altération profonde et une banalisation du paysage forestier et des savanes. Les strates forestières déjà naturellement simples sont progressivement détruites. D'abord, les cultures itinérantes de zones subhumides à sèches enlèvent les grands arbres. Il reste alors le complexe des buissons et arbres moyens se régénérant tant bien que mal au cours des années. Les cultures par poches dans les forêts humides tropicales rongent la forêt et la fragmentent progressivement. On évolue vers des forêts secondaires touffues mais pauvres d'espèces nobles tandis qu'en zone soudano-sahélienne, un taillis très vivace de combrétacées et d'épineux continue à se régénérer au cours de nombreuses années pour finir par se dégrader irrémédiablement par réduction progressive. Les défrichements annuels, la coupe de menu bois et des perches de rejet, les feux finissent par détruire définitivement la forêt (forêts claires et galeries, savanes boisées et steppes bien garnies). Le milieu forestier est remplacé par un parc agroforestier plus ou moins densément garni mais dont la diversité biologique a été progressivement réduite ;
- > La perte de la rugosité des espaces et paysages : quand l'état de recouvrement naturel, à savoir l'ambiance forestière ou de savane naturelle a disparu, l'espace peut rester longtemps sous forme de parc agroforestier quasiment domestiqué. Commence alors une phase de dégradation du couvert boisé qui s'attaque aux derniers arbres du paysage. Ce processus est cependant très lent. Le parc agroforestier semble demeurer un format, un écosystème résiduel qui exprimera encore pendant longtemps la physionomie des paysages. Ce parc domestiqué satisfait encore bien que de manière moins efficace, les divers besoins en milieu naturel (fertilité des terres de cultures et de pâturage, bois divers de service et d'artisanat, réserves de bois de chauffe, matériel (feuilles, racines, écorces) pour l'alimentation et la pharmacopée ;
- > La dégradation ultime des terres et la désertification constituent la dernière phase du processus dégradation-déforestation-déboisement et banalisation des terroirs. Les phénomènes d'érosion sont exacerbés soit en nappe quand l'érosion hydrique se généralise et décape les couches organiques déjà minces, soit par balayage régulier des

vents, soit par l'ouverture de ravines dans les terres limono-sableuses. Les rendements des cultures sont très bas, les pâturages très résistants se reconstituent au gré des hivernages mais sont devenus moins riches et s'enflamment dès le mois d'Octobre. Les phénomènes de transhumance tendent à se modifier et les migrations deviennent définitives.

Tableau 2 : Couvert Forestier en Afrique de l'Ouest

Pays / Région	Forêts		Autres terres boisées	Autres terres		Total	Superficie totale
	Superficie (1000 ha)			Superficie (1000 ha)			
	Forêts	Forêts	Forêts	Forêts	Forêts	Forêts	Forêts
Bénin	2 351	21,3	3 959	4 752	-	200	11 262
Burkina	6 794	29,0	7 427	9 178	-	4 000	27 400
Cap Vert	84	20,7	-	319	-	0	403
Côte d'Ivoire	10 405	32,7	2 626	18 769	379	446	32 246
Gambie	471	41,7	125	534	-	0	1 130
Ghana	5 517	24,2	0	17 237	-	1 100	23 854
Guinée	6 724	27,4	5 850	11 998	-	14	24 586
G-Bissau	2 072	73,7	236	505	-	800	3 612
Libéria	3 154	32,7	0	6 478	179	1 505	11 137
Mali	12 572	10,3	16 532	92 916	-	2 000	124 019
Niger	1 266	1,0	3 740	121 664	8 000	30	126 700
Nigéria	11 089	12,2	5 495	74 493	220	1 300	92 377
Sénégal	8 673	45,0	5 001	5 579	-	419	19 672
Sierra Leone	2 754	38,5	384	4 024	-	12	7 174
Togo	386	7,1	1 246	3 807	-	240	5 679
Total CEDEAO	74 312	14,9	52 621	372 253	8 778	12 066	511 125

Source FAO-FRA 2005

La dynamique générale est à une tendance de pertes de superficies forestières avec un taux de déboisement bien supérieur à la moyenne africaine. La sous-région perd annuellement 750.000 hectares de forêts qui correspond à un taux annuel de 1,48%. Cette situation ajoutée aux phénomènes de dégradation mentionnés plus haut traduit une situation difficile d'instabilité des ressources forestières des pays de l'UEMOA et de la CEDEAO. Le secteur forestier était naguère un des secteurs-clés du développement de pays tels que la Côte

d'Ivoire et le Nigéria, mais sa contribution actuelle est relativement faible. En conséquence, il y a surtout *i)* régression de la diversité biologique et du rôle tampon des formations forestières, de savanes et de steppes ; *ii)* désertification ou banalisation des paysages (forêts secondaires pauvres, reliquats de savanes et savanes rabougries) ; *iii)* fragmentation des habitats et disparition de la faune et de l'avifaune ; *iv)* subsistance cependant de portions considérables du manteau forestier ouest-africain, vitalité des forêts secondaires et persistance de l'essentiel des fonctions vitales qui permettent la réhabilitation et la restauration du couvert forestier. Les processus d'altération des formations d'arbres et forêts sont la cause des plus graves problèmes de dégradation environnementale, de désertification et sources de facteurs de changement du climat.

**Tableau 4 : Le Déboisement
dans les Pays UEMOA et CEDEAO**

Pays	Superficie terrestre Milliers d'ha	Superficie forestière Milliers d'ha	Plantations forestières Milliers d'ha	Variation annuelle Milliers d'ha	Taux annuel de variation Pourcentage
1. Bénin	11.063	2.650	112	-70	-2,3
2. Burkina Faso	27.360	7.089*	67.000	-15	-0,2
3. Cote d'Ivoire	31.800	7.117	184	-265	-3,1
4. Guinée-Bissau	3.612	2.187	2	-22	-0,9
5. Mali	122.019	13.186*	15	-99	-0,7
6. Niger	126.670	1328	73	-62	-3,7
7. Sénégal	19.252	6.205*	263	-45	-0,7
8. Togo	5.439	510	38	-21	-3,4
Totaux UEMOA	347.215	40272	67.687	-599	- 1,48
AUTRES PAYS CEDEAO					
9. Gambie	1000	481	48,1	+4	+ 1
10. Ghana	22.754	6.335	76	-120	-1,7
11. Guinée	24572	6929	25	-35	-0,5
12. Libéria	11.137	3.481	119	- 76	-2,0
13. Nigeria	91.077	13.517	693	- 398	-2,6
14. Sierra Leone	7.162	1055	6	- 36	-2,9
TOTAUX CEDEAO	504.917	72.070	68654,1	- 750	---

Source : FAO/FOSA/FRA 2001-2005

* Il convient de noter que pour ces pays de peu de forêts mais de grandes savanes, les chiffres incluent l'ensemble « forêts et autres terres boisées » ce qui explique certains gros chiffres.

Les efforts de redressement : La gestion durable des Ressources Forestières.

Les Etats membres initialement en coopération avec le CILSS pour une partie d'entre eux, la FAO, l'OIBT et un nombre varié de partenaires, ont déployé depuis le début des années 1980, de grands efforts de redressement et de limitation de la dégradation des ressources forestières. Ces efforts ont été marqués par :

- L'existence pendant les années 1980 à 1990 d'un vrai dialogue forestier régional au moins entre les Etats membres du CILSS ;
- Des changements stratégiques ayant modifié l'axe des interventions : par exemple passage des plantations aux aménagements des formations naturelles au milieu des années 1980 ;
- Une nette promotion de la foresterie participative avec encouragement des initiatives communautaires et privées ;
- Tout récemment, des efforts de documentation et de renforcement du rôle des forêts dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté ;
- Une incorporation progressive, bien que lente, des nouveaux paradigmes de gestion forestière générés et encouragés par le processus post Rio du dialogue forestier international : gestion forestière durable, développement de critères et indicateurs, intégration de la foresterie dans la gestion de l'ensemble du paysage... etc. ;
- Reconnaissance et promotion des arbres hors forêt.

Encadré N° 9

L'on doit donc reconnaître l'importance économique des ressources forestières de la sous-région et le rôle des arbres et forêts dans l'occupation des terres. La dégradation forestière et le déboisement, c'est-à-dire le transfert de massifs forestiers sous d'autres utilisations sont les deux aspects de la perte d'espaces forestiers. Le résultat des changements imprimés aux formations forestières primaires des pays humides sont l'avènement de grandes étendues de forêts dites secondaires qui bien qu'encore utiles à l'économie de subsistance des populations, réclament de grands efforts de restauration et de réhabilitation. La perte de formations de forêts claires et de savanes et la transformation des steppes en étendues d'herbages se dénudant progressivement, favorisent la dégradation des terres et la désertification. Ces processus sont exacerbés par les sécheresses imprévues, les feux de forêts et l'exploitation abusive pour la satisfaction des besoins en énergie. L'aménagement forestier durable est encore à conquérir dans tous les pays de la sous-région pour la satisfaction des besoins traditionnels en bois, la promotion d'opportunités économiques diverses, la lutte contre la pauvreté, la contribution à la sécurité alimentaire. Un dialogue à cet effet doit être instauré. Le potentiel de la sylviculture dans la bataille de la séquestration du carbone est un atout pour la zone soudanienne et tropicale humide que les pays de l'Afrique de l'Ouest doivent valoriser au plus haut niveau dans le cadre de la CCCC. La protection des lambeaux de forêts originelles, de savanes et steppes naturelles reste un barrage contre l'érosion accélérée de la diversité biologique. Tels sont les défis que la politique environnementale doit reconnaître et aborder dans ce secteur.

2.3.3.2. Faune et Ressources Cynégétiques

L'Afrique de l'Ouest ne revendique pas les concentrations grégaires impressionnantes d'animaux sauvages des régions orientales de l'Afrique. Elle a néanmoins une faune variée reflet de sa diversité climatique, qui constitue un capital biologique de grande valeur.

Les zones sahariennes et sahélo-soudaniennes abritent de grandes antilopes et des gazelles de grande beauté. Elles sont sous des menaces graves de disparition. Les gazelles (à front roux ou *gazella rufifrons*, dama ou *gazella dama*), les oryx (*Oryx algazel*) et les addax (*Addax nasomaculatus*) furent naguère abondantes dans les zones septentrionales. Elles partagent les parties centrales de la région avec les girafes (*Giraffa camelopardalus*), véritable attraction du tourisme de vision de tous les temps. Les zones soudaniennes sont riches de grandes et moyennes antilopes que la fragmentation et l'ouverture des paysages agressent : hippotragues (*hippotragus niger*), cobes de Buffon (*Adenota cob*), bubales (*Alcelaphus buselaphus*), les damalisques (*Damalicus korrigum*), devenus rares et menacés d'extinction. De nombreuses espèces de petites antilopes, guibs harnachés (*Tragelaphus scriptus*) et céphalophes (*Cephalophus Spp*) sont encore abondantes. Les buffles (*Syncerus caffer*) et hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) restent des rencontres possibles dans les savanes boisées. Les autres grands mammifères sont l'éléphant (*Loxodonta africana*), les grands carnivores (lions - *Leo, leo* - panthères - *Panthera pardus* - guépards - *Acynonyx jubatus*) encore bien présents dans les aires protégées. Les singes sont encore abondants mais le chimpanzé (*Pan troglodytes*) est présentement poussé dans ses derniers retranchements. Les milieux humides et les zones côtières abritent une faune discrète mais importante : divers crocodiles, divers varans, des lamantins dont les populations ont été décimées autant dans leurs repaires fluviaux et lacustres que dans les estuaires et bras de mer. La faune aviaire est également très riche. La sous-région est une zone de passage et abrite des reposoirs stratégiques pour les oiseaux paléarctiques migrateurs.

L'utilisation de la faune est peu représentée dans les flux économiques, mais une chasse traditionnelle fait d'importants prélèvements dans les peuplements d'animaux sauvages. Cette chasse traditionnelle a évolué pour tenter de répondre à une demande citadine croissante et pressante d'où l'importante problématique de la viande dite de brousse. De fait, la chasse pour la consommation et le commerce de la viande de brousse pose pour être durable et acceptable, d'importants préalables de connaissance de la ressource, de gestion de la ressource, de circulation dans et hors de la région, d'hygiène des produits, de réglementation de l'ensemble des circuits. La chasse sportive est organisée mais difficilement contrôlable. Des zones d'intérêt cynégétique mieux gérés tentent, en synergie avec le tourisme de nature, de la canaliser avec un succès mitigé.

Des efforts précoces de protection ont été lancés depuis la deuxième décennie du 20^e siècle. Le classement des premiers noyaux du Parc National du Niokolo-Koba au Sénégal date de 1925, tandis que les lois et décrets forestiers de 1935 généralisèrent la protection des milieux forestiers et de la faune. Aujourd'hui, les efforts de gestion des aires protégées, l'érection de réserves de biosphère, les préoccupations particulières sur les zones humides tentent de maintenir une faune fortement utilisée ou décimée et des milieux profondément fragmentés.

2.3.3.3. Conservation de la Diversité Biologique et Lutte contre la Désertification

Dans la gestion des ressources naturelles, la conservation de la diversité biologique et la lutte contre la désertification ont un poids particulier dans la sous-région. Des efforts y sont développés, à l'origine de plusieurs décisions institutionnelles de coopération sous-régionale (cf. environnement international et sous-régional) centrées sur la gestion des ressources et la lutte contre l'insécurité alimentaire. De ce point de vue, l'utilisation des organismes génétiquement modifiés et de façon plus générale, la prise en compte des responsabilités nationales en matière de biosécurité, génèrent d'importants débats et des dispositions nouvelles dans l'ensemble des pays de la sous-région dont la création de nouvelles structures et la promulgation de politiques à cet effet. Des pays comme le Burkina et le Ghana (hors UEMOA) sont assez avancés.



Figure N° 6 : Cob onctueux du P. N. W. au Bénin

Aujourd'hui également, toutes les stratégies dans ces domaines tentent d'intégrer la dimension de lutte contre la pauvreté. De même, des efforts sont développés pour insérer les dimensions de gestion des ressources naturelles, de promotion de l'agriculture dans le cadre général des stratégies de lutte contre la pauvreté dont les Documents de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) les avaient souvent oubliées.

2.3.3.4. Conservation et aménagement des forêts :

La diversité biologique c'est l'ensemble de toutes les ressources vivantes que possède une entité territoriale donnée y compris les ressources génétiques qu'elle contient : cellules et héritage cellulaire, espèces, populations et écosystèmes. La variété des systèmes naturels de la sous-région est en partie due aux diverses tonalités climatiques et en particulier au gradient hygrométrique entre le sud et l'extrême nord. Les influences des vents du nord, la durée des saisons pluvieuses, l'influence océanique y compris le courant des Canaries, les nombreux axes de pénétration des grands fleuves, contribuent à la diversité des espèces et des écosystèmes de la sous-région. Les espèces animales et végétales et leurs communautés doivent donc être utilisées de manière à en conserver la vitalité et les capacités de renouvellement, à travers des aménagements adéquats. Les efforts consentis et la situation présente peuvent se résumer dans les lignes qui suivent.

La conservation des ressources et de la diversité biologique végétale s'est faite d'abord classiquement surtout à travers l'aménagement des ressources forestières et la conservation des aires protégées. L'aménagement forestier n'a cependant fait de progrès que dans sa forme d'aménagement pour la satisfaction des besoins en produits forestiers notamment de bois d'œuvre dans les pays du sud et de bois énergie en zones soudano-sahéliennes. Parmi les pays de zones sèches, le Burkina a réalisé de grands progrès dans l'approche à la gestion participative des forêts en particulier en coopération avec la FAO, le PNUD et la GTZ. Du point de vue approche méthodologique, les services techniques ont acquis une connaissance approfondie de l'aménagement des formations de savanes et de forêts claires et une organisation sociale qui mobilise les populations, y compris les femmes pour la participation à l'aménagement et la mise en exploitation des séries aménagées. L'exemple de la forêt de Nazinon a fait avancer le progrès dans ce sens. Du point de vue institutionnel, un service des aménagements forestiers est capable de continuer la pratique sur une base durable.

Des progrès similaires ont été réalisés au Mali et au Niger en mettant l'accent respectivement sur l'organisation du marché du bois et du charbon de bois et sur l'organisation des communautés autour de ressources forestières qui leur sont attribuées. Au Sénégal, pionnier de l'aménagement des forêts depuis les années 1950 (Forêt de Bandia) et puis 1960-70 (les forêts de la vallée et les forêts dites du rail) pour la production de bois de chauffe et de charbon de bois, le progrès s'est un peu ralenti au cours des années 1980 pour reprendre récemment avec une approche plus holistique de l'aménagement à objectifs multiples (bois, production pastorales et autres produits non forestiers).

La gestion des ressources des terroirs a été l'objectif général élargi des projets d'aménagement dans le Bassin Arachidier à haute densité humaine et à faible présence de forêts. L'arbre, les groupements d'arbres, les finages deviennent alors objet d'attention et de

gestion. L'on espère alors ainsi sauvegarder la diversité biologique des campagnes hors forêts.

Dans les pays de forêts et forêts claires, la Guinée Bissau a réalisé des avancées substantielles dans l'organisation institutionnelle du secteur de la conservation, mais doit faire de grands progrès en matière d'aménagement proprement dit. Des avancées ont été acquises dans la promotion des forêts communautaires et dans la lutte contre les feux de brousse.

La Côte d'Ivoire, quant à elle, a accusé le coup dans les années d'essor des plantations agroindustrielles et de l'exploitation forestière florissante. Le secteur du développement agricole a fortement entamé les réserves forestières faisant descendre l'étendue du couvert forestier dense humide très riche (plus de 700 espèces) de plus de 16 millions d'hectares (46% du territoire) à l'aube des indépendances à moins de 2 millions d'hectares aujourd'hui. Dans la dernière décennie de 1990 à 2000, la Côte d'Ivoire a perdu 265.000 ha de forêts par an soit -3,1% (FOSA, 2001). La SODEFOR a consenti d'immenses efforts de plantations et d'aménagement sans pouvoir balancer les pertes. Présentement, le plus grand pays forestier de la sous-région enregistre un pillage clandestin et une forte dégradation de ses forêts dans la situation de conflits qu'elle connaît. Cependant, des programmes ambitieux sont dans les projets comprenant *i)* l'élaboration et la validation d'un Programme national de reboisement ; *ii)* un programme national de gestion durable des forêts piloté au plus haut niveau politique par le Premier Ministre ; *iii)* la révision et l'actualisation du vieux code forestier – datant de 1965 – et dont le texte de loi est en cours d'adoption par le Gouvernement. Le code forestier sera plus explicite dans un certain nombre de domaines et introduira notamment des notions de superficie forestière minimale, la gestion forestière durable fera plus vigoureusement appel à l'organisation et à l'encouragement de la participation des collectivités rurales.

2.3.3.5. Conservation et Gestion de la faune et des Aires Protégées :

La conservation des ressources biologiques à travers la gestion des aires protégées est très active dans la sous région. Les avancées institutionnelles mettent en exergue l'érection d'administrations entièrement dédiées à la gestion des aires protégées qu'elles soient des établissements publics à caractère administratif ou scientifique ou des administrations à part entière séparées de celles des forêts, mais avec des expériences et des capacités.

- > Au Bénin, au Burkina Faso et au Togo, des Directions de faune spécifiques gèrent le capital cynégétique et la conservation des aires protégées, selon le modèle classique de gestion patrimoniale ;
- > En Cote d'Ivoire, l'Office national des Parcs et Réserves et la Direction des Parcs nationaux coexistent, se partageant respectivement les responsabilités de gestion des aires protégées avec tous les paradigmes de la nouvelle approche de la conservation durable et les responsabilités régaliennes de réglementation et de normalisation.
En Guinée Bissau, le pays avec une assistance de longue durée de l'UICN et d'autres partenaires, a réussi la conception et l'installation de l'IBAP (Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées) un établissement public à caractère administratif et financier. Des documents importants ont été préparés à savoir une Lettre de Politique et une stratégie pour la conservation de la diversité biologique, le Plan d'Action sur la

Biodiversité, un Atlas de la Biodiversité, une loi-cadre des aires protégées, en même temps que d'autres initiatives importantes en coopération avec la Direction de l'Environnement et la Direction des Eaux et Forêts.

- > Au Mali, la structure institutionnelle ne s'est pas beaucoup distancée de la structure classique regroupant la gestion forestière, la gestion des ressources cynégétiques et la gestion des aires protégées. De fait, la Direction Nationale de la Conservation de la Nature (DNCN) créée par l'Ordonnance, n° 98-025/P-RM du 25 Août 1998, a pour mission l'élaboration des éléments de la politique nationale en matière de conservation de la nature et son exécution.
- > Au Niger, la Direction de l'environnement et la Direction de la Faune, Pêche et Pisciculture se partagent la gestion des ressources animales, de la cynégétique et la conservation des aires protégées et plus généralement d'une partie de la diversité biologique.
- > Au Sénégal, la Direction des Parcs Nationaux gère l'important réseau d'aires protégées comportant une ou des unités sous les différentes tonalités écologiques du pays, les zones soudaniennes et les franges côtières restant privilégiées de par leur couverture. La Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Conservation des Sols gère le patrimoine forestier avec des forêts naguère bien protégées par leur statut de classement, détiennent encore de riches ressources biologiques au Centre Ouest, au Sud et au Sud-est. Elles sont cependant gravement menacées.

Encadré N° 10 : Les enjeux de la conservation et de l'accès à la Diversité Biologique

La conservation de la diversité biologique comporte de nombreux compartiments et les pays de la sous-région y sont avancés à des niveaux très divers.

La conservation *in situ* de la diversité biologique dans les écosystèmes naturels sous forme d'aires protégées et de réserves diverses, a relativement progressé dans certains pays de la sous région. Le Bénin, le Burkina Faso et le Niger ont été des pionniers dans la coopération sous-régionale en matière de chasse et de conservation aboutissant aujourd'hui au projet-phare de la conservation du système des parcs du WAPO. La Côte d'Ivoire et le Sénégal (avec des aires protégées et réserves dans toutes les zones écologiques du pays) ont été pionniers dans la participation au système mondial de réserves de la biosphère à travers la forêt de Tai et le Parc National du Niokolo Koba. La Guinée Bissau a, quant à elle, fait d'immenses progrès avec l'appui de l'UICN dans la délimitation d'aires protégées et dans l'érection de réserves de biosphère (en particulier celle des Bijagos), en particulier sur le littoral. Le Mali développe de nombreuses initiatives dans le développement de son système d'aires protégées et dans la protection d'espèces emblématiques des zones arides : derniers troupeaux d'éléphants, autruches, gazelles saharo-sahéliennes. Malgré l'étroitesse de son territoire et l'envahissement temporaire de certaines zones intéressées, le Togo a maintenu des aires et réserves encore viables.

La bonne connaissance, la gestion et la défense de la diversité biologique agricole sont des secteurs devenus essentiels que les pays de la sous-région sont peu équipés à protéger. Des variétés nombreuses et adaptées ont été utilisées par les communautés de pasteurs et d'agriculteurs. Elles sont passablement recensées et peu protégées. Seuls l'attachement des paysans à leurs semences et dans certains cas, le faible accès à des zones éloignées garantissent encore la protection de vieilles variétés. Ici, l'enjeu se complique par l'introduction des foies peu contrôlée de grains ou de semences d'origine et de performance mal connues. La nouvelle réalité de la biotechnologie et en particulier des OGM et de la biosécurité préoccupe tous les producteurs soit du fait des connaissances faibles que l'on peut en avoir, soit du manque de communication locale et nationale sur un sujet que des médias également peu informés manipulent régulièrement.

Les pays dans la majorité d'entre eux ont intégré des unités ou créé de nouvelles structures traitant des possibilités des applications de la biotechnologie et de la dimension biosécurité du problème. Des législations

ont été prises ou sont en cours de développement (Burkina Faso très avancé tant du point de vue institutionnel que pratiques expérimentales, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal, Ghana parmi les pays voisins) avec l'assistance de la Banque mondiale ou du PNUE. L'UEMOA prend également cette dimension en charge et certainement de manière plus ambitieuse bientôt.

La défense de la diversité biologique naturelle et de la propriété intellectuelle des communautés autochtones et locales est un autre enjeu. Les risques d'explorations sauvages et de piraterie biologique ne sont plus de la science-fiction et les mesures adéquates pour en protéger les pays de l'UEMOA sont inexistantes ou insignifiantes. Le principe de l'accès aux ressources de la diversité biologique et le partage équitable des services et bénéfices qui en sont tirés ne peut être garanti avec de telles explorations sauvages. La découverte de solutions à ces situations fait partie des défis de la Politique environnementale de l'UEMOA.

La valorisation du potentiel économique et social des forêts de la sous-région et l'utilisation approprié des services environnementaux qu'elles dispensent en particulier dans les massifs forestiers transfrontaliers. C'est un réel défi pour les institutions sous-régionales, en particulier l'UEMOA, la CEDEAO et le CILSS et leurs organes spécialisés de prendre les mesures et les dispositions légales et réglementaires et de promouvoir les programmes conjoints idoines dans la coopération sous-régionale pour assurer l'assise de la gestion durable des forêts et de conservation de la diversité biologique forestière dans la sous-région. Les forêts sont un atout certain dans les programmes de lutte contre la pauvreté, les plans pour la conservation de la diversité biologique et les programmes de capture et de stockage du carbone.

2.3.3.5. La Lutte Contre la Dégradation des terres et la Désertification :

Les efforts des pays sont constants dans la mise en œuvre de la Convention de Lutte contre la Désertification. Du point de vue technique, les progrès suivants ont été réalisés :

- i) Le partage de concepts communs, la construction d'une approche et des éléments de programmes dans l'ensemble institutionnel du CILSS ;
- ii) Une meilleure compréhension de la nature intégrée de la lutte contre la dégradation des terres et la lutte contre la désertification ;
- iii) L'adjonction à la lutte contre la désertification de toutes les approches promouvant l'intégration à travers les « ancrages verts », l'approche terroirs, les approches de gestion intégrée des bassins versants et programmes de vallées, la gestion forestière intégrée ... etc. ;
- iv) L'incorporation de la lutte contre la désertification dans les objectifs socio-économiques majeurs de la lutte contre l'insécurité alimentaire et plus récemment contre la pauvreté ;
- v) L'adoption, la vulgarisation et la pratique effective très avancée de l'approche participative appuyée par des outils de diagnostics rapides, *i.e.* MARP ;
- vi) Le renforcement des outils techniques et méthodologiques appuyant les approches participatives depuis les diagnostics jusqu'à la mise en œuvre ;
- vii) La réalisation de progrès importants dans les aménagements, l'organisation, la conception d'outillages et d'instruments pour l'utilisation appropriée du bois énergie ;

viii) La promotion des partenariats au niveau opérationnel et au niveau politique, local, national et régional notamment entre le CILSS, l'UEMOA et la CEDEAO pour appuyer les initiatives.

2.3.4. Ressources minières et énergétiques

En Afrique de l'Ouest, l'exploitation et le commerce de certaines substances minérales surtout précieuses, ont connu des époques fabuleuses au cours de l'histoire. La possession des richesses minières a été le fondement du pouvoir de quelques empires et royaumes dans la région tels l'empire du Ghana, le Galam entre le Sénégal et le Mali, les groupements Baoulé ...etc.

Durant la période précoloniale, les activités minières de la sous-région étaient dominées essentiellement par les exploitations artisanales d'or, d'argent, de cuivre, de diamant, de sel, de fer, des faluns et des matériaux de construction. A l'époque coloniale, l'objectif essentiel assigné aux activités minières était d'approvisionner régulièrement les industries de la métropole en matières premières.

Dès l'accession aux indépendances, à l'instar des autres pays africains, les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont entrepris leur développement minier dans le cadre de politiques caractérisées essentiellement par le monopole de l'Etat sur les ressources minérales.

Le sous-sol des pays de l'espace UEMOA recèle un potentiel minier important et varié comme en témoignent les nombreux indices et gisements et le contexte géologique favorable à d'autres découvertes. Malheureusement, en dépit des efforts fournis par les Etats membres de l'Union pour développer le secteur, le potentiel minier n'est jusqu'ici que partiellement mis en valeur et ne contribue que très peu au développement socio-économique de la sous-région. La part du secteur dans le Produit Intérieur Brut (PIB) des Etats membres de l'Union, demeure faible (0,5 à 10%).

Présentement, l'exploitation des mines d'or (Burkina Faso, Mali, Ghana), de bauxite (Guinée), de diamant et autres minéraux, est une source majeure de devises pour les pays intéressés de la sous-région mais génèrent également des préoccupations environnementales. Au Togo, l'exploitation des mines de phosphate a transformé le paysage de certaines régions en un panorama presque lunaire et a entraîné l'appauvrissement des cultivateurs dont les terres ont été expropriées pour l'exploitation minière. Au Sénégal, l'exploitation des phosphates est l'une des plus anciennes activités extractives minières. Elle est à la base du développement local de certains terroirs de la partie nord-ouest de la région de Thiès et plus récemment d'une industrie chimique naguère prospère forte et d'exportations contribuant à la richesse du pays. Le Mali, le Burkina, le Niger sont également détenteurs de gisements de phosphates. La Guinée-Bissau détient des gisements de bauxite et de phosphate.

Encadré N° 11 : L'Or dans l'Economie Malienne (L'Express Juin 2002)

« Avec 51 tonnes d'or produit industriellement en 2001, auxquelles s'ajoutent 4 tonnes de production artisanale et semi-industrielle par des opérateurs nationaux, le Mali s'est hissé à la troisième place en Afrique, derrière le Ghana (60 tonnes) et l'Afrique du Sud (430 tonnes). L'année précédente, il avait péniblement atteint 30 tonnes. Première ressource à l'exportation depuis 1999, l'or a durablement supplanté le coton, dont le Mali est également l'un des plus gros producteurs en Afrique de l'Ouest. Le FMI a calculé qu'une chute du prix de l'or de 20 dollars coûtait au Mali et au Ghana 3% de leurs recettes d'exportation. Un manque à gagner considérable pour des Etats très endettés. La mise en exploitation des mines de Kodjéran, Loulo, Ségala, Tabakoto et Kalana, dont les études de faisabilité avaient été élaborées et adoptées sur la base de 330 dollars l'once, a été reportée sine die.

A 280 dollars l'once, l'or du Mali génère un chiffre d'affaires de 60 milliards de francs CFA. Bien que la production soit entièrement exportée, «c'est au final l'Etat malien, et donc le peuple malien, qui en profite, puisque les industries sont installées au Mali», explique Modibo Coulibaly, directeur de la Direction nationale de la géologie et des mines (DNGM). Selon une récente étude, de 36 à 40% du chiffre d'affaires réalisé par les sociétés minières revient au pays. En 2001, entre 108 et 120 milliards de francs CFA sont venus alimenter les caisses de l'Etat : impôts et taxes, cotisations sociales, achats locaux, salaires du personnel malien, contributions au fonds de développement local des communes rurales situées dans les zones minières...». Les mines effectivement en exploitation sont Sadiola, Loulo, Kalana, Tabakoto, Yatela et Morila.

L'Uranium : Le Niger a exploité depuis le début des années 1970, ses gisements d'uranium ; sa production en 2000 était de 2 900 tonnes (environ 10% de la production mondiale). L'activité minière mérite toute l'attention du point de vue de la sécurité de l'environnement et le bien-être des populations en contact avec ces activités. De nombreux points de contamination sont possibles tant à partir de l'exploitation à ciel ouvert que souterraine soit par *i*) la contamination éventuelle des eaux de boisson ; *ii*) les contacts avec le matériel en liaison avec l'exploitation minière ; *iii*) les accidents de transport de minerai (il y en aurait eu en 2004) ; *iv*) la respiration d'éléments en suspension contenant du radon. Dans le futur, le Niger et l'Afrique de l'Ouest en général poseront sans nul doute l'exploration énergétique de cette richesse.

Le pétrole est présent en Afrique de l'Ouest et son exploitation est devenue un secteur traditionnel de grande importance au Nigeria. De nouvelles exploitations pourraient démarrer dès 2008 au Mali (15 blocs de recherche de 800.000km² encore disponibles et les premiers entreraient en exploitation dès 2008). Des ressources considérables se sont avérées en Côte d'Ivoire (2 milliards de barils de réserves sont probables), au Niger et des indices très favorables se révèlent dans de nombreux autres pays de la sous-région CEDEAO. Des espoirs sont réels en Guinée-Bissau et au Sénégal. Il est prévu une expansion spectaculaire du poids économique et géopolitique du pétrole du Golfe de Guinée et de l'ensemble des pays de la Côte Atlantique de l'Afrique. La sous-région en principe participerait de plus en plus à l'approvisionnement africain du marché américain (pour 15% maintenant et peut-être 25% dans une dizaine d'années soit une évolution de 1,5 millions de baril/jour à 2,5 millions de barils/jour). Le pétrole représente aujourd'hui un impressionnant enjeu pour l'économie de la sous-région, la gestion de son environnement et de ses ressources naturelles et le développement humain dans nombre de ses terroirs.

Le charbon minéral : Le Niger, le Nigeria, détiennent d'importants dépôts de charbon minéral. Les dépôts du Nigeria ont été reconnus parmi ceux de meilleure qualité au monde. Au Nigeria, les dépôts avérés s'élèvent à 303 millions de tonnes. D'autres dépôts ou traces

sont identifiés dans la sous-région. Les enjeux autour des richesses charbonnières s'analysent entre autres dans les aspects suivants :

- Grand potentiel dans les transformations énergétiques et notamment l'électricité ;
- Importance dans les utilisations pour l'énergie domestique par utilisation du charbon minéral carbonisé et réduction de la pression sur les ressources en arbres et forêts fortement sollicitées par les ménages pour le bois de chauffe et le charbon de bois, surtout autour des capitales et autres grandes villes ;
- Les graves problèmes potentiels de pollution et de santé relatifs à toute utilisation du charbon minéral.

Dans la sous-région, le Nigeria et le Niger sont les seuls en phase avancée d'utilisation effective du charbon minéral.

Mines et Environnement : Jusqu'à récemment, il n'existait aucune réglementation environnementale pour ce type d'exploitation et les industries ont aussi contribué aux problèmes de dégradation des terres dues à l'érosion des sols, à la pollution de l'air et de l'eau, à l'envasement et à la production des déchets. Les échecs de marchés et politiques ont permis aux industries d'ignorer les côtés négatifs des coûts externes de leurs activités. Par exemple, la détermination de la valeur des ressources n'a pas tenu compte des coûts que représente la dégradation de la santé publique et des ressources naturelles. Dans certains cas cependant, le secteur privé et les autorités gouvernementales ont volontairement déployé des efforts pour améliorer la gestion environnementale des ressources du sous-sol.

Les sources nouvelles et renouvelables d'énergie

Le bois et le pétrole sont les ressources énergétiques les plus sollicitées dans la sous-région. Le bois-énergie (bois de feu et charbon de bois) intéresse de 60 à 96% des ménages et constitue l'unique source dans de nombreuses régions rurales. L'utilisation du bois par les couches de populations moyennes ou pauvres est un gros secteur de consommation de forêts et ressources en arbres et devient une préoccupation dans toutes les politiques de gestion durable de ces ressources. Or, la sous-région dispose de ressources alternatives considérables dans l'énergie solaire, l'énergie éolienne et possède des dépôts uranifères importants dans nombre de pays dont le Niger et la Guinée. L'utilisation de ces ressources doit nécessairement être considérée tant pour leur abondance et leur coûts de mise en œuvre – pour l'énergie solaire et l'énergie éolienne – que pour leur efficacité si toutes les avancées technologiques et de sécurité sont maîtrisées et mises en œuvre.

L'énergie solaire : La sous-région est bien ensoleillée toute l'année et le rayonnement solaire devrait pouvoir y constituer une source majeure d'énergie autant dans les pays soudano-sahéliens que dans les pays de climat tropical humide. Le taux moyen d'ensoleillement très important se situe à 3000 heures d'ensoleillement dans les pays Sahéliens. L'énergie solaire a attiré l'attention des décideurs de la région depuis les lendemains des années 1970 à la suite de la grande sécheresse qui a affecté la région. L'on a estimé que l'utilisation de l'énergie solaire dont les technologies ont été étudiées depuis la fin du 19^e siècle se justifiait à plusieurs titres incluant *i)* la réduction des quantités de bois utilisés pour 70 à 80% de l'énergie des ménages et donc la pression sur les ressources ; *ii)* le grand

développement des technologies de mise en œuvre ; iii) le caractère propre et non polluant de cette énergie ; iv) la versatilité de cette énergie utilisable dans beaucoup de secteurs de la vie rurale dont *la* séchage des grains, des fruits et du poisson, exhaure, chauffage de l'eau, éclairage... Etc. Par ailleurs la région a bénéficié d'une longue assistance dans le développement d'applications pour l'utilisation de l'énergie solaire. Le Centre Régional d'énergie solaire de Niamey a beaucoup travaillé sur le sujet depuis les années 1970 et devrait pouvoir être relancé très sérieusement. Le Projet Régional Energie Solaire du CILSS a continué l'assistance aux pays membres avec des résultats appréciables. Le Sénégal dispose d'un Centre International de Formation et de Recherche en Energie Solaire (CIFRES) abrité par l'Ecole Supérieure Polytechnique de Dakar qui assure la formation des spécialistes et techniciens de l'énergie solaire. Nombre d'autres pays de la sous-région disposent de facilités ou d'embryons de services qui pourraient rapidement développer des programmes conséquents dans le cadre fécond d'une coopération sous régionale redynamisée.

Encadré N° 12 : Le Projet Régional Energie Solaire

Le PRS, à l'issue de l'exécution de sa première phase et en prévision de la 2^e phase, aura permis au Sénégal :

- la réalisation de 68 systèmes de pompage solaire photovoltaïque destinés à l'alimentation en eau potable ;
- l'établissement de 16 systèmes de pompage solaire destinés à l'irrigation de petits vergers ;
- la mise en place de 121 autres systèmes communautaires pour l'éclairage, le froid sanitaire et la recharge de batteries ;
- dans la deuxième phase, la consolidation et l'optimisation des équipements du Prs1, dont la réhabilitation de 30 forages, l'extension de réseaux d'approvisionnement en eau potable, la réhabilitation de 20 systèmes de pompage solaire photovoltaïque ;
- la réalisation de nouvelles installations d'alimentation en eau potable pour 30 nouveaux forages, 45 châteaux d'eau et réseaux d'adduction, 45 systèmes de pompage solaire photovoltaïque.

L'énergie éolienne est largement disponible dans les vastes étendues des savanes, steppes et paysages ruraux découverts de la région. Son utilisation est propice pour divers travaux ruraux tels que l'exhaure de l'eau, la mouture des grains – même si cette technologie est jusqu'à date non utilisée en Afrique de l'Ouest - génération d'énergie électrique. La région se doit dans ce cas également d'améliorer les connaissances et technologies, identifier les zones de plus grand potentiel d'énergie éolienne et d'expérimenter davantage les multiples possibilités d'utilisation de l'énergie éolienne.

Les défis et enjeux pour le développement du secteur minier et énergétique sont liés à la protection de l'environnement, à la sécurité humaine et aux moyens et stratégies pour l'impulsion des initiatives de développement même du secteur.

L'impact du développement minier sur l'environnement dans des pays faiblement développés et des populations peu informées peut être très grave. Présentement, les grosses préoccupations ont trait :

- aux bouleversements physiques des terrains d'exploitations (exploitation des phosphates, bauxites, orpaillage, extractions diverses à ciel ouvert) ;
- Destruction ou dégradation de la végétation (orpaillage profond ou superficiel; exploitation du phosphate ... etc.) ;

- Dégradation de la qualité des eaux par turbidité ;
- Graves pollutions des sources et des plans d'eau superficiels ;
- Emissions de poussières et d'émanations dangereuses pour la santé. Les cas les plus gravement préoccupants pourraient être constitués par les risques de pollution et nuisance des poussières charbonnées qu'entraînerait une exploitation plus intense du charbon minéral, les risques d'irradiation par les activités minières de production d'uranium ;
- Pollutions fluviales, lacustres, côtières et marines dans les cas les plus graves en particulier en ce qui concerne l'exploitation pétrolifère dont la réalité sera vraisemblablement de plus en plus pesante dans les pays de l'Afrique de l'Ouest dans les 50 prochaines années.

Le faible développement du secteur minier des Etats membres de l'Union est lié à un certain nombre de contraintes parmi lesquelles on peut citer :

- la disparité et l'inadéquation des cadres réglementaires qui ne permet pas de créer un environnement favorable et sécurisant pour l'investissement dans la zone UEMOA ;
- le faible niveau de connaissance du potentiel minier des Etats membres de l'Union et l'insuffisance de la formation et du perfectionnement du personnel chargé du développement du secteur minier ;
- le faible développement des industries de transformation des produits miniers ;
- l'optimisation insuffisante de l'artisanat minier et de la petite exploitation liée à l'absence d'un encadrement et d'un cadre juridique appropriés ;
- l'insuffisance des infrastructures économiques de base (transport, énergie, télécommunication, eau, etc.) ;
- l'insuffisance d'outils performants de promotion minière (système d'informations géologiques et minières et de cadastre minier, moyens limités des institutions en charge du développement et de la promotion du secteur minier, contribution limitée de la recherche scientifique, etc.) ;
- la faiblesse des investissements (flux financiers pour le développement des activités minières dans l'espace UEMOA; faible implication des privés locaux dans le développement du secteur minier;
- le faible développement de la coopération entre les Etats membres de l'UEMOA dans le secteur minier ;

Cependant, en synergie avec les autres politiques et actions communautaires, le secteur minier peut constituer un puissant levier pour le développement des Etats membres de l'UEMOA. Pour la sous-région, il est stratégique de bien développer le secteur minier et son corollaire industriel sans négliger les secteurs rural et de l'environnement, un diptyque traditionnel. Les pays « qui ont investi les recettes tirées des produits minéraux dans les ressources humaines et **n'ont pas négligé l'agriculture**, ont consolidé l'assise qui leur a permis de diversifier leur économie. D'autres ont souvent négligé les secteurs non minéraux, politique qui s'est traduite par une croissance lente et heurtée, ponctuée de crises périodiques de balance des paiements, et par une diversification peu poussée de leur économie». Un diagnostic de la Banque Mondiale¹¹ dès la fin des années 1970, aujourd'hui encore d'actualité.

¹¹ Banque mondiale 1979 : Rapport sur le Développement dans le monde, août 1979.

2.3.5. Ressources marines et littorales

La sous-région de L'Afrique de l'Ouest est reconnue pour ses richesses biologiques, l'accessibilité de ses côtes et leur attrait touristique. Les eaux des côtes atlantiques sont très riches et poissonneuses, plus de 700 espèces y sont recensées et la pêche artisanale et industrielle ont constitué et constituent pour beaucoup de ces pays, un secteur économique florissant et fortement créateur d'emplois. Cependant, les ressources en poissons ont été largement exploitées car, depuis les années 1970, les eaux ont été ouvertes aux flottes étrangères à travers des accords de pêches gourmands en ressources et pouvant jouer au détriment des intérêts des opérateurs locaux. En effet, l'encouragement particulier à l'exportation des produits de la pêche, l'attrait que l'exportation exerce sur la pêche artisanale entraînent la surexploitation qui appauvrit les stocks et détournent la pêche artisanale de son vrai rôle dans l'approvisionnement local. Les problèmes de dégradations des conditions de pêche doivent beaucoup à de tels développements. C'est ce que constatent certains spécialistes qui indiquent que « ces dispositifs ont en commun d'avoir encouragé la pêche en direction de l'exportation, favorisant ainsi l'augmentation de la pression de pêche sur les espèces à forte valeur marchande. Il s'agit notamment des statuts de point franc et d'entreprise franche d'exportation, de la Convention de Lomé, de la subvention sur les exportations de produits halieutiques, et de la dévaluation. D'autres dispositifs visaient plus spécialement le soutien à la pêche artisanale et la sécurité alimentaire, mais cet objectif a été dévoyé, dès lors que les pêcheurs artisans sont devenus les principaux pourvoyeurs des usines d'exportation »¹².

Les milieux et écosystèmes du littoral abritent les mangroves qui sont des zones humides d'une riche diversité biologique. L'ensemble des côtes ouest-africaines en abritent plus de 2.000.000 d'hectares qui sont soumises à divers modes d'exploitation (exploitation du milieu pour l'agriculture, exploitation du bois, spéculations foncières). Les mangroves ont été également affectées par les sécheresses, la réduction des flux d'eaux douces perturbant leur fonctionnement, leur vitalité et leur richesse.

Les écosystèmes côtiers sont soumis à des processus de dégradation naturels ou provoqués par les différents modes de valorisation. Les mises en valeur agricoles et forestières, l'exploitation halieutique, les développements urbains et industriels, la concrétisation des opportunités de développement touristique créent une série de processus de dégradation, de pollution et de nuisances qui, en certains endroits, affectent profondément les systèmes côtiers. Parmi les graves préoccupations ainsi suscitées, les plus emblématiques se comptent parmi les suivantes :

¹² Accords de pêche UE-Sénégal et commerce international DEME Moustapha, DAHOU Karim - 31 juillet 2002

L'érosion côtière : Dans de nombreux pays de la sous-région, l'érosion côtière est devenue une grosse préoccupation, déclenchée par des phénomènes naturels ou des processus humains ou la combinaison des deux. La construction de nouvelles structures côtières, des investissements et constructions amont tels barrages ou soutènement des berges, le déboisement en zones de mangroves entraînent tous, le déclenchement ou l'aggravation de l'érosion côtière. Dans le long terme, les changements climatiques peuvent avoir des effets sur l'avancée ou le retrait des côtes en particulier sur les bas deltas tels ceux du Niger, du Sénégal et de la Gambie. Partout dans la sous-région, des phénomènes locaux de subsidence ou de grave érosion menacent les côtes d'Afrique et d'Afrique de l'Ouest en particulier.

La destruction des milieux naturels et de la faune : Les zones côtières ayant été les zones de contact et de plus rapides développements démographiques ont été tôt affectées par la dégradation et la destruction des milieux naturels. La végétation et la faune ont été les premières concernées par les transformations systématiques connues. La mangrove a fait l'objet de destruction à travers l'agriculture, le développement des espaces habités, la satisfaction des besoins en bois de service et en énergie. La faune (crocodiles, lamantins, oiseaux d'eau migrateurs ou locaux ...) a été progressivement détruite en même temps que l'habitat se dégradait. Le commerce des trophées et dépouilles a partout aggravé le processus.

Les mouvements de populations et le poids de l'Urbanisation : Les populations de la sous-région sont très mobiles. La dégradation des ressources dans les zones rurales surpeuplées (Bassin Arachidier au Sénégal, Plateau Mossi au Burkina, Mali Nord-ouest, zones affectées par les sécheresses), pousse les populations à de fréquents déplacements vers les zones plus prospères. Ces populations exploitent et modifient profondément les milieux et le font davantage en produisant une croissance exponentielle des villes grandes ou moyennes. Selon la Banque mondiale et le PNUE, l'urbanisation des zones côtières, en particulier quand la planification en est peu rigoureuse, crée de graves préoccupations. L'on projette que les populations côtières, de la façade atlantique de l'Afrique de l'Ouest et du centre doublera pour atteindre 50 millions d'habitants dans les 25 prochaines années. Ceci entraînera l'avènement d'un chapelet de villes quasi continu sur les 1000 km du Golfe de Guinée (Banque mondiale 1995). Cela risque de dépasser les capacités de charge de cette région. Les écosystèmes côtiers seront fortement affectés à travers la dégradation et la disparition des mangroves, l'aggravation de l'érosion des terres du littoral, la pollution généralisée du front côtier, la surexploitation des ressources halieutiques ... etc.

La pollution des côtes : L'évacuation des eaux usées des grandes agglomérations urbaines de la côte, les décharges des grands fleuves en déchets biologiques et débris minéraux divers polluent ponctuellement les côtes. L'accroissement des villes côtières comme indiqué ci-dessus ajoutera à la pollution des zones côtières. Les activités présentes et les futures initiatives pour exploiter les potentialités pétrolières des territoires côtiers sont des facteurs et des espoirs de développement économique et de promotion sociale des populations d'Afrique de l'Ouest. En même temps hélas, les pays connaîtront de graves risques sur leurs côtes et dans les mers. Ces risques de pollution pourraient provenir *i)* des pertes accidentelles même minimes mais répétées de pétrole à partir des vaisseaux transporteurs, des tuyauteries et pipelines, *ii)* des opérations de dégazage souvent clandestines, *iii)* des incidents de forages. Cela vaudra dire une plus grande circulation d'hydrocarbures libres, de produits chimiques

toxiques, de métaux lourds divers tels le vanadium et le nickel qui affecteront toutes les formes de vie dans les milieux concernés. C'est là un des plus grands défis de la politique de l'environnement de l'UEMOA.

Les pays appuyés par des organisations diverses en particulier l'UICN, la FAO, l'UNESCO, ont recherché l'aménagement, la conservation et la valorisation des milieux à mangroves et surtout établi un réseau d'aires protégées marines de grande valeur. Le Programme Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRVM) à travers le financement des Pays-Bas et de l'UICN, a appuyé la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, le Cap Vert et la Guinée-Bissau pour la conservation de ces aires protégées. L'UEMOA, le PNUE et l'UICN ont également, chacun, en ce qui le concerne, appuyé la lutte contre l'érosion marine en Afrique de l'Ouest. Des efforts conjugués doivent continuer pour affronter les problèmes majeurs des régions marines et côtières notamment en ce qui concerne :

- La régulation et l'adaptation des efforts de pêche et l'amélioration des pêcheries artisanales ;
- La lutte contre la dégradation physique – en particulier l'érosion côtière et écologique des zones du littoral et la promotion autant que possible de la gestion intégrée des territoires côtiers ;
- L'aménagement et la conservation des formations naturelles et plantations des territoires du littoral avec référence particulière à la protection des zones humides littorales dont les mangroves et à la fixation des dunes littorales ;
- La promotion d'une véritable gestion intégrée des ressources marines et du littoral à travers la mise en place d'outils législatifs et réglementaires appropriés et la conduite de projets communs de gestion et d'exploitation.

Tableau 5 : Côtes de l'Afrique de l'Ouest

Pays	Longueur de côtes (en km)	Plateau Continental (en km ²)
Sénégal	1.327	21.000
Gambie	50	5.725
Ghana	758	18.095
Guinée Bissau	3176	37.191
Guinée	1.615	49.670
Sierra Léone	1.677	23.165
Libéria	862	14.894
Côte d'Ivoire	797	8.630
Bénin	153	2.759
Togo	50	629
Nigéria	3.122	41.769
TOTAL	13.590	223.527

Source : WRI (Institut des Ressources Mondiales) : Ecosystèmes marins côtiers/Année de référence 2000
Les chiffres de longueur de côtes changent selon les auteurs et selon l'option d'évaluation du plateau continental.

Selon les projections pour tout le continent africain, le pourcentage de la population vivant sur le littoral devrait doubler d'ici 2025, passant de 20% à 40%. A cette date, il se pourrait que la région côtière entre Accra et le delta du Niger soit émaillée de villes en continu, représentant une population de plus de 50 millions sur un littoral de 500km. A cette cadence, la région du corridor des pays de l'Union excèdera sa capacité de charge environnementale bien avant 2025, ce qui constitue une menace à prendre en compte par les gestionnaires de l'environnement au sein de l'Union.

2.4. Le développement du secteur agricole et l'environnement

L'objectif affirmé de la politique agricole de l'Union est de « **contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté** ». Les ressources en eau de la sous-région, de même que les ressources en terres sous certaines conditions de mise en valeur et de conservation pourraient être suffisantes pour produire assez et nourrir correctement les populations de la région, voire dégager des excédents pour un commerce rentabilisant davantage les activités de production agricole. Les modèles de production agricole sont cependant caractérisés par :

- i) Une population agricole et rurale largement dominante (68% des populations de la sous-région avec des pointes de 84% au Niger, 78% au Mali, 74% en Guinée Bissau et 71% au Togo et au Burkina Faso). Il en découle que le bien-être et la productivité du monde rural représentent l'un des enjeux les plus importants dans les objectifs de la politique environnementale ;
- ii) un faible recours à l'irrigation et à l'intensification, même si celles-ci présentent des potentialités largement sous-exploitées. Ce faible recours est néanmoins peu économe de l'utilisation de l'eau et consomme 76% des prélèvements d'eau douce dans la sous-région ; renverser cette situation est indispensable pour relever la productivité à la hauteur des défis ;
- iii) une agriculture encore largement itinérante très gourmande de friches nouvelles ou de jachères régénérées ;
- iv) des défrichements peu réglementés et une absence de projection sur la nature, la consistance et la richesse biologique des terroirs agricoles ;
- v) le recours pour un petit nombre de cultures à l'usage souvent massif d'intrants, engrais et pesticides, dont l'effet sur l'environnement n'est pas suffisamment appréhendé en particulier, eu égard à l'utilisation des Produits Organiques Persistants ;
- vi) Un point fort émergent : « de nouveaux thèmes sont assignés aux politiques agricoles : protection de l'environnement, préservation des ressources naturelles, lutte contre la pauvreté, professionnalisation et concertation avec les acteurs »¹³. La politique agricole de l'Union reconnaît de fait que « **dans une perspective de développement durable, la Politique agricole de l'Union devra être étroitement articulée à la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement...** »

¹³ Politique Commune Agricole

Les objectifs de cette politique ne pourront donc être atteints que dans la mesure d'une gestion appropriée des ressources naturelles et dans la protection des processus environnementaux essentiels. Les liens de la politique environnementale et agricole doivent être particulièrement mis sous bonne gouvernance, en particulier en ce qui concerne :

- La maîtrise de la ligne du front agricole, c'est-à-dire l'avancement des défrichements dans chaque pays ;
- La maîtrise des circuits des stocks résiduels des intrants dans la nature et les écosystèmes de la sous-région ;
- La bonne gestion des paysages agricoles et des terroirs en veillant à la gestion des arbres et parcs agroforestiers qu'ils contiennent ;
- L'évaluation continue des conséquences sur l'environnement et en particulier les ressources naturelles, de toute mesure politique d'encouragement ou de contrôle de l'activité agricole pour prévenir tout effet pervers éventuel ;
- Une approche intégrée aux mesures de relèvement de la productivité agricole des terres en particulier les activités d'amélioration au champ ;
- La gestion de la diversité biologique agricole et singulièrement l'avancement et la coordination des options et pratiques relatives à l'utilisation des biotechnologies et des Organismes génétiquement modifiés (OGM).

2.5. Les Établissements humains, les Villes et la Campagne - La gestion des espaces Urbains et l'Environnement – pollutions et nuisances

2.5.1. Les phénomènes d'urbanisation et l'environnement :

L'urbanisation est un phénomène relativement récent en Afrique de l'Ouest. Elle s'est cependant développée avec une grande rapidité dans les 50 dernières années du dernier siècle et continue à le faire. Elle a été alimentée au fil des périodes par *i)* les besoins de l'organisation et du développement des colonies ; *ii)* les migrations intra régionales de travail, l'exode rural propre à la région et *iv)* en particulier les poussées de populations déplacées par les sécheresses et la pauvreté rurale. Son évolution générale a été bien saisie dans l'encadré ci-dessous dont les éléments sont tirés de l'étude Club du Sahel-CILSS-Banque Mondiale sur les perspectives de l'Afrique de l'Ouest.

Encadré N° 13: Une longue phase d'urbanisation rapide

L'Afrique de l'Ouest a connu les villes de tous temps. Certaines d'entre elles ont très tôt compté des populations importantes et joué un rôle beaucoup plus large que régional. La colonisation européenne s'est accompagnée d'une intense création urbaine, tant pour les besoins de l'administration du territoire que pour l'exploitation des ressources locales. Des ports ont été créés, à raison d'un ou deux par territoire colonial, souvent associés au chef-lieu administratif. La construction des chemins de fer, très avancée au début du XXème siècle, a été l'occasion de créer des chapelets de centres urbains, notamment au Nigéria mais également dans presque tous les pays. Enfin, le quadrillage administratif a fourni une troisième base d'urbanisation ; la plus importante en nombre de centres créés.

Vers 1930, on comptait dans la Région 10 villes de plus de 50.000 habitants ou proches de ce chiffre, dont Ibadan (387.000 hab.), Lagos (120.000), Ogbomoshò, Iwo, Edde, Kano (60.000), Oshogbo (plus de 50.000), Ilorin (47.000), Dakar (près de 100.000), Kaolack, Accra, Koumassi, Freetown ...

En revanche, des centres tels que Abidjan, Bamako, Porto-Novo, Douala, ne comptaient guère que 25.000 habitants environ, Ouagadougou, 16.000.

Mais c'est entre 1950 et 1975 que la Région a connu une première phase d'urbanisation intense, sous le double effet d'une forte émigration rurale et d'une croissance naturelle soutenue (2,7% l'an). En 1960, le nombre des centres de plus de 5.000 hab. atteignait 600 et la population urbaine totalisait près de 13 millions d'habitants, soit un niveau d'urbanisation moyen de 13%, variant de 10% au Niger à 29% au Sénégal, pays le plus urbanisé à cette date.

La dynamique s'est accélérée entre 1960 et 1970 et la croissance urbaine a dépassé 7% l'an. En 1980, on dénombrait quelque 2300 centres de plus de 5000 habitants et une population urbaine totale de 50 millions, dont 30 au Nigéria, soit des niveaux d'urbanisation de 34% et 42% respectivement.

A l'exception de la Mauritanie qui a créé sa capitale, les Etats nouvellement indépendants, ont utilisé les structures urbaines laissées par les colonisateurs. Pendant cette période faste de l'urbanisation, la création urbaine a surtout porté sur l'érection de nombreux centres administratifs, dans un mouvement de déconcentration progressive et de quelques cités portuaires, minières ou industrielles.

Cette croissance devrait en fait décliner selon l'étude.

La question urbaine comporte quelques uns des plus graves problèmes auxquels font face les pays de l'espace UEMOA. Les effets négatifs de l'urbanisation accélérée sont aggravés par l'insuffisance de la planification et du contrôle de l'utilisation des sols et l'absence d'investissements adéquats dans une gestion de l'environnement urbain. On note alors des problèmes d'accumulation de déchets solides, d'inondations dues aux eaux de pluies, d'accumulation d'ordures ménagères et déchets industriels, d'aggravation du péril « excrétaire » dans les enclaves boisées devenues des lieux de défécation sauvage, d'approvisionnement en eau inadéquat, de circulation engorgée et de pollution de l'air par les véhicules et les usines sans compter les désagréments et pertes dus à une fourniture en énergie défaillante ou irrégulière.

Les systèmes d'évacuation des déchets solides et les installations de traitement des eaux usées sont en général inexistantes ou inadéquats. La pollution de l'eau est à la fois un problème de santé publique et un problème d'environnement dans de nombreuses villes. La pollution industrielle, notamment l'évacuation des déchets toxiques, est de plus en plus

problématique. Les problèmes d'environnement urbain sont le résultat de l'échec des marchés et politiques. La capacité des institutions tant du secteur public que du secteur privé, et leur participation à la gestion de l'environnement urbain doivent être développés afin d'améliorer la santé et le niveau de vie des populations.

Dans certaines parties des pays sahéliens de l'UEMOA, la population rurale prédominante excède la capacité de charge des terres, compte tenu du niveau technologique actuel. Les conditions environnementales, économiques et sociales poussent les populations du Sahel occidental vers les régions côtières du sud, d'où une pression sévère sur les ressources urbaines et côtières. Le Burkina Faso subit une émigration nette (25% de l'accroissement normal), les migrants se dirigeant principalement d'abord vers les parties sud du pays même, et naguère au-delà vers la Côte d'Ivoire. La population urbaine des pays de l'UEMOA en tant que pourcentage de la population totale a doublé entre 1965 et 1990, passant de 15 à 29% de la population totale. D'ici 2025, on s'attend à ce que les populations urbaines représentent de 50 à 60% de la population totale ; la population d'Abidjan devrait tripler, passant de 2,7 à 8 millions alors que celle d'Accra passerait de 1,6 à 4,7 millions.

Les situations que génère l'accroissement accéléré, non planifié et fortement alimenté par l'exode rural sont entre autres *i*) la coexistence et la promiscuité de populations hétérogènes n'ayant pas toujours les mêmes valeurs et canons de co-habitation ; *ii*) des approches divergentes en ce qui concerne les comportements, la disposition et la gestion des ordures et déchets, l'hygiène communautaire ; *iii*) une consommation élevée et un accaparement des terres périurbaines anéantissant les terres agricoles et les reliquats d'espaces naturels (terres maraîchères dans les Niayes voisines de Dakar ; riches terres à polyculture le long du Niger « mangées » par Niamey et Bamako ... etc.) et enfin *iii*) un impact en auréole sur les ressources naturelles pour la satisfaction des besoins en énergie domestique (bois de chauffe et charbon de bois), pour l'alimentation (fruits et autres aliments forestiers générant des modes d'exploitation dévastateurs), pour la construction et l'ameublement. Cette anarchie périurbaine n'est pas toujours due au manque de planification mais à la non application des plans successifs (Exemples de Dakar, Abidjan, Bissau ... etc.).

Tableau 6 : Croissance des populations rurales et urbaines en Afrique de l'Ouest

	CROISSANCE DE LA POPULATION URBAINE 1997-2020		CROISSANCE DE LA POPULATION RURALE 1997-2020		TAUX MOYEN ANNUEL DE L'EXODE RURAL ¹⁴
	Millions	Variation	Millions	Variation	
Bénin	4,15	179%	0,16	4%	2,68%
Burkina Faso	5,07	286%	0,75	9%	3,65%
Côte d'Ivoire	15,31	241%	0,98	12%	3,12%
Guinée-Bissau	0,55	217%	0,11	12%	2,87%
Mali	3,47	120%	2,54	34%	1,23%
Niger	2,50	133%	2,30	29%	1,50%
Sénégal	7,66	194%	1,15	24%	2,32%
Togo	2,56	185%	1,30	44%	1,78%
Total UEMOA	41,27	198%	9,29	21%	2,44%

Sources : BM/OCDE

¹⁴ C'est la différence entre le taux de croissance moyen de la population et le taux de croissance annuel de la population rurale. Ce taux est mesuré annuellement pour la projection de population d'ici 2020

**Encadré N° 14: Un paradigme du modèle de développement urbain en Afrique de l'Ouest
dans l'échantillon de l'Afrique de l'Ouest Centrale**

Mis en forme : Police : 10 pt

Le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo sont souvent regroupés dans ce que d'aucuns reconnaissent comme l'Afrique de l'Ouest Centrale. Ils sont centraux dans la sous région et constituent un échantillon moyen des pays de l'Afrique de l'Ouest. Les phénomènes d'urbanisation qui s'y passent correspondent aux phénomènes de cités sans accès à la mer, mais aussi de villes côtières ; ils correspondent aussi à deux zones caractéristiques de l'Afrique de l'Ouest, les régions sahéliennes et soudanaises et les régions forestières. Dans les actes d'une table ronde tenue sur le sujet de la Sécurité alimentaire Durable en Afrique de l'Ouest Centrale l'on a fort bien caractérisé les phénomènes de migration vers les villes et de démographie urbaine en Afrique de l'Ouest centrale. L'on remarque :

- une densité démographique moyenne de 25 habitants au km² ;
- une forte progression de l'urbanisme avec un taux d'urbanisation de 40% en 1997 alimenté et soutenu par une migration par la croissance naturelle des populations mais aussi par une forte mobilité intra régionale et interne campagne-ville dans chacun des pays ;
- Des taux individuels de croissance urbaine par pays examinés de 1980 à 1995 sont diversifiés mais généralement forts : 1,3% au Burkina Faso ; 5,3% au Mali ; 5,2% en Côte d'Ivoire ; 5,1% au Togo et 4,3% au Ghana
- 40% de cette population urbaine réside dans les capitales nationales soumettant celles-ci à des nécessités de planification, de développement d'infrastructures, de fluidification de la mobilité urbaine difficile à satisfaire de façon opportune, et *au moment qu'il faut* ;
- Des projections qui ne cessent d'inquiéter, tant les défis sont énormes. En considérant l'horizon 2025 le pourcentage des populations urbaines par rapport aux populations totales sera de 33% au Burkina Faso, 50% au Mali et en Côte d'Ivoire et de 65% au Ghana. Au Togo ce pourcentage avoisinera les 90% soit 10% de ruraux seulement pour nourrir la population !!!

Pour l'ensemble de la sous région, une réflexion de l'OCDE, estime qu'« un doublement au moins de la population ouest africaine d'ici 2020 apparaît très probable ... avec 430 millions d'habitants... La région compterait alors une trentaine de villes millionnaires... Le niveau moyen d'urbanisation croîtrait de 40% en 1990 à 63% en 2020¹ ».

Cette évolution pose de gros défis de gestion urbaine, d'équipement, d'emploi de gouvernance environnementale.

Source : Fondation SADAOC - Sécurité Alimentaire Durable en Afrique de l'Ouest Centrale – Table Ronde sur la Sécurité Alimentaire Durable en Afrique de l'Ouest, Bamako, 1999

Le tableau ci-dessous présente une vue de l'évolution des villes en Afrique de l'Ouest jusqu'à l'horizon 2020. Les zones côtières de l'Afrique de l'Ouest deviennent un immense conglomérat de villes de plus de 200.000 habitants dont l'impact environnemental et la pression sur les ressources sera considérable.

Circulation urbaine à Cotonou.



Photo n° 4 : Problèmes de circulation dans la ville de Cotonou

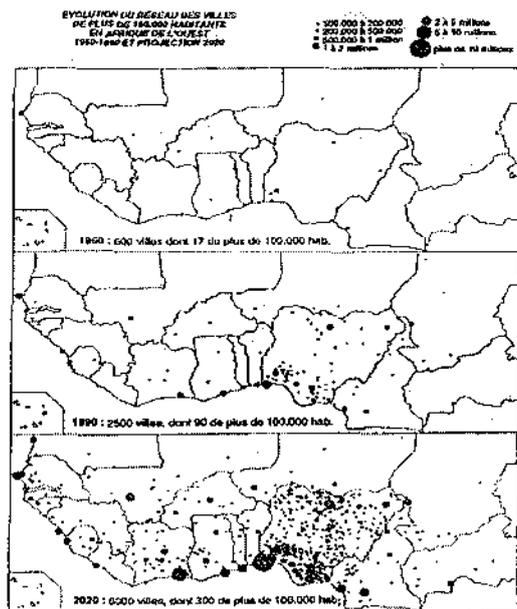
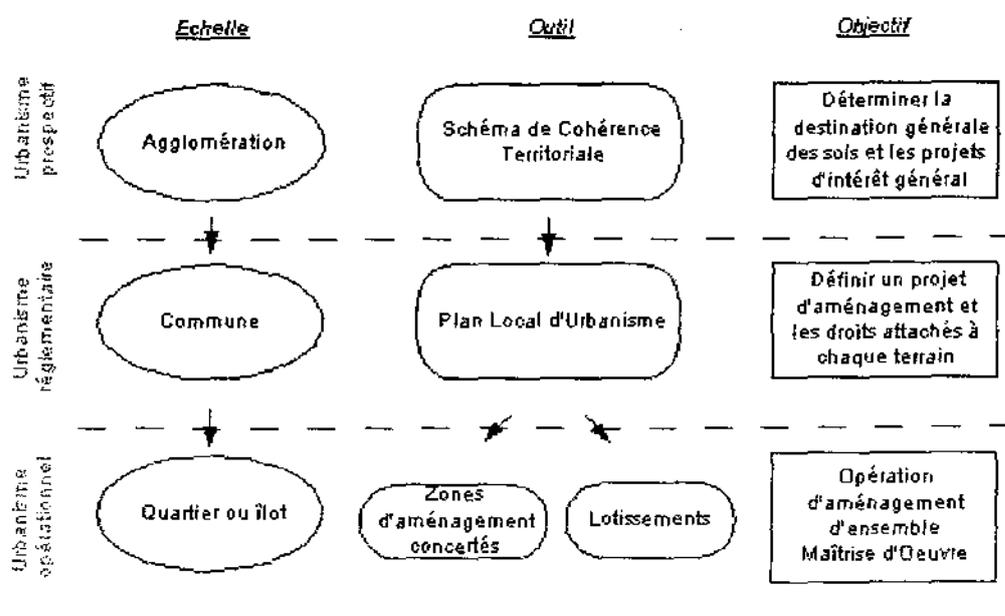


Figure 6 : Evolution Urbaine en Afrique de l'Ouest. Source OCDE

2.5.1.1. Planification urbaine : Les étapes essentielles de la planification urbaine concernent la définition de l'aménagement urbain dont les éléments rationnels apparaissent dans le tableau ci-dessous ; le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme ; le Plan d'Occupation des Sols et le Plan Local d'Urbanisme ; le lotissement.

Chacune de ces étapes et chacun de ces produits est essentiel à une bonne conception de l'ensemble du tissu urbain. L'ensemble de la planification urbaine définira les conditions dans lesquelles se feront l'équipement de la ville, l'assiette de ses voies et réseaux, la localisation des différents sites stratégiques dans la gestion de l'environnement urbain et du flux de ses produits à l'entrée comme à la sortie des cycles de consommation. L'annexe xxx du volume 2 intitulé.

Figure 7 : Schéma relationnel en matière d'urbanisme



2.5.1.1.1. Mobilité urbaine :

L'évolution rapide du tissu urbain pose invariablement les problèmes d'interface internes à la ville et ses quartiers périphériques, sa banlieue et entre la ville et le reste du pays. La mobilité urbaine traduit cette problématique et les notions de fluidité des échanges et transports dans les villes et leur environnement immédiat ou éloigné. Cette mobilité urbaine ne se pose pas simplement en termes de routes et d'ouvrages d'art, il entraîne des problèmes d'occupation de l'espace, d'accroissement des nappes urbaines au détriment des espaces naturels, de pollution urbaine et d'approvisionnement des citoyens. Les conséquences économiques liées à la mobilité urbaine sont considérables.

L'Afrique de l'Ouest compte de gros points d'urbanisation rapide dans des conurbations mal desservies en réseau routier. La totalité des villes côtières telles Dakar, Banjul, Conakry, Accra, Lagos, Cotonou et Lomé ont ces problèmes difficiles souvent aggravés par la géographie particulière des villes comme Dakar, Banjul et Conakry qui sont des presqu'îles ou quasi presqu'îles en certaines de leurs parties. Bamako, Ouagadougou, Njaméa sont aussi touchés par ces problèmes. Les caractéristiques générales communes à ces situations sont parmi d'autres :

- L'existence d'un réseau routier centripète visant l'accès à la capitale avec des pointes de circulation unidirectionnelles ; il s'accompagne du lent développement des trajectoires de traverse ;
- La concentration de tous les services au centre avec des efforts de décentralisation amorcés mais lents ;
- L'insuffisance ou le désengagement des efforts de l'Etat et l'extrême dynamisme du privé dans l'acquisition des moyens personnels ou privés de déplacement ;
- Etat de dégradation avancée du réseau routier urbain et périurbain aggravé par le démantèlement des « services d'entretien routier » ; les points à temps salvateurs pour quelques années sont désormais inconnus ;
- L'occupation de l'espace en pays francophone respecte rarement les réserves pour l'élargissement des routes, ce qui rend toute transformation coûteuse pour le citoyen et répugnant pour le politicien...etc.

Les conséquences sur l'environnement sont présentes et futures. La situation présente occasionne des consommations d'énergie extravagantes et très polluantes. Les solutions futures devront se tailler douloureusement dans le tissu urbain ou des bidonvilles (coût social) ou si possible dans les forêts ou parcs urbains et périurbains. Les solutions dessinées dans la sous-région sont :

- l'exemple de Ouagadougou qui, dans son extension récente, a construit de grandes ceintures périphériques qui facilitent le transit inter-quartier tout en garantissant quelques pénétrantes à fort débit ;
- l'exemple de Dakar au Sénégal où la mobilité urbaine a fait l'objet d'une étude particulièrement exhaustive avec un programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine en début d'exécution active.

Les dimensions environnementales de la problématique « mobilité urbaine » devront être prises en compte dans la politique environnementale en préparation (amélioration des caractéristiques d'absorption des produits et des bruits par des programmes de plantation d'axes routiers) et en prévision en intégrant les dimensions îlots verts, bandes vertes absorbantes, haltes vertes dans les bandes d'études des routes urbaines, périurbaines ou trans-urbaines des projets futurs.

5.1.1.2. Espaces verts et Urbanisme: L'histoire récente des trente dernières années a montré de grandes envolées pour les plantations d'arbres dans les villes et villages de l'Afrique de l'Ouest et le long des axes routiers. Rares ont été cependant les initiatives pour une véritable politique d'urbanisme intégrant systématiquement l'aménagement d'espaces verts naturels et artificiels et poursuivant la sauvegarde d'espaces naturels ou de plantations aménagés autour des villes de l'Afrique de l'Ouest. Des espaces rescapés sont gérés malgré tout avec beaucoup de difficultés : Forêt du Banco en Côte d'Ivoire, les espaces du Bois de Ouagadougou, la forêt de Guesselbodi et les plantations périurbaines de Niamey, les plantations de Bamako et son tout récent projet de foresterie périurbaine, les boisés des corniches de Dakar, la forêt de Mbaou et les plantations périurbaines de fixation des dunes au Sénégal.



Figure 8: Pollution engendrée par les véhicules à deux roues à Ouagadougou

La situation dominante est l'envahissement généralisé des espaces verts naturels et artificiels et l'absence cruelle de planification et d'allocation paysagère dans les programmes d'urbanisme. Cette situation est dénoncée par les populations et la Société Civile dans de nombreux pays. **La prise en compte du besoin de vert dans les villes de l'Afrique de l'Ouest est parmi les défis de la politique d'amélioration environnementale.**

2.5.1.2. Gestion urbaine

Cette section devrait jeter un éclairage sur la situation environnementale des villes de l'Afrique de l'Ouest en ce qui concerne notamment *i)* les déchets solides en particulier ménagers ; *ii)* les déficits d'évacuation des déchets liquides et les pollutions qu'ils entraînent y compris celles des nappes et *iii)* les comportements citoyens. Ces trois éléments constituent les facteurs les plus perturbateurs et les plus voyants de l'environnement urbain, les pollusances urbaines.

2.5.1.2.1. Déchets solides et liquides

L'un des postes les plus importants de la gestion urbaine est la gestion des déchets solides et liquides. Toute activité humaine génère des déchets, qui sont des produits résultant d'un processus de transformation et qu'un organisme public ou privé doit gérer pour le compte de la Collectivité. Les caractéristiques des déchets sont aujourd'hui strictement en rapport avec le « niveau de développement » des communautés qui les génèrent. Plus la société est homogène, plus homogènes sont les déchets et plus facile est leur gestion. La problématique des déchets, qui est une problématique environnementale majeure – les déchets sont des corps étrangers, repoussés, inesthétiques et dangereux pour la santé – est commandée dans une large mesure par les postes principaux ci-dessous :

- > La source ou l'origine du déchet ;
- > La nature et les caractéristiques physiques du déchet ;
- > Les processus naturels ou assistés de dégradations du déchet ;
- > Les procédés de collecte et de stockage du déchet.

Les principales sources qui alimentent le circuit des déchets sont :

- > Les sources du secteur primaire à savoir toute la production végétale et animale de l'agriculture, des forêts et plantations, de l'élevage, de la pêche et de la pisciculture d'origine ou manufacturés ;
- > Les sources du secteur industriel et des mines que sont les industries de transformations parmi lesquelles figurent déjà dans la sous-région, des industries de transformation ou de transport de minerais tels le fer, la bauxite, l'uranium, l'or et les phosphates ;
- > Le circuit des matériaux importés obsolètes ou de faible durée de vie qui viennent encombrer les voies et espaces urbains ;
- > Les sources hospitalières qui ne prennent pas toujours la totale responsabilité des déchets qu'ils génèrent.

La notion de déchets dangereux est une dimension relativement nouvelle dans la sous-région. Elle devient cependant de plus en plus présente dans les activités.

Dans les conditions actuelles de la sous-région, toutes ces sources se retrouvent souvent dans le flux des déchets que les Municipalités gestionnaires des villes doivent collecter et gérer. L'essentiel des déchets urbains normaux incluent les déchets domestiques provenant de l'activité des familles, les produits papetiers de lecture et d'emballage ... etc. Les principaux problèmes rencontrés et que les politiques environnementales des municipalités, villes et pays de la sous région doivent prendre en compte incluent :

- > Une bonne classification des déchets selon les centres ;
- > Le traitement des déchets au niveau des familles : le stade du tri domestique des ordures est encore loin dans les pratiques des municipalités et populations de la sous-région ;
- > L'hétérogénéité des déchets qui peuvent comporter branches d'arbres, meubles désuets, appareils ménagers pouvant être dangereux, emballages plastiques ;
- > La classe particulière pas toujours nettement reconnue dans la sous-région, des déchets spéciaux ou dangereux y compris les déchets hospitaliers ou des centres de santé ;
- > Le comportement individuel des citoyens qui, dans la majorité des cas, laisse beaucoup à désirer ; il y faut beaucoup d'investissement en information, éducation et vulgarisation ;
- > Les instruments adéquats de collecte et d'attente des services municipaux : la collecte se fait dans des récipients ouverts, entraînant de graves problèmes en particulier en période de pluies ;
- > Les postes de collecte primaires souvent absents ou mal aménagés ;
- > Enfin la collecte directe par les municipalités pour débarrasser les quartiers ;
- > Toute la grande problématique de la planification, de l'ouverture et de l'équipement des décharges.

Le tableau ci-dessous utile sous toutes les latitudes, donne une systématique des déchets urbains. Une mention spéciale doit être réservée aux déchets plastiques qui exacerbent dans tous les pays de la sous-région en milieu urbain et rural, la non gestion citoyenne des comportements individuels en matière de déchets et le désarroi des édiles et des organismes de traitement des déchets de la sous-région. Le phénomène de la prolifération et la dispersion sauvage des déchets plastiques devient un des facteurs les plus graves et les plus urgents de la crise environnementale en Afrique de l'Ouest.

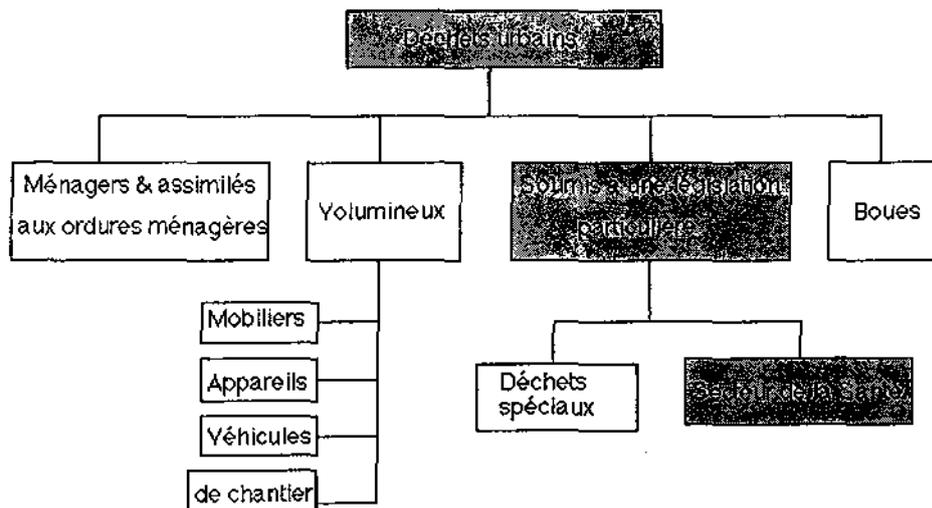


Figure 9 : Classification des Déchets

Source: Université de Compiègne : Gestion des Déchets Solides Hospitaliers (Marie-Laure ANDRE Samuel HUBERT, doctorants-1997)

Les déchets liquides et eaux pluviales en ville : La situation est aussi difficile sinon plus en ce qui concerne l'évacuation des eaux grasses domestiques, les réseaux de collecte et d'évacuation. L'ensemble des villes de la sous-région partagent les paradigmes suivants :

- Voies et réseaux de collecte des eaux obsolètes ou insuffisants ; beaucoup d'entre eux datent de la veille ou des lendemains d'indépendance et n'ont été changés que de façon marginale depuis ;
- Les décharges sauvages d'eaux usées dans les rues, les rivières et fleuves et dans la mer pour les pays côtiers ;
- L'engorgement des voies d'évacuation pour le déversement des ordures dans ces voies et les rares entretiens qui en sont faits ;
- La non observation des directives d'occupation de l'espace, en particulier les thalwegs et voies naturelles de circulation des eaux pluviales ; celle-ci a valu des étés difficiles à beaucoup de quartiers et municipalités au cours de la saison des pluies 2005 qui fut particulièrement faste dans la sous-région.

Délinquance dans la gestion des déchets : L'insuffisance des moyens et capacités de surveillance et de gestion en général autorise hélas le développement de la petite et grande délinquance en matière de dépôt et stockage des déchets. Avec le blocage des services sanitaires et d'enlèvement des ordures, les dépôts clandestins ou incongrus se manifestent, des citoyens disposant leurs déchets dans la rue et à côté des voisins. La grosse délinquance se manifeste surtout dans les villes côtières, provenant d'embarcations d'origine douteuse qui déchargent leurs ordures en cachette ou de façon non réglementaire.

En conclusion, l'urbanisation accélérée due au fort taux de croissance incontrôlée se traduit par des problèmes relatifs aux besoins en matière d'équipements et services essentiels, d'assainissement, d'habitat, d'emploi, bref, en qualité de vie, en particulier dans les villes capitales.

Ces grandes villes croissent à un rythme moyen de 6% l'an et concentrent toutes les fonctions administratives, politiques, économiques etc... Elles constituent de véritables freins au développement des villes secondaires des états de l'Union.

La tendance montre qu'il faut s'attendre à un triplement de la population urbaine dans les espaces de l'Afrique de l'Ouest en 2025. De 32% aujourd'hui, elle passera à plus de 60% inversant ainsi la proportion actuelle entre ville et campagne. Cette situation expose nos centres urbains à d'importants problèmes de gestion et de mobilité urbaines.

Encadré N° 15 : Bonne gouvernance, réduction de la pauvreté et les objectifs du millénaire pour le développement : l'expérience de ONU-Habitat

Etant donné l'ampleur de plus en plus grande de la pauvreté en milieu urbain, les gouvernements locaux des villes du monde sont de plus en plus interpellés en matière de lutte contre la pauvreté. Dans la dernière décennie, un certain nombre de pays ont pris des mesures pour transférer aux gouvernements locaux pouvoirs et responsabilités.

L'extension des responsabilités des gouvernements locaux inclut invariablement la distribution de tout ou partie de la plupart des services de base : l'eau et l'assainissement, l'éducation primaire et les soins médicaux. Ceux-ci comptent parmi les priorités des pauvres et sont inscrits dans plusieurs des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Néanmoins, pour que la décentralisation soit un outil efficace de lutte contre la pauvreté, elle doit être accompagnée par la bonne gouvernance, en reconnaissant et acceptant les valeurs de la participation, de l'équité, de l'efficacité, de la transparence et de la responsabilité.

Le processus de prise de décision adopté doit garantir que soit prise en compte la voix des pauvres et des exclus dans l'identification de priorités sectorielles et spatiales du développement ; l'affectation des ressources et la gestion des services et des infrastructures.

Au cours de ces dernières années, grâce aux efforts normatifs et appuyés de la campagne mondiale pour la bonne gouvernance de l'ONU-Habitat et des autres agences internationales, il est désormais largement accepté que la bonne gouvernance est une condition nécessaire pour réduire la pauvreté. Le défi consiste maintenant à développer les outils appropriés pouvant aider les villes à améliorer la qualité de la gouvernance au niveau local. En conséquence, la campagne a concentré ses récents efforts sur le développement de tels outils et produits, ceux-ci incluant des guides sur la prise de décision participative, la transparence de la gouvernance urbaine, le dialogue local/local et le budget participatif. L'indicateur de gouvernance urbaine, un outil pour mesurer objectivement la qualité de la gouvernance urbaine, est également développé par la campagne. Ces outils aident les villes de manière pratique face au défi de la gouvernance urbaine et permettent de progresser sur la voie des OMD.

2.6. Développement industriel et impact environnemental

Le tissu industriel des pays de l'UEMOA est très faible et participe peu à la formation du Produit Intérieur Brut. Ainsi, selon le document de la Politique Industrielle Commune de l'UEMOA, la contribution de l'industrie dans l'UEMOA varie entre 12% et 27% du PIB ; prise à part, l'industrie manufacturière contribue pour 7 à 26%. Les ressources sont très peu transformées, les exportations étant constituées essentiellement de produits primaires. Par ailleurs, le tissu industriel est peu diversifié, et les pays possèdent souvent les mêmes unités dans les mêmes filières. Deux secteurs, l'agroalimentaire et le textile, représentent les 2/3 de la valeur ajoutée manufacturière. De manière générale, les industries de soutien telles les emballages et le machinisme agricole, sont peu développées. Enfin, de nombreuses activités sont absentes du tissu industriel de l'UEMOA, faute entre autres, de marchés nationaux suffisamment larges. Le manque d'informations statistiques fiables rend difficile l'appréciation de la contribution du secteur industriel à l'économie et la fixation d'objectifs quantifiables.

L'industrie de l'UEMOA est confrontée à des contraintes multiples qui entravent son développement. Trois niveaux de contraintes ont été identifiés :

- Au niveau macroéconomique, un environnement peu incitatif (étroitesse des marchés nationaux, qualité limitée des services administratifs, insuffisance des infrastructures de base, faiblesse des investissements, coûts non incitatifs voire démobilisateurs de l'argent), faible qualité et coûts élevés des facteurs de production ;
- Au niveau mésoéconomie, une infrastructure institutionnelle peu efficace (faiblesse des dispositifs institutionnels d'appui, faiblesse de la concertation Etat-secteur privé) ;
- Au niveau microéconomique, une qualité de management insuffisante et des services manquants (insuffisance des industries et des services de soutien, déficiences dans le management des entreprises).

Cette industrie évolue dans un contexte mondial en pleine mutation, qui comporte de nombreuses opportunités, mais également de sérieuses menaces et contraintes dont :

- La baisse forte et généralisée des protections tarifaires et non tarifaires au niveau mondial dans le cadre des accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) insérant désormais les entreprises de l'UEMOA dans le vaste marché mondial ;
- L'érosion significative des marges bénéficiaires, notamment pour les produits tropicaux à l'exportation, ainsi qu'un abaissement des taux des droits d'entrée sur les importations en provenance des pays tiers ;
- A l'intérieur, l'avènement de l'union douanière au sein de l'UEMOA, le 1^{er} janvier 2000, constituant avec ce qui précède de grands défis économiques pour les entreprises de l'Union depuis l'indépendance. Elles auront en particulier un impact considérable sur le secteur industriel, dans la mesure où, seulement 25% des activités de ce secteur sont tournés vers l'exportation, alors que ses importations représentent près de 80% des importations totales de la sous-région.

Les industriels de l'Union se posent donc plusieurs questions qui traduisent leur inquiétude face à la nouvelle concurrence, leur position dans le marché de l'UEMOA et leur capacité à conquérir de nouveaux marchés extérieurs face à la disparition des systèmes préférentiels. La compétitivité de l'industrie de l'Union devient plus que jamais un enjeu fondamental surtout quand se poursuivent des changements en profondeur dans l'environnement économique mondial, notamment :

- i) le déclin continu dans le commerce mondial des produits primaires au profit des produits manufacturés (la part des produits primaires est passée de 2/3 à 1/4 du commerce mondial) ;
- ii) le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- iii) La modification des facteurs de compétitivité des entreprises et des nations (les avantages comparatifs intangibles – *savoir-faire, innovation technologique* - supplantent les avantages économiques tangibles – *matières premières*) et
- iv) l'émergence de grands blocs régionaux qui monopolisent l'essentiel des flux économiques mondiaux tels que l'Union Européenne, l'ALENA, l'ASEAN.

Ces mutations se traduisent par un risque majeur de marginalisation des économies de l'UEMOA, si elles s'avèrent incapables de s'ouvrir de façon compétitive aux opportunités de la mondialisation. Qui plus est, elles réduisent gravement leurs volontés et capacités d'innovation et de mise à niveau qui pourraient permettre:

- i) l'adaptation des technologies ;
- ii) le remplacement d'équipements obsolètes par de plus modernes et moins polluants ;
- iii) l'adoption de mesures sociales d'accompagnement et éventuellement des approches au **management environnemental**.

L'impact environnemental de l'industrie est un grand enjeu dans ce contexte particulier. Les principales caractéristiques de cette interface industrie et impact environnemental sont entre autres :

- Un grand nombre d'unités industrielles sont vieilles et n'appartiennent donc pas à la génération des industries et technologies propres ;
- Les technologies obsolètes sont également proposées et souvent acceptées à des initiatives nouvelles dans l'espace économique sous-régional d'ici à ce que les réglementations appropriées ne soient prises et appliquées ;
- La conscience environnementale et les externalités qu'elles entraînent ne sont pas encore bien acceptées et un grand laxisme est souvent observé chez les industriels d'industrie et les services gouvernementaux. Qui plus est, ces derniers sont peu équipés et rarement dotés des moyens nécessaires pour constater les manquements faire appliquer les mesures de correction nécessaires ;

- La Société civile n'est pas suffisamment forte et informée pour s'exprimer et les citoyens individuels sont peu sensibilisés pour se défendre.

Les risques d'impact environnemental sont nombreux et graves devant l'absence de tous ces contreponds. Ces risques s'expriment effectivement dans de nombreux cas incluant par exemple pour illustration :

- Les poussières et fumées d'industries qui polluent l'air ambiant et affectent les voies respiratoires chez les gens ;
- Les boues d'exploitations de certaines industries d'extraction (phosphate, ilménite, sable, minerais divers) ;
- Les déchets envahissants ou incommodes (scieries, décortiqueuses, ...) ;
- Les déchets organiques provenant d'abattoirs, d'unités de mégisserie, malodorants et dangereux ;
- L'émanation de bruits et d'odeurs le plus souvent incontrôlés.

Cette situation appelle une grande attention, une évaluation des réglementations existantes et l'expression de la volonté politique nationale. Les Commissions UEMOA-CEDEAO ont ici un rôle majeur de sensibilisation, de réglementation convergente et d'application homogène dans toute la sous-région.

2.7. Revue rapide des Acteurs dans les questions environnementales

Les Gouvernements : Ce sont les premiers acteurs et organisateurs de la défense de l'environnement. Leur implication est nationale ou à travers les organisations sous-régionales qu'ils érigent. Le CILSS, avec ses organes spécialisés, a été le premier acteur sous-régional dont les initiatives ont couvert la majeure partie des Etats de la Communauté dès le début des années 1990. Tour à tour, l'UEMOA, la CEDEAO et leurs précurseurs se sont impliqués dans le secteur. Les organismes de bassins dont l'OMVS est un des pionniers sont restés continuellement actifs. Le NEPAD qui démarre et certaines institutions ou processus spéciaux (La Grande Muraille Verte du Sahara, la Gestion Intégrée des Ressources en eau, Initiatives sous-régionales de coopération forestière ... etc.) auront fini de donner une dimension régionale aux préoccupations sur l'environnement avec des politiques sous-régionales, qui devront être intégrées ou cohérentes entre elles, à travers des thèmes communs ou des réseaux sous-régionaux complémentaires.

Les Partenaires Internationaux, Régionaux et bilatéraux : Les activités relatives à la protection de l'environnement et au développement durable des ressources naturelles ont été régulièrement et substantiellement accompagnée par la coopération internationale et les agences régionales et nationales. Les Organisations des Nations unies, en partenariat avec le PNUD et son Bureau des Nations Unies pour la zone soudano-sahélienne, surtout jusqu'au début des années 1990 (en particulier FAO, PNUE, UNESCO, OMM, OMS), la Banque mondiale, la BAD se sont abondamment impliquées dans la connaissance et la gestion des ressources, dans l'aménagement des forêts et le reboisement, dans l'amélioration des

environnements urbains ...etc. Les Secrétariats des Conventions internationales sur l'environnement et les ressources naturelles ont apporté d'importants concours surtout à partir de la dernière décennie du siècle dernier. Les Organisations non gouvernementales internationales ont travaillé en même temps sur la bonne gouvernance politique et sur la gouvernance environnementale.

Les partenaires de la coopération bilatérale, à travers leurs agences de coopération (notamment FAC et AFD, ACDI, USAID, Coopération italienne, JICA, FINIDA, NORAD, SIDA, Coopération néerlandaise, la GTZ...), ont régulièrement accompagné les programmes de gestion des ressources naturelles et de gestion de l'environnement urbain.

Au niveau national les parlementaires et membres de conseils économiques et sociaux sont parties prenantes au niveau de la genèse des lois et programmes cadres. Ils peuvent être saisis ou se saisir de problèmes à dimension économique, environnementale et sociale. Ils devront être les témoins et surveillants de la mise en œuvre de la politique commune sur l'environnement de manière proactive et continue.

Les Collectivités Décentralisées : A des degrés divers, les pays de l'UEMOA et de la CEDEAO ont entrepris des réformes traduisant les politiques de décentralisation dans la réalité de collectivités locales devenant de plus en plus opérationnelles et au fait de leurs responsabilités. La vraie lutte pour l'environnement est une affaire de proximité, de connaissance des phénomènes et processus locaux et d'action appropriée et opportune. Cela n'est possible qu'avec des collectivités bien formées, structurées et dotées de moyens appropriés. Une décentralisation bien comprise devra nécessairement dégager les moyens à cet effet.

Les Organisations et Plates-formes des Ruraux : Dans toute la sous-région, des organisations de ruraux se sont montrées très informées et formées, intéressées et compétentes sur l'essentiel des problèmes environnementaux les concernant (Cf. Volume II, Annexe 6 : Préoccupations environnementales majeures : Le Point de Vues de quelques représentants de la Société Civile). Acteurs à la base, les organisations rurales vivent en première ligne la dégradation des ressources et des processus. Elles ont par ailleurs été largement impliquées dans les négociations nationales voire internationales dans des processus qui les ont avantageusement aguerries. Ce sont des partenaires obligés et essentiels pouvant apporter des contributions majeures dans la connaissance, l'éducation, la vulgarisation et l'action dans la conservation des ressources et la protection de l'environnement.

Les Communautés de populations autochtones : Il en existe certaines en Afrique de l'avec des particularités bien marquées. Elles devront être considérées sur la base de leurs pratiques et connaissances spécifiques de leur milieu. A ce titre, elles seront des acteurs de choix dans la conservation et le développement des ressources de leur terroir.

Travailleurs, Organisations Professionnelles et Syndicales

Les travailleurs de tous les secteurs de l'économie ont plusieurs opportunités d'affecter ou d'être touchés par les questions relatives à l'environnement. Chaque secteur de travail a

besoin de ressources pour s'acquitter de ses tâches. Ces ressources peuvent provenir de ressources naturelles vivantes, des ressources minières et dans tous les cas leur exploitation a des effets sur l'environnement. Dans tous les secteurs, les travailleurs ont besoin d'un cadre de vie sain et d'un environnement qui soient propices au travail.

Par ailleurs, les travailleurs individuellement ou à travers leurs organisations, développent de l'expérience et des capacités pertinentes pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Il est important donc d'associer les groupements professionnels, les ordres de certains corps de métiers, les syndicats, les groupements de producteurs et tous les corps sociaux pertinents dans l'étude et la résolution des problèmes de nature environnementale.

Ces corps doivent être associés de manière structurée à travers *i. a* :

- > La consultation formelle des syndicats dans l'étude et la résolution des problèmes d'environnement et de santé propres aux types d'activités dans lesquels ils opèrent ;
- > Leur contribution à la législation et la réglementation environnementale ;
- > Leur contribution dans l'interface environnement, travail et équité et notamment en ce concerne les notions d'emploi juste dans la définition des politiques environnementales, la promotion d'alternatives de recyclage de déchets, de correction environnementale qui puissent générer des emplois ;
- > Dans l'observation continue des conditions environnementales et de leur impact sur l'emploi, le travail et de la sécurité du travail.

Les couches sociales de travailleurs sont encore relativement peu sensibilisées et engagées sur les questions environnementales. A travers de nombreux créneaux dont i) l'impact d'un environnement mal géré sur la sécurité de l'emploi et sur la santé ; ii) les opportunités professionnelles nouvelles et d'emplois qu'offrent les activités de correction environnementale ; iii) l'émergence de produits résultant de la promotion de produits d'un environnement mieux connu et mieux géré, elles commencent à se préoccuper de plus en plus de ces questions. Il faudra accélérer ce mouvement dans la sous-région.

Le secteur privé : Il est un acteur puissant de la scène environnementale à plusieurs niveaux dont i) le prélèvement et l'utilisation de la matière première vivante ou inerte ; ii) les implantations industrielles et agricoles ; iii) le fonctionnement des unités de transformation et la disposition des sous-produits et déchets qui en découlent ; iv) la nature même des produits mis à la consommation et les déchets secondaires qu'entraîne celle-ci. Dans tout ce cycle des processus économiques, le secteur privé peut être perçu ou se comporter comme pollueur, piètre gestionnaire de l'environnement ou des ressources naturelles ou victime de sa mauvaise gouvernance. L'Etat doit organiser, voire imposer la participation de ce secteur. Il doit encourager et animer la formation des partenariats avec le secteur privé qui puisse permettre de minimiser l'impact négatif de ses activités, d'optimiser sa contribution sociale et de l'associer de plein droit à une gestion appropriée de l'environnement.

La Société Civile : Sous plusieurs aspects, les représentants de la Société civile sont actifs dans la compréhension et la défense des valeurs environnementales. Des associations de protection de la nature, des groupements mobilisés autour de certaines unités territoriales, des groupements de quartiers, des organisations féminines pour la propreté urbaine ont vu massivement le jour dans plusieurs capitales et villes moyennes de la sous-région.. Elles contribuent à la bonne gouvernance environnementale locale. Malheureusement, leur potentiel n'est encore que marginalement mis à contribution.

Le Monde de la Recherche et des Savoirs et Savoir-faire : La recherche, l'éducation et la formation sont représentées dans de nombreuses institutions universitaires et d'enseignement de tous les niveaux de la sous-région. Les universités nationales ou centres de recherches ont développé des unités ou projets impliqués dans la connaissance et la défense de l'environnement et certains d'entre eux sont très opérationnels. C'est le cas de l'Université du Burkina Faso (avec par exemple son Diplôme d'Etudes Supérieures spécialisées (DESS) en conservation et utilisation durable des zones humides), de l'IER du Mali de l'Institut des Sciences de l'Environnement au Sénégal et bien évidemment des écoles supérieures d'agronomie, d'élevage et médecine vétérinaire des pays de l'UEMOA. Cette Communauté comprend des acteurs de choix dans tout le profil d'activités (formation, recherche, formulation et mise en œuvre de programmes) concernant la conservation et le développement des ressources naturelles et la défense de l'environnement.

2.8 Synthèse sur l'État et l'Évolution de l'Environnement dans l'espace UEMOA

La revue des grands secteurs de l'environnement dégage un panorama mitigé d'inquiétude mais aussi d'espoirs que la politique doit appréhender. Les points d'inquiétude doivent être bien identifiés et traités et les motifs d'espoir consolidés vers la réalisation de la gestion durable des ressources de la sous-région. La synthèse rapide que l'on en fait (principaux problèmes et problématique générale, grands paradigmes de la situation des ressources, des processus et de l'environnement naturel en général, enjeux majeurs) retient les traits saillants suivants:

- La sous-région est relativement bien dotée en ressources naturelles de toutes sortes qui peuvent soutenir le bien-être des populations de la sous région ;
- Les terres peuvent aussi être suffisantes pour nourrir les populations et assurer un développement du secteur primaire pour l'alimentation et la lutte contre la pauvreté, en contribuant au secteur secondaire ; il y faut cependant les technologies et les politiques appropriées ;
- Les ressources en terres et pâturages sont bien affectées mais restent pour l'essentiel productives et à même d'être amplement réhabilitées ;
- Les ressources en eaux sont bien diversifiées et dans l'ensemble, soutenues par l'existence de sources, cours d'eau et lacs encore largement sous exploitées ; elles permettent l'espoir d'opportunités économiques et environnementales encore à maîtriser ;
- Les ressources forestières sont très entamées, voire dégradées et fragmentées dans nombre de pays (les pays du Sahel, la Cote d'Ivoire, le Bénin et le Togo) mais encore largement présentes dans certains autres (Guinée Bissau) et les voisins que sont la Guinée, le Ghana, la Sierra Léone et le Libéria. Une économie forestière conquérante est à la portée des pays de l'Afrique de l'Ouest prise dans son ensemble. Il y faut une coopération et un dialogue fort, élargi et durable ;
- Les ressources minières encore insuffisamment connues promettent des développements importants à concevoir et programmer de manière adéquate ;
- Les écosystèmes urbains sont devenus un grave sujet de préoccupation dans toute la sous-région autant dans leur planification que dans leur gestion courante, la situation de leurs systèmes de gestion des déchets solides et liquides, des eaux pluviales et des émanations gazeuses ;
- Pour la bonne gouvernance des ressources, il semble qu'une refondation des valeurs est nécessaire pour en illustrer et pratiquer celles qui supportent les types de comportement et de co-habitation qu'imposent les nouveaux modes de vie communes et d'utilisation de la chose et des services partagés.

Il y a en face de cette approximation qui est loin d'être négative, des menaces et contraintes graves qu'il faudra aborder et des problématiques à résoudre dans une bonne gestion de l'environnement. Les menaces les plus graves ont trait i) aux facteurs de destruction directe des ressources, essentiellement dérivées d'une gestion déficiente ; ii) à l'accumulation des déchets et des processus nuisibles dans une dynamique multiple de croissance démographique accélérée ou concentrée en des zones privilégiées ; iii) d'accroissement rapide du tissu urbain ; iv) d'aspiration et de réalisations dans le développement industriel.

III. PROGRES ET FAIBLESSES, ATOUTS ET ENJEUX DANS LA GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES PAYS DE L'UEMOA

L'Afrique de l'Ouest a été incontestablement un partenaire constant et cohérent dans les grandes rencontres internationales des trois dernières décennies du 20^e siècle et des premières concertations des années 2000. La sous-région a été à la pointe des activités de négociation des conventions de Rio et de toutes les autres ayant visé les nombreux aspects émergents de l'évolution de l'environnement. La sous-région a été en particulier, avec l'ensemble des pays du continent, parmi les promoteurs les plus actifs de la Convention des Nations Unies sur la Désertification avec des positions défendues par des pays tels le Burkina et le Bénin. La Conférence des Ministres sur la Désertification (COMIDES), sous l'initiative du Sénégal, a été, après la Conférence sur la Désertification de 1977, l'une des premières manifestations, bien avant 1992, ayant attiré l'attention sur la dégradation des terres, la lutte contre la désertification et à cet effet, la nécessaire solidarité internationale avec les «Pays Agressés par la Désertification». Les efforts d'aujourd'hui vers la réalisation progressive du développement durable et l'intérêt des organisations sous-régionales sont donc l'aboutissement de concertations et d'actions de longue date dans le concert africain et ouest africain.

3.1. Environnement international : des réflexions avancées dans la protection de l'environnement et la gestion des ressources, de Stockholm à Johannesburg.

3.1.1. Les progrès dans la réflexion internationale

Le système des Nations unies a initié et animé de grands processus internationaux qui ont marqué le secteur de l'environnement au niveau international depuis 1972, et plus activement depuis 1992. Dans tous les secteurs de l'activité et des préoccupations humaines, des dialogues se sont développés dans la décennie 1992-2002 afin de se donner des outils pour l'action et fixer les règles et les modalités, les critères et les indicateurs pour la mise en œuvre de toutes les décisions et directives issues de la Conférence des Nations unies pour l'Environnement et le Développement. Des étapes importantes ont été franchies dans tous les aspects, qui ont leurs répercussions au niveau régional et sous régional :

- La Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement et les Conventions internationales qui en ont découlé (Changement climatique, Diversité biologique et Lutte contre la Désertification) ont établi les cadres de leur mise en œuvre dans laquelle la sous-région s'est largement impliquée. (Cf. détails des signatures et ratification) ;
- De nouvelles conventions et de nouveaux cadres ont été élaborés et sont en exécution dans le cadre de dialogues spécifiques sur les ressources. La mise en œuvre de conventions précédentes a été redynamisée. Les Conventions de référence les plus sollicitées incluent les Conventions de conservation des ressources naturelles : Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES, ou Convention de Washington), la Convention sur les Zones humides de Ramsar, la Convention sur les espèces migratrice dites de Bonn, la Convention d'Abidjan en matière de protection des milieux marin et côtier ...etc. (Cf. Annexe, Tableau des Conventions majeures) ;

- Des partenariats régionaux ou sous-régionaux ont été établis pour des mises en œuvre concertées. Pour la sous-région, le CILSS a été créé dès le milieu des années 1970 pour s'occuper de la gestion des ressources naturelles et de la sécurité alimentaire dans les pays secs. La création de l'OAB a permis aux pays de zones forestières de mieux s'organiser dans la sous-région et dans d'autres pour une meilleure gestion des ressources et de l'économie forestières ;
- Les mécanismes de financement ont affiné leurs interventions pour répondre de manière plus ou moins appropriée aux besoins de la mise en œuvre des conventions et de l'accélération de la marche vers le développement durable ;
- Des concertations régulières ont été tenues et animées par les Organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales pour accompagner la mise en œuvre ;
- Les Organisations Non Gouvernementales, les organisations autonomes des paysans, la Société Civile en un mot, se sont davantage structurées et formées. Aujourd'hui, elles maîtrisent les concepts et sont très explicites dans l'exposé de leurs aspirations, leurs réalisations, leurs besoins et les voies à suivre pour les satisfaire. Elles se posent en vrais partenaires, surtout dans les débats sur l'environnement.

3.1.2. La mise en œuvre et le rôle des institutions sous-régionales

L'ensemble de ces initiatives a marqué des progrès sur la coopération, les approches et méthodologies et la formulation des programmes d'action. Cependant, en juillet 2002, dix ans après Rio, les diagnostics, faits bien que reconnaissant certains résultats obtenus, ont généralement noté le déficit de progrès substantiels de l'Après-Rio, confirmant les constatations suivantes :

- Les avancées théoriques, le développement de cadres de planification et de gestion et les approches générées par le dialogue international ne sont pas suffisamment relayées au niveau sous-régional et national ;
- Les Gouvernements n'ont pas suffisamment incorporé les recommandations, principes et directives issus des dialogues post Rio dans les planifications nationales et les actions pour la mise en œuvre effective sont bien en deçà des besoins ;
- Les institutions de financement de l'assistance technique et des investissements n'ont pas répondu à l'attente des pays pauvres et l'aide publique au développement n'a pas réalisé les sauts qualitatifs attendus, excepté pour les pays scandinaves ;
- Les Organisations intergouvernementales sous-régionales, comme l'UEMOA et la CEDEAO ne sont pas suffisamment informées des différents processus pour jouer pleinement leur rôle d'animateurs et de promoteurs dans leurs pays membres. La dernière session de la Commission des Forêts et de la Faune Sauvage pour l'Afrique a particulièrement insisté sur le fait en particulier pour la mise en œuvre des Conventions et la gestion durable des forêts ;
- Des avancées dynamiques fédératrices ont marqué des progrès supplémentaires récents dans la concertation et la planification communes relatives à l'environnement. L'on note en particulier pour les mettre en exergue et en prendre dûment compte :

- Le Plan environnemental du NEPAD qui aura beaucoup apporté à la présente politique ;
- Les efforts de réflexion conjoints pour la lutte contre la désertification et la mise en valeur des terres arides d'Afrique (la CENSAD, la Vision et les projets sur la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel ... etc.) ;
- Les années à venir devraient être davantage consacrées à la mise en œuvre concrète et moins à faire émerger de nouveaux concepts dans la coopération internationale, régionale et sous-régionale.

L'UEMOA, en développant la présente politique, se positionne de manière très avancée pour assumer son rôle dans la mise en œuvre des grands engagements pris collectivement et individuellement par les Etats membres et dans l'avancement de la bonne gouvernance des ressources naturelles et le développement durable. L'on attend bien sûr pour augmenter l'efficacité opérationnelle des arrangements, un fort partenariat et une synergie réelle avec :

- Les institutions internationales : PNUE, FAO, UNESCO, OMM, le FIDA, le PNUD et la Banque mondiale en leur qualité d'agences de financement du développement mais également d'administrateurs du Fonds mondial pour l'environnement, et les agences bilatérales de développement ;
- L'Union Africaine et en particulier dans le cadre du NEPAD et ses organismes et projets sous régionaux ;
- Les organisations techniques de coopération sou-régionale dont le CILSS, la CENSAD ... etc. et les organismes de bassins (OMVS, ABN, OMVG, Liptako Gourma, Autorité du Fleuve Mano ... etc.).

3.1.3. L'Environnement National et la nécessité de se mettre à jour : Les retards de chaque pays sur les agendas internationaux sont porteurs au niveau national de conséquences politiques et économiques qui peuvent être souvent lourdes. Ils peuvent sanctionner les Etats impliqués de plusieurs manières :

- Le reniement de ses responsabilités contractées au niveau international affecte la crédibilité de l'Etat responsable de même que son impact politique dans le cadre des rapports internationaux ;
- Les engagements internationaux en matière de gestion des ressources de l'environnement comportent de lourdes conséquences économiques. Les normes, les critères et indicateurs fixés dans les différents secteurs aboutissent souvent à l'établissement de procédures de certification pouvant s'opposer au commerce des produits impliqués en constituant des barrières et préalables à leur traitement dans les marchés nationaux et internationaux.

Ainsi, les pays de l'Afrique de l'Ouest pourraient bien se heurter aux résultats dans certains pays de la certification forestière, aux règles de seuils minimum dans l'utilisation d'intrants agricoles, de barrières sanitaires contre certains produits agricoles animaux ou végétaux. La dernière session du Forum des Nations unies sur les Forêts (FNUF-5) insiste bien sur le fait que «La certification d'origine du bois et des produits ligneux, la chaîne de responsabilité et les codes de conduite adoptés volontairement permettent de réduire les pratiques illégales

dans le domaine forestier »¹⁵. Certains pays consommateurs commencent déjà à pleinement appliquer cette certification.

3.2. Des efforts régionaux et nationaux pour la mise en œuvre des principes et Conventions pour la conservation des ressources et le développement durable

3.2.1. Principes généraux et législation

La mouvance post-Rio a promu et vulgarisé de nombreux principes généraux relayés par les instances régionales, sous régionales et nationales et progressivement intégrés dans le cadre institutionnel, les lois et règlements des pays de la sous-région. Les faits constants ci-dessous ont été notés dans les pays de la sous-région :

- L'approche intégrée et interdisciplinaire a été incorporée et dans plusieurs pays des conseils ou agences fonctionnent qui assurent et animent la coordination interministérielle, la coordination dans la mise en œuvre des recommandations et en particulier les Conventions ;
- De nombreux pays ont rajeuni la législation des secteurs classiques, et élaboré des lettres de politiques environnementales, des lois ou codes de l'environnement, des directives générales ...etc. ;
- D'une manière générale la recherche et la formation ont incorporé dans beaucoup de cas les besoins nouveaux en matière de conservation et développement avec souvent la création de nouveaux centres ou instituts et l'avènement de nouveaux cursus ;
- Les parlements dans la plupart des pays ont établi des commissions sur l'environnement, l'environnement et le développement, ou le développement rural et l'environnement, qui, quelles que soient la forme et l'ampleur, mettent les questions environnementales devant la Représentation nationale.

3.2.2. Mise en œuvre des Conventions

Les pays ont ratifié presque toutes les Conventions majeures et des programmes d'action sont en mise en opération. Par ailleurs des programmes, plans d'action ou processus régionaux ou sous-régionaux sont encouragés : désertification, diversité biologique en particulier la biosécurité, l'appropriation des outils de la convention sur le changement climatique et le protocole de Kyoto. Les souhaits généralement exprimés posent le problème d'une meilleure réponse aux besoins d'action de terrain et d'un financement plus conséquent de la mise en oeuvre. Cet aspect est particulièrement prégnant pour la Convention de Lutte Contre la Désertification pour laquelle les pays ont consenti de nombreux efforts de planification.

3.2.3. Mise en œuvre des principes et cadres sectoriels :

Les processus avant ou après Rio ont mis en avant un certain nombre de principes et cadres de gestion durable des ressources. Les pays de la sous-région s'emploient à incorporer ces principes et approches dans la gestion effective de leurs ressources. Les organisations

¹⁵ FNUF, 5e Session.

internationales telles la FAO, le PNUE, l'UICN, le WWF et les organisations de coopération régionale aident à appuyer voire générer des initiatives au niveau des pays-mêmes. Dans la gestion durable des ressources, les exemples de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), la Gestion durable des forêts et l'application des critères et indicateurs correspondant, l'approche écosystème sont des exemples appliqués dans de nombreux projets. Le Programme Zones Humides de l'UICN a fortement appuyé la gestion intégrée et l'approche écosystème dans les pays côtiers du Sénégal, de la Guinée Bissau, de la Gambie, de la Mauritanie et du Cap-Vert. Les pays de la sous-région ont également participé dans les initiatives de développement de critères indicateurs de gestion durable des ressources forestières comme indiqué ci-dessus.

La familiarisation avec et l'application de ces principes préparent bien le terrain pour une politique de l'UEMOA, qui pourrait ainsi être un outil de proximité mais ancré dans des principes universellement partagés.

3.2.2.4. Les initiatives régionales et sous régionales

Comme indiqué ci-dessus, de nombreuses initiatives sous-régionales rapprochent les conventions de leur mise en œuvre effective. La sous-région est particulièrement intéressée par :

- > le Plan d'Action sous-régional de l'Afrique de l'Ouest (PASRAO sur la désertification), une initiative modèle conçue conjointement par le CILSS, l'UEMOA et la CDEAO pour une mise en œuvre conjointe de la Convention sur la Désertification. Ce plan d'action comporte de nombreuses orientations justiciables de la présente politique ;
- > le Plan d'Action de GIRE de l'Afrique de l'Ouest (PAR-GIRE/AO) dont la mise en œuvre est en cours par l'Unité de Coordination des Ressources en Eau de la CEDEAO basée à Ouagadougou ;
- > De nombreux programmes de bassins versants et fluviaux ;
- > Les programmes d'appui à la mise en œuvre de la CBD et d'autres conventions dont de nombreux projets multinationaux de conservation de la diversité biologique financés par le GEF (par exemple protection de la diversité biologique au Sénégal-Mauritanie, problèmes transfrontaliers sur le bassin de la Volta, Contrôle de la pollution des eaux et Conservation de la Diversité biologique dans le Grand Ecosystème marin du Golfe de Guinée, Formation des Capacités pour l'amélioration des inventaires de gaz à effet de serre en Afrique de l'Ouest et Centrale Francophone, Gestion Communautaire des Ressources naturelles et Aménagement de la Faune en Afrique de l'Ouest; Contrôle des émissions de gaz à effets de serre par des technologies efficaces de construction en Afrique de l'Ouest, Projet de formation des capacités pour la biosécurité : une approche ouest-africaine pour l'application du Protocole de Carthagène dans les pays producteurs de coton ... etc. ;
- > Les travaux et l'initiative de la CEDEAO en 1998 sur le délicat problème de la transhumance et qui ont abouti à une certaine réglementation et à la genèse de documents spécifiques de transhumance ;

- > Les développements récents dans le cadre du NEPAD en particulier les programmes régional et sous-régional environnementaux. Le Pan d'Action sous-régional de l'Afrique de l'Ouest en développement au lancement du PCAE a été largement pris en compte dans l'écriture de celui-ci ;
- > Des initiatives prises ailleurs et qui seraient bien opportunes pour les états de l'UEMOA. Le cas du dialogue forestier régional sur les forêts de l'Afrique centrale est de ces exemples ; il inspirera d'une certaine manière le naissant dialogue forestier de l'Afrique de l'Ouest que prévoit la présente politique.

3.2.2.5. Influence sur le développement : quels progrès vers le développement durable dans la sous-région.

Il est peut-être difficile de caractériser avec précision l'état de l'art dans la promotion d'un développement durable par les efforts de mise en œuvre de règles de bonne gouvernance environnementale. L'on peut cependant apprécier que, sans un minimum de celle-ci, la dégradation des ressources est rapide et de nombreuses opportunités sont perdues pour la société. Des progrès n'auraient pu être possibles sans une plus grande conscience des problèmes environnementaux et des modèles, paradigmes et flux financiers que leurs discussions ont générés. La promotion de programmes nationaux de développement durable ou des éléments de celui-ci est lente mais c'est une direction de plus en plus empruntée.

La programmation locale du développement a réalisé de gros progrès de manière indéniable et des activités génératrices de revenus sont conduites par de nombreuses organisations non gouvernementales. L'on a noté fort à propos, l'émergence d'organisations paysannes fédérées au niveau national (la Confédération Paysanne du FASO, le Conseil National de Concertation des Ruraux, CNCR au Sénégal, le CNCOD (Comité National de Coordination des ONG et OCB sur la Désertification) au Niger, la Coordination des Associations et ONG Féminines – CAFO - du Mali, le Réseau pour l'Environnement et l'Action pour le Développement Durable (READ) en Cote d'Ivoire), ou sous-régional (Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest – ROPPA). Elles ont affiné leurs compétences et analysent parfaitement les défis du monde rural et urbain, exprimant clairement leurs besoins. Certes leur participation aux débats sur la bonne gouvernance environnementale et sur la mise en œuvre des Conventions en particulier celle sur la Désertification, sur la sécurité alimentaire les a en partie, beaucoup formés et aguerris.

La participation des femmes est en progrès net dans toute la problématique environnementale. Réalisant les coûts économiques d'un environnement urbain sain mais aussi les opportunités sociales dans ce secteur, les femmes sont actuellement des acteurs opérationnels dans la salubrité urbaine dans toutes les capitales de la sous-région. Les exemples d'initiatives de développement rural local les impliquant pleinement sont nombreux.

L'accès à la ressource énergétique durable est encore un défi dans la sous-région, mais des progrès certains y ont été faits à travers une prise de conscience nette du problème en particulier à partir de la problématique bois énergie. Le crash total du système d'approvisionnement en bois de feu annoncé dans les années 1980 ne s'est peut-être pas

produit du fait de cette prise de conscience et des efforts dégagés pour l'efficacité des foyers, une meilleure gestion de la ressource et les programmes de substitution.

Encadré N° 17 : Ces exemples illustratifs sont loin d'être exhaustifs, mais l'examen révèle un immense déficit et de nombreux secteurs de misère environnementale dans la dégradation des ressources naturelles, la pollution des milieux naturels et la mal gouvernance urbaine. La gestion de l'environnement dans la sous-région ne répond pas encore aux objectifs du développement qui sont « de créer un environnement propice permettant aux gens de jouir d'une vie longue, saine et créative ».

3.3. Le cadre économique, social, culturel et humain

3.3.1. La pauvreté

La sous-région vit le grand paradoxe de l'Afrique : la pauvreté assise sur un socle de richesses naturelles et d'opportunités. La Conférence Africaine préparatoire au sommet de Johannesburg avait bien clarifié, dans le contexte Africain, que¹⁶ « La pauvreté est une cause et une conséquence de la dégradation de l'environnement. Elle exacerbe cette dégradation en forçant les gens pauvres à exploiter des terres marginales ou à épuiser des ressources halieutiques dans une lutte désespérée pour survivre. Bien que la pauvreté ait été précédemment définie par le revenu, un consensus se dégage pour qu'elle englobe une série de privations, comprenant le manque d'accès aux ressources naturelles, aux soins de santé et à l'éducation, l'incapacité d'accéder au processus politique et la vulnérabilité aux catastrophes. Les pauvres ont tendance à habiter des zones fragiles (terrains dégradés et marginaux, versants en forte pente, bordures forestières, zones côtières) où l'eau et la gestion de la terre ont un caractère crucial pour le maintien de la productivité. Selon le PNUD, la pauvreté comprend non seulement le manque de moyens matériels, mais également le défi des chances et des choix les plus élémentaires du développement humain ».

¹⁶ Evaluation des Progrès du Développement durable en Afrique depuis Rio (1992) : Conférence Préparatoire Africaine pour le Sommet Mondial du Développement Durable Nairobi, 15-18 octobre 2001

Les éléments indicateurs du développement du PNUD placent régulièrement les pays de la sous-région parmi les derniers 25 pays les plus défavorisés. Le pays le moins performant dans tous ces critères appartient à la sous région.

Tableau 7 : Quelques Indicateurs de Développement dans la sous-région

Pays	PIB per capita (Rang sur 177 pays)	PIB per capita en valeur \$	Espoir de vie à la naissance	Index de développement humain		
				Valeur	Rang/177	Correctif Genre (IDG)/140
Bénin	157	1.115	54,0	0,431	143	126
Burkina	155	1.174	47,5	0,317	175	138
RCI	149	1476	45,9	0,420	163	128
G-Bissau	171	711	44,7	0,348	172	135
Mali	164	994	47,9	0,333	174	136
Niger	169	835	44,4	0,281	177	140
Sénégal	147	1.648	55,7	0,458	157	120
Togo	146	1.696	54,3	0,512	143	112
Meilleur Sud-Sahara	56	10.232	72,7	0,821	51	54

Source : PNUD. Rapport sur le Développement Humain 2005

3.3.2. La question de la bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles :

La bonne gouvernance politique en tête des priorités du NEPAD est indissociable de la bonne gouvernance environnementale. Elle lui apporte encadrement et soutien. Les ressources naturelles et l'environnement ont beaucoup souffert de l'instabilité politique et des guerres qui ont affecté de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest membres ou voisins de pays membres de l'UEMOA. Au-delà des mauvaises pratiques en temps normal, cette instabilité a entraîné :

- i) l'affaiblissement des administrations de gestion et de contrôle de la mise en valeur des ressources ;
- ii) des transferts illégaux de produits d'un pays à l'autre, entretenant la permanence des délits autant dans les pays affectés que les pays destinataires ;
- iii) l'arrêt des opérations de gestion technique des ressources et
- v) la difficulté d'accès à la ressource pour de longues périodes à la suite des risques post-conflits et notamment le minage des terres et forêts.

Les conséquences économiques sont illustrées dans le cadre des forêts par l'exploitation illégale d'une dimension extrême. La cote d'Ivoire, le Libéria, la Sierra Léone, la Guinée et le Sénégal ont tous souffert des exploitations clandestines massives et de la mal gouvernance

forestière dans les zones de conflit. Des dizaines de milliers de mètres cubes grumes sont extorqués des forêts des pays humides. Au Sénégal, près de 10.000 ha de plantations de Teck et de Gmelina ont été soustraites de la sylviculture et de l'aménagement et littéralement pillés. Le Processus d'amélioration de la gouvernance et l'application des lois dans le secteur forestier en Afrique (AFLEG) permet de suivre les phénomènes de délinquance et de mal gouvernance forestières en particulier en Afrique centrale.

3.3.3. L'Environnement et le Monde du Travail

Les travailleurs de tous les secteurs de l'économie ont plusieurs opportunités d'affecter ou d'être touchés par les questions relatives à l'environnement. Chaque secteur de travail a besoin de ressources pour s'acquitter de ses tâches. Ces ressources peuvent provenir de ressources naturelles vivantes, des ressources minières et dans tous les cas leur exploitation a des effets sur l'environnement. Dans tous les secteurs, les travailleurs ont besoin d'un cadre de vie sain et d'un environnement qui soient propices au travail.

Par ailleurs, les travailleurs individuellement ou à travers leurs organisations développent de l'expérience et des capacités pertinentes pour la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Il est important donc d'associer les groupements professionnels, les ordres de certains corps de métiers, les syndicats, les groupements de producteurs et tous les corps sociaux pertinents dans l'étude et la résolution des problèmes de nature environnementale.

Ces corps doivent être associés de manière structurée à travers *i. a* :

- > La consultation formelle des syndicats dans l'étude et la résolution des problèmes d'environnement et de santé propres aux types d'activités dans lesquels ils opèrent ;
- > Leur contribution à la législation et la réglementation environnementales ;
- > Leur contribution dans l'interface environnement, travail et équité et notamment en ce qui concerne les notions d'emploi juste dans la définition des politiques environnementales, la promotion d'alternatives de recyclage de déchets, de correction environnementale qui puissent générer des emplois ;
- > Dans l'observation continue des conditions environnementales et de leur impact sur l'emploi, le travail et de la sécurité du travail.

3.3.4. Les contraintes et opportunités culturelles

Les valeurs culturelles sont généralement porteuses de bonnes dispositions mais certaines valeurs traditionnelles peuvent comporter de graves biais qui ne correspondent plus aux nécessaires conditions qu'une demande rapidement accrue impose dans l'utilisation des ressources. Dans la problématique éducative et culturelle, les évolutions suivantes sont diagnostiquées et doivent être traitées :

- Les croyances au caractère infini de la ressource et des processus de sa régénération ne sont plus de mise, les processus naturels de régénération étant souvent désactivés ou dépassés par les événements ;
- Les notions à priori de bien commun et d'utilisation libre et commune des ressources doivent être encadrés, limités, le cas échéant arrêtés par les collectivités bénéficiaires et à défaut par l'Etat si de trop grandes déviations survenaient ;
- Les transferts accélérés de population de la campagne à la ville, nécessitent des adaptations ; il n'y a aucun accompagnement pour ces adaptations et cela pose de graves problèmes d'éducation et de comportement vis-à-vis de la chose commune et en particulier en ce qui concerne la gestion de l'environnement immédiat ;
- De nombreuses valeurs positives doivent pouvoir être recensées et valorisées et utilisées pour appuyer la gestion de l'environnement ;
- Bien que l'Afrique de l'Ouest soit une région relativement homogène et bien intégrée, certaines populations autochtones ont des valeurs et des positions particulières et des droits vis-à-vis de l'environnement et des ressources naturelles immédiates qu'il convient de connaître, reconnaître et respecter et de sauvegarder.

3.3.5. La question du genre:

L'évaluation des pays de la sous région sur la question genre laisse beaucoup à désirer. Mais cette approximation générale ne traduit pas toutes les nuances qui se reflètent dans la région. Les femmes sont les principales utilisatrices des ressources naturelles telles que le bois de chauffe et l'eau de boisson. Les femmes sont ici les premières alertées en matière de développement et de dégradation de ces ressources et de l'environnement. Leur militantisme est patent de même que l'esprit d'initiative dont elles font montre. Il sera essentiel de promouvoir au niveau national des mécanismes, encouragements et initiatives qui promeuvent le genre et les femmes en particulier, à mettre à profit les opportunités dans le domaine de l'amélioration de l'environnement. Leur implication a une valeur ajoutée sur la dimension de l'éducation de base pour la gestion environnementale.

3.4. Contraintes, Menaces et Défis pour une gestion durable des Ressources et la protection de l'environnement

Les menaces et contraintes à une gestion durable des ressources naturelles et à la protection de l'environnement sont nombreuses. Mais les potentialités et atouts sur lesquels l'on peut s'appuyer pour réussir la gestion durable des ressources et la protection de l'environnement sont considérables.

3.4.1. Insuffisante connaissance des ressources et de leurs limites

3.4.1.1. Les ressources végétales naturelles

De gros progrès ont été faits pour la connaissance de la végétation à travers des études spéciales et inventaires biologiques. Les institutions universitaires et de recherches ont accumulé des savoirs avancés sur les formations et associations végétales. Il est indéniable que les connaissances appliquées pour la gestion effective et durable des ressources sont

encore insuffisantes. Les inventaires forestiers dans la région sont anciens, incomplets ou dépassés. Des projets aident à améliorer la situation çà et là. Au Niger par exemple, un partenariat avec l'Italie aura largement amélioré les données sur les ressources en arbres et forêts en 2005. De grands efforts sont encore nécessaires qui doivent être accompagnés par les institutions internationales telles la FAO, le PNUE, l'Unesco et l'UICN ... etc. Les organisations sous-régionales et nationales sont de plus en plus compétentes pour travailler dans ce sens dans des partenariats appropriés. Les technologies de la télédétection permettent des évaluations avancées et rapides mais les inventaires de terrain de calage ou de complément sont encore indispensables;

3.4.1.2. La faune et les paysages scéniques recèlent de grandes potentialités pour le développement économique de nombreuses zones de la région. La faune est suffisamment connue dans sa richesse et son écologie, mais son exploitation rationnelle rencontre beaucoup d'obstacles et de contraintes parmi lesquels la connaissance imparfaite des effectifs et de leur répartition, l'insuffisance ou l'absence de modèles durables d'exploitation et de valorisation, la connaissance améliorée des effectifs. Les ressources sont associées à des paysages insuffisamment explorés et classés dans des catégories appropriées de conservation et de mise en valeur.

3.4.1.3. Les ressources en eau

Autant en zones sèches ou semi-arides qu'en zones humides, les défis sont immenses pour l'exploitation des ressources en eau, la satisfaction des besoins alimentaires, de l'élevage et de l'agriculture irriguée. L'Afrique de l'Ouest a besoin d'une meilleure connaissance des potentialités et de la qualité des eaux dans chacun des bassins hydrographiques, cadre indispensable de gestion durable des ressources. Les ressources en eaux souterraines doivent faire l'objet d'études assez élaborées pour mieux connaître leur qualité et leur potentialité face aux besoins croissants des agglomérations et de l'agriculture. La gestion équilibrée des zones humides autant pour les besoins de développement que de conservation requièrent également des connaissances complètes et un recensement continu.

3.4.1.4. Les ressources et milieux piscicoles

Des progrès immenses sont réalisés dans la connaissance des écosystèmes du littoral et de la mer. Les processus de régénérations des stocks dépendent beaucoup de l'état des écosystèmes côtiers en particulier les mangroves. Une meilleure connaissance des processus physiques (érosion côtière, exploitation des terres littorales...) et biologiques (migrations et reproduction, cycles et éléments des cycles...) demandent une évaluation et une surveillance continues. Les potentialités de la pêche continentale et de la pisciculture en essor dans beaucoup de pays, doivent être davantage recherchées et mieux connues. Les principales contraintes ont été et demeurent entre autres celles relatives :

- A une pression de pêche trop forte dans les eaux territoriales des pays côtiers ;
- A l'arrivée de pêcheurs de pays voisins dans la sous-région même, dans des cadres pas toujours bien maîtrisés ni réglementés ;
- A la compétition grandissante avec les flottes étrangères de plus en plus nombreuses ;

- A l'insuffisance des aménagements d'exploitation des pêcheries et à leur mauvaise répartition pour la pêche maritime autant que pour les pêcheries continentales ;
- Aux stocks d'eaux douces irréguliers ou insuffisants pour entretenir les peuplements piscicoles ;
- Au peu d'initiatives pouvant redynamiser le secteur de la pêche continentale et de la pisciculture.

3.4.2. Les modes traditionnels d'exploitation : L'environnement naturel, social et institutionnel des modes d'exploitation traditionnels évolue beaucoup plus rapidement que ne le réalisent les populations utilisatrices de ces ressources. Elles doivent faire face à des demandes nouvelles qui vont au-delà de leurs capacités traditionnelles de collecte et/ou de traitement. Les notions de limites des ressources et de danger de certains modèles sont insuffisamment appréhendées. Il en découle des pratiques fortement dommageables au maintien des ressources et à la qualité des produits. Les exemples typiques sont entre autres l'exploitation des fruits et autres aliments forestiers, l'exploitation de la viande de brousse ... etc. Il y a également les besoins de développement des filières prometteuses de produits forestiers non ligneux et pouvant contribuer à la réduction de la pauvreté. Des produits tels que les gommés en particulier la gomme arabique, les fruits et noix et les autres produits végétaux y compris pour la pharmacopée sont des cas intéressants qu'une bonne gestion de l'environnement permet d'améliorer la contribution dans la lutte contre la pauvreté.

3.4.3. La gestion des ressources partagées : La configuration de la géographie et des zones éco-géographiques de l'Afrique de l'Ouest, la dimension et l'orientation des grands bassins hydrographiques qui l'irriguent font que de nombreuses ressources sont nécessairement communes ou nécessairement de gestion commune et partagée. La plupart des grands et moyens cours d'eau sont effectivement multinationaux et une intervention changeant la qualité ou le volume des eaux affectent les contrées aval. De même, les ressources sont en zonage nord-sud et l'homme et les grands animaux ayant des aires de subsistance larges et trans-zonales, obligent à parcourir plusieurs pays pour satisfaire l'ensemble des besoins annuels. Les développements modernes et les nouvelles frontières ont modifié ou interrompu les grands circuits mais les besoins d'approches communes pour de nombreuses ressources et de nombreux écosystèmes restent importants. La configuration des écosystèmes ou bancs de ressources revêt plusieurs formes :

- Ecosystèmes ou ressources continus ou contigus : c'est le cas des forêts, des aires protégées contiguës, ... etc. ;
- Ecosystèmes fluviaux et lacustres qui sont une variante d'écosystèmes continus ;
- Ressources partagées discontinues mais liées entre elles par des processus ou des valeurs reconnues et partagées (Ex. : les rôniers-doumeriers; les forêts marécageuses recelant des valeurs biologiques particulières, les ressources et gisements archéologiques retraçant des développements historiques et culturels partagés ... etc.) ;
- Ressources vivantes migratrices : l'avifaune migratrice paléarctique ou éthiopienne, les grandes antilopes, les éléphants sont typiques ;
- Paysages typiques et ressources emblématiques auxquels s'attachent par exemple des valeurs traditionnelles et culturelles d'une zone d'ethnies communes.

La politique devra couvrir tous ces cas de figures. Elle doit respecter des principes tels que i)

i) l'équité dans la répartition des charges et bénéfiques de leur conservation et gestion ; ii) la subsidiarité dans la mesure où ce sont des efforts conjoints partagés entre des zones ou pays différents qui assurent la conservation ; iii) la solidarité amont-aval dans la mesure où des groupes de populations pourraient avoir à subir le poids du maximum des efforts et des sacrifices. Spécifiquement la coopération portera entre autres sur les grands bassins fluviaux, les plateaux porteurs des têtes de sources point de répartition des eaux (par exemple : le Fouta Djallon), certaines zones de pâturages, les aires protégées transfrontalières ... etc.

3.4.4. Les ressources minières : Leur gestion présente un certain nombre de difficultés et contraintes parmi lesquelles :

- L'insuffisante connaissance des ressources ;
- Un encadrement réglementaire ancien mais souvent obsolète et insuffisant ;
- Une mauvaise appréhension des dangers liés à l'exploitation minière ;
- Une incorporation insuffisante des règles et besoins environnementaux à travers la généralisation du management environnemental ;
- Une protection défaillante voire inexistante des acteurs primaires de l'exploitation industrielle ;
- Une faible participation de la partie nationale.

3.4.5. Un patrimoine culturel et Naturel

exposé : La sous-région comporte de nombreux gisements de biens culturels alors que les pays n'ont pas encore tous élaboré une législation et des règlements adéquats pour protéger les sites historiques et les ruines disponibles dans les pays. Le Directeur du BREDA a noté en 2002 que « nul ne pouvait ignorer que le patrimoine africain vit une situation particulièrement difficile et paradoxale à la fois : alors que l'Afrique est le berceau de l'humanité, son patrimoine figure parmi les plus menacés de la planète. L'Afrique, faut-il le rappeler, a été le témoin des grandes dates de l'histoire de l'humanité, comme l'illustre le caractère exceptionnel des gisements de l'âge de pierre et des peintures rupestres. Les vestiges

Encadré N° 19 : Au Burkina Faso l'«Écocitoyenneté»

Fortement promu par le Gouvernement dans son programme d'éducation environnementale, le concept de l'écocitoyenneté tire son fondement dans le fait que les problèmes environnementaux sont liés à des questions de mentalités qui nécessitent d'énormes efforts d'éducation, d'information, et de sensibilisation, et dont l'aboutissement est la prise de conscience des problèmes environnementaux par tous les citoyens.

La finalité de l'écocitoyenneté est donc la prise de conscience mais surtout l'engagement réel des citoyens quant à la place et au rôle qu'ils doivent jouer dans la gestion durable des ressources naturelles et dans l'amélioration de leur cadre de vie. La promotion de ce concept est fondée sur le fait que les populations ont les aptitudes nécessaires et les capacités de jouer un rôle déterminant dans la protection de l'environnement, en vue de garantir un développement durable. Ce concept requiert donc pour l'individu, de mesurer la portée écologique de tous les actes et gestes quotidiens qu'il pose, de rechercher à réduire aux mieux leurs effets néfastes sur l'environnement et de mettre en œuvre des actions de sauvegarde et de restauration.

De façon plus concrète, l'écocitoyenneté est la manière de penser, de se comporter et d'agir en faveur de la préservation de l'environnement.

Le concept d'écocitoyenneté appliquée à la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement dans l'espace UEMOA donne à celle-ci une dimension à la fois sociale, économique et culturelle.

Les problèmes environnementaux faisant appel à la citoyenneté responsable c'est-à-dire à l'écocitoyenneté se situent à plusieurs échelles notamment l'échelle locale : le bruit, les déchets ménagers ou urbains, les risques industriels, les fumées non adaptées, l'échelle régionale intra nationale : la gestion de l'eau, les déchets industriels, les impacts des grands équipements ou les risques naturels, l'échelle interafricaine et internationale au niveau desquelles le citoyen doit chercher une compréhension responsable des problèmes tels qu'ils s'expriment à ces niveaux

L'écocitoyenneté se vit au quotidien, à travers des actes simples du quotidien.

> En matière d'amélioration du cadre de vie

- acheter des produits possédant le moins d'emballages plastiques possibles ;
- produire le moins de déchets possibles ;
- récupérer tous les matériaux recyclables ;
- montrer aux autres des astuces de récupération de certains déchets ;
- maintenir propres nos concessions et leurs devantures ;
- utiliser le moins de papier et de produits dérivés du caoutchouc ;

> En matière de lutte contre la désertification

- planter des arbres et/ou des fleurs et les entretenir ;
- éviter les gaspillages de bois, d'eau, d'énergie, de consommables divers ;
- enfouir les déchets organiques ;
- enfouir les déchets organiques dans la terre..... etc.

archéologiques africains sont les bornes sur le chemin des transformations de l'humanité qui ont contribué à l'émergence de notre monde moderne » (Armoogum PARSURAMEN Directeur du BRED, Atelier sur le Patrimoine Mondial, Dakar). Les sites sont des fois explorés clandestinement ; ils ont été naguère pillés, sous prétexte de recherches archéologiques ou du fait des écarts d'un certain écotourisme.

3.4.6. Insuffisante maîtrise des modes de vie urbains et insuffisante adaptation aux exigences de la co-habitation urbaine : Dans les villes moyennes et les grandes agglomérations, la composition des populations est très hétérogène. Une grande masse de ces populations se sont transférées directement des zones rurales à faible contrainte de cohabitation vers les villes. Alors, elles n'appréhendent pas toutes les limitations d'espace et toute la discipline gestuelle qu'imposent la proximité et la promiscuité, d'une plus grande exigence dans la gestion des espaces communs et des comportements individuels. Il y a des pertes de références et déficits d'éducation vis-à-vis des nouveaux modèles. L'insuffisante maîtrise de ces facteurs entraîne des comportements totalement anti-citadins et insuffisamment citoyens.

Cette situation doit être sérieusement appréhendée par les édiles et les mesures adéquates d'éducation et de police prises si l'environnement des villes et agglomérations ouest-africaines doit être et rester vivable.

3.4.7. Nécessités nouvelles d'éducation de vulgarisation et de formation : Il semble que la majeure partie des disfonctionnements et difficultés qui contrarient une gestion durable des ressources environnementales sont liées à des insuffisances graves dans l'information, l'éducation et la formation civique des utilisateurs autant des ressources naturelles que des facilités et équipements communs, urbains en particulier. Il faudra accorder une attention particulière à cet aspect dans toute politique environnementale dans la sous-région et dans l'Afrique toute entière. Le Burkina Faso et le Bénin dans la création et la promotion du concept d'"écocitoyenneté" ont bien appréhendé cette problématique.

3.4.8. La Santé et le bien-être des populations : les problèmes de santé peuvent constituer des limitations graves. Bien que de moindre prise en Afrique de l'Ouest, « la pandémie du VIH/SIDA menace les vies de millions d'Africains ainsi que la viabilité politique et économique de plusieurs Etats de la région. Les efforts de gouvernance et de développement seront compromis si des stratégies efficaces ne sont pas mises en place pour arrêter et inverser les tendances actuelles ».

De même, « il a été estimé que le paludisme et la tuberculose tuent un million à un million et demi de personnes dans la région africaine annuellement. La rougeole et les infections hydriques tuent aussi un grand nombre d'enfants africains. Les maladies, non seulement causent des souffrances et graves pertes humaines, mais contribuent aussi à l'appauvrissement en raison d'une productivité réduite de la main d'oeuvre et de la diversion des ressources financières vers l'achat de médicaments » (Conférence Ministérielle préparatoire du Sommet de Johannesburg).

Certaines épidémies récurrentes dans la région sont sûrement dues à des conditions climatiques (humidité ou sécheresse de l'air ; siccité, vents et transport de poussières diverses) saisonnières. Le paludisme est rattaché à la saison dite d'hivernage en zone soudano sahélienne, alors que la méningite frappe annuellement les mêmes pays dès la saison sèche installée (Février-Mars-Avril)

Un environnement bien géré et des ressources naturelles bien utilisées avec bénéfices aux plus défavorisées a un rôle important dans la correction de ce genre de situations.

3.4.9. Outils technologiques et scientifiques : Les contraintes scientifiques techniques et technologiques peuvent être réelles dans certains secteurs. Le nombre, la diversité des institutions de référence existant dans la sous-région et la qualification des cadres qui y opèrent semblent indiquer que la sous-région, avec quelques partenariats complémentaires, a les moyens de résoudre les problèmes techniques et scientifiques que posent une gestion durable et une conservation des ressources environnementales. Les institutions nationales et sous-régionales avancées (Centres et Instituts nationaux de recherche, universités les plus engagées dans des applications pratiques, instituts sous-régionaux spécialisés) devront être largement impliquées dans la mise en œuvre des programmes et projets de la politique environnementale.

IV. LE CADRE INSTITUTIONNEL SOUS-REGIONAL DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT : FORCES ET CONTRAINTES

4.1. **Le fondement statutaire** : Le fondement statutaire qui légitime l'UEMOA à s'impliquer dans les problèmes environnementaux a été clairement établi dans l'introduction au présent document. Il découle naturellement des fonctions d'intégration économique et monétaire de l'UEMOA et plus directement des textes fondateurs de l'Organisation, notamment le Protocole Additionnel N° 2 relatif aux politiques sectorielles, qui établissent l'environnement comme un secteur d'intervention de l'Organisation.

4.2. Les fonctions et responsabilités de l'UEMOA et les problèmes environnementaux

L'intégration régionale et l'harmonisation des approches dans la gestion des ressources et la protection de l'environnement sont intimement liées, ce qui autorise davantage l'engagement de l'UEMOA en partenariat avec les autres organisations sous-régionales (CEDEAO, CILSS, Organisations de bassin... etc. etc.) à œuvrer dans la gestion des ressources naturelles et l'environnement en particulier pour renforcer les liaisons suivantes :

- **Coopération économique et monétaire, gestion des ressources et protection de l'environnement** : les impulsions de la politique économique, monétaire et financière entraînent des conséquences sur l'intensité de l'exploitation des ressources qu'il convient de gérer de manière appropriée. Des mesures spécifiques et des directives pourront porter des effets positifs ou pervers sur l'utilisation des ressources et leur économie. De même, des situations politiques passagères – zones de conflits; barrières avec le voisin non UEMOA – peuvent entraîner de fortes pressions et des phénomènes de dégradation ou une sous-exploitation dommageable de ressources disponibles. De telles situations solliciteront l'attention et l'intervention de l'UEMOA et de la CEDEAO dans la mise en oeuvre de toutes les politiques sectorielles qui de ce point de vue doivent être coordonnées ;
- **La circulation des personnes et des biens** facilitée et libéralisée dans l'espace UEMOA entraîne le développement potentiel et effectif de marchés larges et diversifiés. Des flux commerciaux plus conséquents inciteront rapidement les acteurs à aller chercher les produits demandés partout où ils abondent dans la sous région. Cette demande très élastique sollicitera des ressources limitées et pourra alors entraîner des pressions sur les ressources que la gestion environnementale doit prendre en compte et gérer.

4.3. Les perspectives (forces et faiblesses potentielles) offertes par l'intégration régionale et l'UEMOA sur les problèmes environnementaux

Les points forts tiennent entre autres des considérations suivantes :

- La possibilité d'actions cohérentes et continues dans un espace naturel continu et des ressources majeures communes aux différents pays intéressés ;
- Un espace économique et politique organisé permettant de promouvoir des pratiques communes et des normes garantissant l'homogénéité des approches ;

- Une approche institutionnalisée et des dispositifs réglementaires qui permettent des prises de positions et des décisions mutuellement contraignantes et applicables. En effet, les actes additionnels qui sanctionnent par exemple les politiques communes au niveau le plus élevé de la Conférence des chefs d'état et de gouvernement ont force contraignante ;
- La possibilité de promouvoir dans le cadre ci-dessus des complémentarités entre pays du nord et du sud, pays côtiers et enclavés, solidarités économiques ;
- Un partenariat fondateur CILSS-UEMOA-CEDEAO ;
- Un cadre de cohérence sous-régionale et régionale avec le Programme d'Action environnemental du NEPAD et sa composante sous-régionale Afrique de l'Ouest ;
- Enfin, concernant l'efficacité opérationnelle, le caractère d'engagement contraignant de toute décision des Autorités suprêmes de l'UEMOA, le Traité de l'Union stipulant en son article 6 que « Les actes arrêtés par les organes de l'Union pour la réalisation des objectifs du présent Traité et conformément aux règles et procédures instituées par celui-ci, sont appliqués dans chaque Etat membre nonobstant toute législation nationale contraire, antérieure ou postérieure ».

Les faiblesses éventuelles pourraient tenir des points suivants :

- Insuffisante exploitation ou dysfonctionnement des atouts précédents qui pourraient se traduire en autant d'obstacles ;
- Insuffisance de l'espace de solidarité si les synergies naturelles ne sont pas créées et entretenues ;
- Insuffisante intégration des activités des nombreux intervenants dans le secteur de la gestion des ressources, de la protection de l'environnement et du développement rural ;
- Insuffisance apparente des moyens du dispositif institutionnel en comparaison avec les enjeux et l'ampleur des tâches confiées à l'Organisation en matière de protection de l'environnement.

La vision des partenaires et les synergies souhaitables :

Le processus d'établissement de la politique tient compte de la vision des partenaires potentiels. La niche de l'UEMOA dans l'ensemble sous-régional découle des considérations relatives aux forces et faiblesses évoquées ci-dessus. Elle tient compte également des capacités respectives des partenaires. La dimension politique de l'Organisation et sa capacité combinée de décision politique et opératoire permettent :

- De prendre en compte pour l'action, des orientations et recommandations techniques sur l'environnement issues des diverses instances régionales et sous-régionales ;
- De mettre en valeur les capacités techniques des organisations partenaires comme le CILSS et les institutions techniques sous-régionales ;

- De tenir compte de la diversité, des progrès respectifs et de la complémentarité des différents pays membres pour sauvegarder l'équité dans les engagements de l'Union.

4.4. Position Emergente de l'UEMOA dans la définition des politiques sous-régionales de l'Environnement :

Le CILSS, l'UEMOA et la CEDEAO sont des acteurs principaux parmi beaucoup d'autres concourant à la protection et à l'amélioration de l'environnement. Leurs actions doivent être guidées par un certain nombre de principes directeurs qui sont définis dans le cadre des grandes orientations qui émergent du présent processus. Elles tiendront en particulier compte des éléments discutés quant à i) l'environnement international, régional et national ; ii) aux modes possibles d'intervention et iii) au cadre régional dans son ensemble.

L'environnement international, régional et national

Les interventions en matière environnementale trouvent un cadre élaboré à tous les niveaux national, régional et international qui permettent de partager un corps commun de dispositions avancées.

Cadre International : La politique pour l'amélioration de l'environnement est assise dans les préoccupations prioritaires et les besoins des pays membres. Elle se place cependant de façon explicite dans les cadres de coopération et de conservation de l'environnement. Les programmes de référence sont principalement :

- La Déclaration de Rio sur l'environnement ;
- Les conventions de conservation et de gestion de l'environnement, en particulier la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention de Lutte contre la Désertification, la Convention sur le Changement climatique et de nombreuses autres conventions plus spécifiques incluant *i.a.* la Convention sur la Protection de l'Ozone, la Convention sur les produits Organiques persistants, la Convention sur la circulation transfrontalière des produits dangereux, la Convention sur la Circulation des Animaux Sauvages ... etc. ;
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement : Le cadre de lutte contre la pauvreté et au niveau des pays, les Documents Stratégiques de lutte contre la pauvreté doivent être une référence constante. Leur rédaction devra s'élargir pour intégrer les aspects de conservation, de développement et d'aménagement durable des ressources.

Le cadre de coopération régional et le partage des tâches : Au niveau régional, les liens et la cohérence doivent être assurés avec les cadres et programmes développés ou en exécution au niveau de la région et de la sous-région. Les références principales sont les suivantes :

- Les priorités du NEPAD et en particulier le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA et le Plan d'action Régional sur l'Environnement) ;

- Les politiques sectorielles de l'UEMOA et de la CEDEAO en particulier sur l'agriculture, l'aménagement du territoire, l'énergie, l'industrie, les mines, la gestion des ressources en eau ; à cet effet, il convient de noter que la CEDEAO a formulé avec l'assistance de la FAO des propositions de politique forestière et que la sous-région, dans le même domaine, était partie de l'étude sur les perspectives du secteur forestier d'ici à 2015 ;
- Les nouveaux objectifs prioritaires du CILSS, en particulier le Plan d'Action sous-régional sur la Désertification conjointement parrainé par le CILSS, la CEDEAO et l'UEMOA, la vision SAHEL 21, le PREDAS, les différents organismes de bassins ;
- Les outils de la région pour coordonner les points de vue dans les programmes des organisations internationales. Les conférences régionales de la FAO, les réunions de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (AMCEN), produisent des documents représentatifs des tendances et des orientations dans ces secteurs qui sont des références essentielles dans la définition de la politique environnementale ;
- Les grands programmes coordonnés dont les organismes de bassins.

Dans ce concert, il s'agira plutôt de concertation, de coordination et de mise en cohérence que de partage des tâches dont il faut parler. Il y aura cependant une interaction privilégiée dans le partenariat institutionnel de base entre le CILSS, l'UEMOA et la CEDEAO.

Les modes possibles d'intervention

Participation, partenariats et délégations responsables devraient pouvoir caractériser les interventions pour la mise en œuvre de la présente politique. Elles devront s'appuyer sur l'une ou l'autre des modalités suivantes :

- Action directe de promotion, d'impulsion et d'appui que l'UEMOA prend en charge dans le cadre de son programme régulier ;
- Organisation, promotion et animation de la concertation sous-régionale en matière d'environnement et de développement durable de manière ciblée, notamment pour des négociations régionales et internationales ;
- Promotion d'ententes, d'alliances ou de coalitions pour le traitement conjoint de problèmes environnementaux majeurs ;
- Promotion et délégation de programmes particuliers à des institutions ou centres d'excellence identifiés dans la sous-région et la région tels AGRHYMET, l'Institut du Sahel, l'Observatoire du Sahara et du Sahel ; des institutions nationales d'envergure et de capacités appropriées ;
- Animation de partenariats entre les Gouvernements, les ONG et les partenaires au développement pour des causes spécifiques d'importance majeure.

Le cheminement vers le stade opérationnel aura certainement les étapes suivantes :

- Préparation par les pays, les organes sous-régionaux, l'UEMOA ou le CILSS de projets et programmes d'assistance technique ou d'investissement dans le cadre des axes stratégiques définis ;

- Discussions et négociations de plans de financement avec les partenaires, agences de coopération, bailleurs de fonds, privés ;
- Identification rapprochée des centres d'excellence à commettre dans la mise en œuvre des programmes ou projets spécifiques ;
- Mise en place et opération de mécanismes d'évaluation et de surveillance.

Comme rappelé précédemment, le caractère contraignant et supra national des décisions prises au niveau de l'UEMOA découle des dispositions du Traité de l'Union à l'article 6 qui stipule que « Les actes arrêtés par les organes de l'Union pour la réalisation des objectifs du présent Traité et conformément aux règles et procédures instituées par celui-ci, sont appliqués dans chaque Etat membre nonobstant toute législation nationale contraire, antérieure ou postérieure ». Il constitue une valeur ajoutée indéniable par rapport aux autres organismes sous-régionaux opérant dans le secteur de l'environnement. L'UEMOA doit alors s'investir dans la coordination, l'harmonisation, l'incitation et la mise en cohérence des politiques et procédures des pays membres. Elle doit aider à la fixation de règles et normes communes dans les domaines ayant trait à l'environnement et dans tous les secteurs (agriculture, mine énergie, fiscalité, commerce etc.) où des pratiques ou des options prises peuvent affecter l'environnement. L'appui à la gestion rationnelle des écosystèmes partagés et en particulier les écosystèmes transfrontières constitue un point d'ancrage fort de la politique environnementale de l'Union.

Les moyens d'actions de l'Union en matière d'environnement sont constitués de directives, règlements, normes et fixation de critères communs de convergence.

V. VISION, PRINCIPES, STRATEGIES ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La politique doit répondre ou apporter des solutions aux grands défis que posent les principales problématiques de i) la connaissance des ressources et des phénomènes qui les affectent ; ii) la maîtrise des techniques et approches qui permettent de gérer efficacement et durablement les ressources et en tenant compte de la durabilité socio-économique des options prises ; iii) la connaissance des origines, des processus et de la manifestation des phénomènes de pollutions et nuisances de toutes natures et des approches pour les contrer ; iv) l'appréciation des besoins de Communication, d'éducation du public et de démonstration pour élever le niveau de conscience des communautés nationales et locales sur les problèmes de l'environnement pour des comportements plus engagés et des actions efficaces de conservation et de protection ; v) la promotion à tous les niveaux de modèles de partenariats pour l'amélioration de l'environnement qui n'est possible qu'avec l'implication organisée et structurée de toutes les couches de la population et de toutes les institutions locales, nationales et régionales. Une analyse faite dans l'annexe au présent document (Volume 2, appendice VIII) permet de saisir les liens logiques entre les constats, les causes estimées des phénomènes et les types d'actions nécessaires. Cette analyse aboutit à des conclusions qui justifient les grands axes stratégiques de la présente politique.

Les éléments qui suivent sont les fondements et la substance de base de la politique pour l'amélioration de l'environnement dans l'espace UEMOA et l'établissement de réponses aux défis ci-dessus mentionnés. Cette politique découle de l'analyse ci-dessus et de l'immense corps d'informations écrites ou orales, d'avis, de suggestions et d'avertissements que la concertation participative menée au niveau de chaque pays et au niveau sous-régional a générés. L'UEMOA, sur la base de ses responsabilités principales, s'est donné une vision des principes, des axes stratégiques et objectifs dont la réalisation contribuera à la conservation et à la restauration de l'environnement pour un développement durable des communautés humaines de l'Afrique de l'Ouest. Le but ultime est de réaliser les prescriptions du Protocole additionnel N° 2 sur les stratégies sectorielles notamment en son article 10 qui édicte : « Dans l'exercice des pouvoirs définis à l'article 9, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement veille, dans le respect des tâches imparties dans ce domaine, aux organisations régionales spécialisées, à la prise en compte des objectifs suivants :

- a) la lutte contre la désertification ;
- b) la protection des ressources naturelles et de la biodiversité ;
- c) l'amélioration de l'environnement en milieu rural et urbain ;
- d) l'exploitation des énergies renouvelables et particulièrement de l'énergie solaire ;
- e) la lutte contre l'érosion côtière.»

5.1. Vision

La présente politique poursuit la vision d'*Un espace socio-économique et géopolitique restauré dans la paix et la bonne gouvernance, fortement intégré dans un environnement sain. Ses ressources naturelles en équilibre, soutiennent le développement durable des communautés de la sous-région, notamment leur affranchissement de la maladie, de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire.*

5.2. Principes d'intervention

Des vérités fondamentales et des points cardinaux sont nécessaires et essentiels pour encadrer la politique environnementale et sa mise en œuvre. Ces points devront forcément tenir compte de l'envergure multisectorielle de la politique et de ses limites, de l'environnement dans lequel la politique sera mise en œuvre et des partenaires qui y contribueront. La politique pour l'amélioration de l'environnement se soumet aux principes directeurs de l'UEMOA. De manière complémentaire, d'autres principes sont jugés pertinents pour le secteur de l'environnement et sont également proposés sans être exhaustifs.

5.2.1. Principes Directeurs de l'UEMOA

La subsidiarité : Les actions découlant de la présente politique intéresseront seulement les activités de pertinence sous-régionale, ne pouvant être traitées avec l'efficacité voulue qu'au niveau sous-régional ;

La proportionnalité : qui commande que l'action de l'Union se limite aux interventions et moyens nécessaires pour atteindre les objectifs assignés par le Traité ;

La régionalité : seules des problématiques touchant deux états membres au moins sont justiciables d'une action de l'Union. Des activités justiciables de l'action nationale ne seront en général pas prises en charge par la Commission de l'UEMOA sauf si elles sont les composantes naturelles d'un programme commun sous-régional ;

La Complémentarité : Ce principe est particulièrement approprié dans le cadre des problèmes de gestion, de processus continus ou de conservation d'écosystèmes partagés ; il permet également d'intégrer les problématiques des deux grandes tonalités climatiques dans la sous-région : celle des pays soudano-sahéliens arides et semi-arides et celles des pays humides tropicaux à haute pluviométrie ;

La Solidarité : Ce principe emporte les aspects de cohérence sociale, économique et environnementale : toute action sur l'environnement entraîne des conséquences positives que d'autres partagent ou négatives dont d'autres peuvent souffrir. Cette situation doit entraîner des liens de solidarité devant engager l'action sous-régionale concertée autant entre les différents départements de la Commission que les pays concernés ;

Le Partenariat : La mise en œuvre devra mettre en exergue au-delà des complémentarités entre pays et institutions, les synergies potentielles de l'UEMOA et de sa Commission, avec

des organismes nationaux ou intergouvernementaux actifs dans la conservation et le développement des ressources et la protection de l'environnement dans la sous-région. Un bon partenariat exige une concertation régulière et la construction autant que de besoin de positions et plateformes communes. Ces partenariats incluent et doivent faire mieux participer les **Collectivités Territoriales**, les Corps constitués pertinents dont en particulier les **Parlementaires** et les **Conseillers économiques et sociaux** et la **Société Civile** dans son ensemble ;

La Progressivité : L'on tiendra compte de la diversité et des intérêts spécifiques légitimes de chacun des Etats membres. De même, les ressources diversement réparties et dans l'ensemble pas toujours disponibles au moment voulu, ne pourront permettre qu'une approche pragmatique. Les initiatives et actions ne se feront alors qu'au moment possible et approprié.

5.2.2. Principes complémentaires : En matière d'environnement, les principes suivants très importants aussi sont pris en compte :

- Principe de la Continuité : L'action déjà commencée par l'UEMOA et certains axes du programme de première génération restent encore valables et devront être pris en compte dans les principaux programmes et activités mettant en œuvre la politique ;
- Principe de référence constante aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) : La politique et les activités relatives à la protection de l'environnement sont cadrées dans les Objectifs de Développement du Millénaire notamment :
 - L'objectif 7 d'assurer un environnement durable en i) intégrant les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales ; ii) réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et iii) améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici l'an 2020 ;
 - L'objectif 8 de mettre en place un partenariat mondial pour le développement et en particulier dans la sous-région i) Répondre aux besoins particuliers des Etats enclavés... et ii) créer des emplois décents et productifs pour les jeunes.
- Principe de minimisation des doubles emplois afin d'assurer l'unicité cohérente dans la multiplicité des intervenant : Il sera essentiel dans le développement de la Politique de bien identifier les différents intervenants et leurs activités et de valoriser l'impact et les résultats de celles-ci pour ne point les doubler ;
- Principe d'itération et de révision périodique : la présente politique est une approximation initiale qui doit être périodiquement revisitée par des plans d'action et programmes et révisée régulièrement ;
- Principe de responsabilité des dommages environnementaux, notamment du pollueur payeur : Ce principe doit renforcer la conscience d'une logique de responsabilité des actes posés et de leur conséquences sur les ressources, les processus et la qualité de vie dans les habitats concernés. Il doit permettre aux industries par exemple de poser

comme credo de base, l'inclusion dans leurs projets de l'obligation d'internaliser les externalités environnementales de leurs opérations ;

- Principe d'interdisciplinarité : L'environnement n'est pas un secteur ; c'est un ensemble de secteurs, de processus et d'interfaces. La politique environnementale a l'ambition de couvrir cet ensemble complexe qui touche aux dimensions économique, sociale et environnementale. Elle doit alors bénéficier d'une mise en œuvre collective et concertée à tous les niveaux et être prise en compte dans tous les programmes qui affectent les ressources ou les conditions et processus qui gouvernent l'existence des êtres vivants et des établissements humains ;
- Principe d'information/notification préalable : Il est essentiel que tout acte majeur susceptible d'entraîner des effets pervers ou des bouleversements sur l'environnement doit être porté à la connaissance des populations qui seront affectées et plus encore des pays voisins qui en partageront les risques et conséquences ;
- Principe de précaution et de prévention : Il traduit la nécessité d'anticiper les conséquences possibles des actions et initiatives par études et communications mutuelles afin d'éviter ou de limiter les dégâts récurrents ou collatéraux.

5.3. Axes Stratégiques et Objectifs de la Politique

Les justifications des axes stratégiques et des objectifs proposés sont :

- Les activités antérieures de la Commission notamment dans la mise en œuvre des activités prescrites dans le Protocole Additionnel N° 2 relatif aux politiques sectorielles de l'UEMOA ;
- Les suggestions reçues et avis exprimés lors des discussions et au cours des différentes étapes du processus en particulier pendant les visites de pays, les ateliers nationaux et l'atelier régional ;
- Les orientations et suggestions du Comité Scientifique ;
- Les résultats des recherches documentaires, réflexions et analyses diverses sur le sujet ;
- Les enjeux à court et moyen termes en matière d'environnement.

Objectif Global

Inverser les tendances lourdes de dégradation et de réduction des ressources naturelles, des milieux et cadres de vie, en vue d'assurer dans la sous-région, un environnement sain, facile à vivre et productif, améliorant ainsi les conditions de vie des populations de l'espace sous-régional.

La sous-région a certes des ressources limitées confrontées par plusieurs processus de dégradation. L'on s'accorde cependant sur le fait qu'avec la mise en œuvre de programmes de restauration appropriés et une bonne gestion des ressources dans leur ensemble, les besoins essentiels de sécurité alimentaire, d'approvisionnement en eau peuvent être couverts. L'accroissement des problèmes liés aux pollutions et nuisances, quant à eux, méritent une

attention urgente et appellent à des initiatives d'envergure et des investissements substantiels et durables.

Axes Stratégiques

Axe Stratégique 1 : Promotion et Développement des connaissances et des capacités pour la gestion durable des Ressources et la protection de l'environnement : Il s'agit à travers l'amélioration de l'enseignement formel et complémentaire, de bâtir ou compléter dans les domaines pertinents, les corps de connaissances et les capacités nécessaires à une gestion durable des ressources et à la protection de l'environnement ;

Axe Stratégique 2 : Contribution à la gestion durable des ressources pour la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire : L'on vise de manière concrète dans tous les secteurs, à gérer effectivement et développer les ressources pour le bien-être des sociétés de la sous-région et à en mieux connaître et optimiser la contribution en biens et services à l'économie sous-régionale ;

Axe Stratégique 3 : Maintien ou rétablissement durable d'un environnement sain dans l'espace communautaire: L'on prend en compte, pour contribuer à les corriger, les faits négatifs avérés et les risques d'erreurs et de débordements, dans la protection de l'environnement, en particulier les pollutions et nuisances. L'on en évite de nouveaux dans un triptyque de prévention, de correction et de réparation guidé entre autres, par la mise en œuvre des Conventions. La politique commune conduira progressivement à l'harmonisation des lois et réglementations nationales en matière d'environnement ;

Axe Stratégique 4 : Promotion de l'Ecocitoyenneté (Communiquer, Eduquer, Sensibiliser et Démontrer) pour l'avènement d'une société plus responsable de son environnement : La présente politique et les programmes qui l'accompagnent ne peuvent réussir si leur mise en œuvre n'incorpore pas de manière prioritaire l'éducation, la sensibilisation et la démonstration pour soulever le niveau de conscience des problèmes, générer des comportements civiques nouveaux forts et durables ;

Axe Stratégique 5 : Promotion des Partenariats pour l'Amélioration de l'Environnement.

5.4. Description des Objectifs Spécifiques

Ces objectifs correspondent à des composantes des grands axes d'interventions mentionnés ci-dessus et qui structurent la politique et l'acheminement vers des domaines d'intervention et activités prioritaires idoines à même de réaliser la vision et l'objectif global de la politique.

5.4.1 Axe Stratégique 1 : Promotion et Développement des connaissances et des capacités pour la gestion durable des Ressources et la protection de l'environnement :

La gestion durable des ressources, la lutte contre les pollutions et nuisances et la mise en œuvre spécifique des conventions environnementales nécessitent des capacités humaines, des savoir-faire et de l'expérience apparemment non encore suffisamment disponibles dans la

région. Il s'agit de contribuer à bâtir ou compléter les corps de connaissances et les capacités nécessaires à une gestion durable des ressources et à la conservation de l'environnement. Dans les 10 ans à venir donc à l'horizon 2015, la sous-région aura acquis les institutions, les savoirs, les connaissances et les mécanismes pour traiter les problèmes majeurs d'environnement. Cinq objectifs seront poursuivis sous cet axe stratégique :

5.4.1.1. Acquérir une meilleure connaissance des ressources stratégiques et des processus d'importance sous-régionale (eaux et zones humides, forêts, ressources pastorales, zones côtières menacées d'érosion...) peu ou mal connus soit :

- Inventaire des ressources forestières, fauniques et halieutiques ;
- Inventaire des ressources pastorales ;
- Inventaire des ressources en eau.

5.4.1.2. Promouvoir la Recherche appliquée pour la connaissance, le Développement et la Conservation des Ressources Naturelles : La recherche a besoin essentiellement de mécanismes sous-régionaux qui les regroupent, de chercheurs formés et motivés et de financements durables de programmes ciblant des objectifs qui promeuvent le maintien des ressources et en améliorent la vitalité, la santé et la productivité. L'on visera en particulier :

- Le suivi à long terme de la dégradation des terres et de la désertification ;
- Une meilleure connaissance et le suivi de la dynamique de la diversité biologique ;
- L'évaluation, la promotion et la protection des savoirs et savoir-faire locaux.

5.4.1.3. Promouvoir l'enseignement et la formation pour le renforcement de l'expertise sous-régionale en matière d'environnement :

- Etablir ou appuyer l'établissement au niveau sous-régional et en conformité avec le Plan d'Action NEPAD sur l'environnement, le CILSS et la CEDEAO, un Registre Régional d'Expertise et d'Institutions (Centres d'Excellence) pour faciliter le dialogue, la coopération scientifique et la conduite commune de projets et programmes sur les questions environnementales dans la sous-région ;
- Bâtir un haut niveau d'expertise régionale sur l'environnement en appuyant de manière cohérente et systémique la participation aux conférences, ateliers et stages promouvant la formation, les enseignements pratiques et la coopération scientifique pour les cadres techniques et scientifiques de la sous-région.

5.4.1.4. Promouvoir l'Enseignement, la Formation et la Recherche pour le développement et la Conservation des ressources et l'environnement à travers notamment :

- l'identification des institutions de formation en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles ;
- harmonisation des curricula, promotion de curricula ;
- Facilitation de l'accès et des séjours aux institutions de formation à vocation sou-régionale.

5.4.1.5. Promouvoir le Suivi environnemental par la mise en place d'un outil *ad hoc* (Observatoire, Centre Régional de Suivi environnemental ou sous toute autre dénomination).

5.4.2. Axe Stratégique 2. : Réalisation de la gestion durable des ressources pour la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire : L'on vise de manière effective en intégrant des démarches pro environnementales dans tous les secteurs, à gérer, développer et aménager les ressources naturelles pour le bien-être des sociétés de la sous-région.

5.4.2.1. Systématiser, standardiser et harmoniser les évaluations environnementales notamment :

- Etude d'impact et audit environnemental ;
- Inspection environnementale et Eco bilan ;
- Comptabilité environnementale ;
- Etablissement de critères et guides sectoriels.

5.4.2.2. Améliorer la gestion durable des ressources naturelles sur la base des principes, critères et indicateurs établis en la matière (terres, eaux et zones humides, forêts et pâturages, zones humides, ressources piscicoles intérieures) et *i. a* :

- Promouvoir et vulgariser les notions et pratiques possibles d'approche écosystème, en coopération avec les institutions techniques appropriées (UICN, FAO, UNESCO... etc.), les Organisations professionnelles, les institutions universitaires et de recherches, les Organisations non gouvernementales pertinentes ;
- Promouvoir la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des Plans d'Action Nationaux de GIRE des pays de l'espace UEMOA et ses différents critères d'application ;
- Améliorer la connaissance des plans d'eau et des espèces ichthyologiques pour le développement et la conservation des pêcheries et de la pisciculture : les pays de la sous-région ont accordé une grande priorité au développement des ressources halieutiques dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté ; les bases de connaissance et les mesures de conservation nécessaires devront être améliorées ;
- Développer et appuyer les initiatives de gestion durable des forêts et en particulier la mise en œuvre dans la sous-région des recommandations du FNUF en matière de gestion durable des forêts et arbres hors forêts y compris l'avancement des processus de Critères et Indicateurs appropriés. Les succès à

cet effet devront préparer le secteur à s'adapter aux exigences de la certification forestière durable ;

- S'efforcer dans le cadre précédent de promouvoir l'accroissement de la couverture forestière par classements nouveaux et extension des boisements vers un taux de 20 à 30% des terres ;
- Identifier de manière continue et mettre en œuvre les programmes prioritaires de gestion de Ressources communes ;
- Promouvoir la bonne gouvernance et la gestion effective intégrée des ressources et milieux fragiles incluant les zones humides, les zones littorales dont les mangroves, les formations d'espèces menacées. Les axes d'intervention cibleront en priorité les zones humides d'importance sous-régionale, les écosystèmes côtiers, les formations de plateaux essentielles à la protection des bassins hydrographiques ;
- Promouvoir davantage, au niveau sous-régional et national, l'installation des fonctions environnementales dans les Directions Techniques et toutes les unités de gestion et d'exploitation des ressources de toutes natures eu égard au caractère transversal des questions environnementales.

5.4.2.3. Restaurer et réhabiliter les ressources dégradées ou en dégradation avec référence particulière aux priorités communes suivantes :

- Restauration des bassins versants et têtes de sources d'importance sous-régionale pour le maintien de la qualité et de la quantité des eaux ;
- Restauration des forêts sinistrées dans les zones de conflits ;
- Lutte contre l'ensablement : fixation des dunes, défense et fixation des berges des grands fleuves de la sous-région), projets intégrés de restauration et de développement en zones sèches en appui entre autres à l'initiative Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel ;
- Réhabilitation des écosystèmes littoraux et lacustres en dégradation, etc.

5.4.2.4. Promouvoir les modes appropriés de production et de consommation des ressources naturelles :

- Promotion des économies d'énergie ;
- Economie des ressources en eau.

5.4.3. **Axe Stratégique 3 : Maintien ou rétablissement durable d'un environnement sain et productif dans l'espace communautaire** : L'on prend en compte, pour contribuer à les corriger, les faits et situations négatifs passés et les risques d'erreurs et de débordements, dans la protection de l'environnement. L'on envisage également les mesures pour en éviter de nouveaux dans une approche de prévention, de correction et de réparation guidée entre autres, par les principes internationaux, régionaux et sous-régionaux et la mise en œuvre des Conventions.

5.4.3.1. Améliorer les politiques d'urbanisation et de gestion urbaine en prenant en compte les aspects environnementaux et notamment :

- Surveillance et Lutte contre les Pollutions et nuisances en milieu urbain et Restauration d'un meilleur cadre de Vie ;
- Promotion du développement et de la mise en œuvre de plans directeurs pour l'assainissement des agglomérations urbaines en particulier à travers la coopération entre pays et villes ;
- Etude et documentation des liens entre pauvreté, marginalité et taudis urbains ;
- Promotion de l'échange d'expériences et de la démonstration dans les initiatives de rénovation des quartiers urbains pauvres et de lutte contre les taudis.

5.4.3.2. Développer et mettre en œuvre un Programme permanent de traitement des déchets et des produits dangereux y compris la promotion d'approches novatrices et participatives à la gestion des déchets solides et liquides urbains :

- Assurer la gestion des déchets dégradant l'environnement en milieu urbain et rural ;
- Surveiller et gérer de manière durable les produits hautement toxiques et dangereux, notamment les POP ;
- Organiser et développer les opportunités d'« emplois verts » en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté.

5.4.3.3. Appuyer et accélérer la mise en œuvre des Conventions relatives à l'environnement et à la conservation des ressources naturelles, notamment :

- La convention sur le Changement Climatique : Les orientations suivantes seront poursuivies :
 - Promouvoir la compréhension la plus large possible et la connaissances des enjeux du changement climatique : Il faut expliquer et vulgariser cette Convention et ses enjeux à tous les niveaux de la société et en particulier des communautés de base. L'UEMOA appuiera les pays à cet effet et organiser des activités de niveau sous-régional ;
 - Développer les capacités nationales et sous-régionales pour l'utilisation optimale des mécanismes de la Convention sur le Changement Climatique et du Protocole de Kyoto en coopération opérationnelle avec CILSS-AGHRYMET et les centres nationaux appropriés ;
 - Promouvoir le développement et la mise en œuvre de modèles d'adaptation aux effets des extrêmes climatiques dans la sous-région : sécheresse, chaleurs et froids, inondations, mouvements océaniques et érosion côtière exceptionnelle ;
 - Développer et promouvoir des programmes nationaux et sous-régionaux d'urgence et d'alerte opérationnelle pour la protection des populations et d'un dispositif solidaire de veille et de sauvegarde sur les changements climatiques ;
 - Promouvoir des modèles « propres » de développement et d'utilisation des ressources (*i.e* aménagement anti-incendies des forêts et pâturages, gestion

des jachères, des modèles de lutte active et de restauration, modes moins destructeurs de défrichements) pour accroître la participation de la sous-région à la séquestration des gaz à effet de serre et en particulier le carbone ;

- > La Convention sur la Diversité biologique : Elle appelle la réalisation des objectifs spécifiques suivants :
 - Promouvoir les stratégies, les rapports nationaux et la mise en œuvre effective de façon à ce que chaque pays ait ou actualise son plan national de mise en œuvre ;
 - Favoriser et promouvoir l'harmonisation des positions en matière de stratégies sur les biotechnologies et en particulier une approche concertée sur les OGM ;
 - Conserver les écosystèmes communs à travers les aires protégées transfrontalières ;
 - Aider la sous-région à sauvegarder ses ressources biologiques, les savoirs et pratiques y relatifs à leur utilisation et à la protéger des pratiques non durables ou non équitables en particulier contre la bio-piraterie ;
 - Promouvoir une gestion commune et le partage adéquat des ressources génétiques animales et végétales sauvages de la sous-région et l'établissement de Réseaux de banques de gènes appropriées ;
 - Intégrer les dimensions de développement durable et notamment la conservation des éléments de diversité biologique dans des modèles de développement rural local intégré (Voir Modèle en annexe).

- > La Convention sur la Lutte Contre la Désertification :
 - Réactualiser et hâter la mise en œuvre du PASRAO, outil commun de mise en œuvre de la Convention pour la sous-région, en association avec les autres partenaires ;
 - Promouvoir la mise en valeur de la diversité biologique des zones arides de la région et lutte contre la pauvreté ;
 - Encourager la conservation des espèces et écosystèmes remarquables dans les zones arides de la sous région.

- > Au-delà des priorités mises sur les trois Conventions de Rio de grande importance pour la région, les autres Conventions sont nombreuses et nécessitent toutes des efforts diligents de mise en œuvre, notamment :

- > la Convention sur les zones humides d'importance internationale dite de Ramsar activement appuyée dans la sous-région (UICN, UNESCO, Partenariat Mondial sur l'Eau, Agences bilatérales de coopération française, hollandaise, allemande ...etc.), la Convention d'Alger, la CITES ;

- > et toutes les conventions nouvelles et protocoles émergents tels que :

- la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination ;
- La Convention de Bamako sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux ;
- la Convention de Stockholm sur les Produits Organiques Persistants particulièrement pertinente en rapport aux quantités massives de ces produits qui ont été utilisés dans l'agriculture, devenus présentement des stocks obsolètes et dangereux ;
- Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;
- La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international.

➤ Etablir et/ou appuyer le fonctionnement d'une concertation régionale de suivi et d'impulsion de la mise en œuvre des Conventions : Dans ce cadre, l'UEMOA, le CILSS et la CEDEAO appuieront les pays dans la préparation des réunions majeures sur les questions environnementales et dans la négociation des conventions, protocoles et autres traités concernant l'environnement ; Etablir dans ce cadre un mécanisme de concertation et de dégagement de positions sous-régionales communes aux grandes rencontres africaines et internationales.

5.4.3.4.5. Promouvoir progressivement la réalisation d'une Veille Environnementale Sous-régionale qui évalue et surveille les risques environnementaux et permet de lancer les actions de correction et de sauvegarde opportunes.

5.4.4. Axe Stratégique 4 : Promouvoir l'Ecocitoyenneté : Communiquer, Eduquer, Sensibiliser et Démontrer pour l'avènement d'une société plus responsable de son environnement.

Les exercices de consultations et l'ensemble des rapports compulsés, l'expérience individuelle de tous les opérateurs et spécialistes impliqués dans la présente étude mettent en exergue l'importance centrale de l'information, de la communication et du retour aux valeurs de l'éducation de base : Les conséquences qui en sont tirées suggèrent un axe fort comprenant *i. a.* les éléments suivants :

- 5.4.4.1. Evaluer l'existant et Développer avec le CILSS et la CEDEAO un programme rénové d'Education Relative à l'Environnement et la Conservation ;
- faire l'inventaire et promouvoir la valorisation des bonnes pratiques en matière de gestion et de conservation de l'environnement ;
- 5.4.4.2. Développer et mettre en œuvre un programme d'incitations et d'encouragement de l'excellence dans l'environnement urbain et rural ;

- 5.4.4.3. Renforcer le programme de communication de l'UEMOA par le développement d'un Partenariat UEMOA-Média pour l'Environnement et la Conservation des Ressources Naturelles.

5.4.5. Axe Stratégique 5 : Promotion des Partenariats pour l'Amélioration de l'Environnement.

Les acteurs sont particulièrement nombreux et actifs dans la protection de l'environnement et il est essentiel pour l'UEMOA, le CILSS et la CEDEAO de développer des partenariats solides pour animer la mise en œuvre de la politique et conduire les activités nécessaires à cet effet. Le montage de ce partenariat inclura les éléments suivants :

- 5.4.5.1. Identifier des organisations de coopération et créer un Comité d'assistance dans la mobilisation des ressources : l'on envisage une action continue et constante de consultation et de travail en commun avec les partenaires potentiels qui sera entretenue à travers les différentes actions de la Commission avec les Organisations internationales, les Organisations non gouvernementales locales nationales et sous-régionales, les organisations bilatérales de coopération et les Organisations professionnelles y compris les syndicats de travailleurs. C'est dans ce cadre qu'œuvrera un comité dédié à la mobilisation des ressources ;
- 5.4.5.2. Etablir un réseau de centres d'excellence pour la mise en œuvre des différentes composantes du plan d'action.
Il est important de mobiliser les ressources humaines et les capacités institutionnelles de la sous-région pour appuyer la mise en œuvre de la politique environnementale et aider à en assurer le suivi et l'évaluation.
- 5.4.5.3. : Etablir un Comité Sous-régional [conjoint] de Concertation et de Suivi-Evaluation de la mise en œuvre de la Politique. Il est en effet de grande importance que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la politique soit assurée à travers ce Comité. Chaque pays doit assurer le contact avec ce Comité et réaliser les mêmes tâches à travers la création de Comités nationaux de Concertation, et de Suivi-Evaluation de la mise en œuvre de la politique commune au niveau national.

VI. ELEMENTS D'UN PLAN D'ACTION ET ESQUISSES DE PROGRAMMES PRIORITAIRES

Le plan d'action ci-dessous reflète les préoccupations majeures et les activités les plus urgentes à conduire. Ce sont les premières priorités que la Commission doit lancer dans les 5 premières années qui suivent l'élaboration des grandes orientations de la Politique Commune pour l'Amélioration de l'Environnement des Etats membres de l'UEMOA. Le Plan d'Action a les caractéristiques suivantes :

- Il suit les 5 axes stratégiques de la Politique ;
- Il définit des programmes et dégage des activités prioritaires à entreprendre immédiatement ;
- Son coût sera évalué ultérieurement, par étapes et approximations successives.

Tableau 9 : Eléments de Plan d'Actions Prioritaires

AXES STRATÉGIQUES	Programmes, Projets, Objectifs, Activités, Résultats		
	Objectifs Spécifiques	Programmes et Projets	Antécédents/Objectifs/Activités/Résultats
AXE STRATEGIQUE 1	1.1. Etudes et Inventaires de Ressources Prioritaires	Inventaire des Ressources en Arbres et Forêts et développement d' Axes Techniques	<p>Antécédents : Les pays de la sous-région ont identifié ce besoin de connaissances sérieuses des ressources en arbres et forêts et d'une coopération sous-régionale à cet effet.</p> <p>Objectifs : Améliorer les connaissances des ressources en arbres, forêts et faune de la région ; Etablir et diffuser des méthodologies communes d'inventaire et d'évaluation des ressources.</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confirmation d'un projet majeur Pays Sahel et Tchad et participation ; • Formulation, Négociation et mise en œuvre ; • Démarrage processus similaire pays forestiers. <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Méthodologies communes établies/confirmées ; * Disponibilité d'informations plus précises sur les ressources ; * Meilleur cadrage des options techniques de culture et d'aménagement des formations en arbres et forêts ; * Appréciation de la diversité biologique des formations d'arbres et forêts ; * Données précises sur volume et biomasse ; * Participation améliorée dans l'évaluation mondiale des forêts (FRA).

PROMOUVOIR CONNAISSANCES & CAPACITES	Ressources Pastorales et Transects de transhumance Nord-Sud	<p>Antécédents : Dans l'utilisation partagée des ressources pastorales des axes de transhumance nord-sud sont utilisés selon des modalités de circulation du bétail définies dans le cadre de la CEDEAO. Mais les conditions réelles d'accueil (Bénin, Burkina, Guinée-Bissau, Niger, Mali, Togo, Ghana) se dégradent.</p> <p>Objectifs : Diagnostiquer les situations et proposer des mesures d'alerte et de correction</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * identification ou confirmation des grands axes de transhumance ; * Capitalisation ou confirmation de la documentation pertinente ; * Diagnostique de l'impact et de l'état de la ressource ; * Diagnostique socio-économique ; * Proposition de plan d'action de sauvegarde (aménagements communs, réglementation complémentaire, moyens de suivi et évaluation). <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Grands axes de transhumance identifiés, confirmés et mieux décrits ; * Impacts et état de la ressource identifiés ; * Impacts socio-économiques identifiés ; * Plans d'action par secteur ou axe élaborés ; * Transhumance mieux organisée et vulgarisée ; * Passages des transhumants mieux acceptés et conflits réduits.
	Ecosystèmes Côtiers et Points Critiques de l'Erosion Côtère en Afrique de l'Ouest	<p>Antécédents : Programme UEMOA de Lutte contre l'Erosion Côtère</p> <p>Objectifs : Formuler un Programme Prioritaire de Lutte contre l'Erosion Côtère</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * <u>Etude et caractérisation des expériences acquises et des leçons apprises</u> * Etablissement d'un Programme prioritaire contre l'érosion côtière ; * Identification et description de la typologie par pays des zones critiques de l'érosion côtière ; * Développement de Projets pilotes modèles pour le traitement de certaines zones. <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Zones critiques et typologie identifiées par pays ; * Projets modèles développés ; * Surveillance et Alerte sur l'Erosion côtière opérationnelle ; * L'action marine est rendue moins agressive par les aménagements ; * L'érosion côtière est réduite en de nombreux secteurs.

		<p>Inventaire, Connaissance et Gestion Participative et Intégrée des Zones Humides et Mangroves de l'Afrique de l'Ouest</p>	<p>Antécédents : Programme ouest africain sur les zones humides des Pays Bas et de l'UICN et autres partenaires. Importantes leçons apprises et connaissances capitalisées.</p> <p>Objectifs : Promouvoir une gestion participative intégrée des zones humides et mangroves de l'Afrique de l'Ouest</p> <p>Activités : * Prise en compte des acquis importants et des perspectives de NEPAD-Environnement ; * Programmation Nouveau Projet Régional Zones Humides ; * Participation et promotion du Programme régional Mangroves dont certains éléments sont en progrès (IUCN-PNUF-FAO-UNESCO, Wetlands International, ONG régionales et nationales).</p> <p>Résultats * Informations complétées sur un nombre sélectionné de zones humides ; * Opportunités économiques identifiées et développées ; * Besoins de conservation et de suivi des zones humides et mangroves mieux connus et mieux résolus.</p> <p>Antécédent : On réalise l'immense potentiel des eaux souterraines, en particulier dans les pays Sahéliens. Nécessité d'une meilleure connaissance.</p> <p>Objectifs : Inventorier les grands aquifères insuffisamment connus pour en mieux connaître les potentialités et les opportunités offertes de même que les nécessités de protection.</p> <p>Activités : * Inventaire des principaux aquifères surtout transfrontaliers ou d'importance sous-régionale ; * Evaluation ou documentation de leurs potentialités ; * Appréciation des risques environnementaux liés.</p> <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleures connaissances des grands aquifères ; • Connaissance améliorée des risques environnementaux qui les menacent ; • Propositions d'actions concrètes de mise en œuvre.
--	--	---	---

	<p>Étude et mise en place d'un réseau optimum de suivi des eaux des principaux bassins transfrontaliers de la sous-région</p>	<p>Les conflits et suspicions autour des ressources partagées sont souvent liés à la méconnaissance des potentialités de ces ressources.</p> <p>Objectif : Fournir les informations nécessaires de facilitation de la concertation, la négociation et le consensus dans la gestion transfrontalière des ressources des bassins et aquifères partagés et des problèmes environnementaux liés.</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude et définition des réseaux optimum pour chaque bassin et aquifère transfrontalier principal ; • Proposition de mécanisme de suivi ; • Proposition des moyens de mise en œuvre. <p>Résultats : Existence d'un réseau minimum optimum de suivi des bassins principaux transfrontaliers et de surveillance de l'état écologique des bassins versants.</p>
	<p>Mise en place au niveau régional d'un Système d'Information Environnementale et au niveau des pays de centres nationaux de référence sur le modèle Centre de Suivi Ecologique établis dans certains pays.</p>	<p>Antécédents : Information sous-régionale abondante peu gérée et mal partagée ;</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Collecter, gérer et partager l'information environnementale ; * Suivre les phénomènes environnementaux ; * Promouvoir la mise en réseau et les échanges ; * Etudier et prévoir risques et catastrophes naturelles. <p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • collecte et mise en réseau d'institutions participantes ; • Etablissements de partenariats opérationnels et protocoles ; • Collecte continue de l'information et partage ; • Confection de produits pour l'information, l'alerte et la prévision. <p>Résultats : Surveillance environnementale assurées Information standard commune ; Prestation de services d'information crédible assurée.</p>

	1.2. Recherche Appliquée pour la Connaissance, le Développement, la Conservation des Ressources naturelles de l'Afrique de l'Ouest.	Renforcement de la coopération entre les Institutions de recherche Appliquée	<p>Antécédents: Les institutions de recherche appliquée communiquent peu entre elles alors que de nombreux problèmes ne peuvent être résolus que par des programmes coordonnés. Une impulsion de la part de l'UEMOA-CEDEAO-CILSS est nécessaire.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Dégager progressivement un programme commun de concertation et de coopération sur des thématiques environnementales communes ; * Conduire des travaux orientés vers des solutions pratiques de problèmes environnementaux communs ; * Renforcer les institutions participantes et leur capacité de coopérer ; * Appuyer la recherche. <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Identification de thématiques communes par des ateliers <i>ad hoc</i> ; * Formulation de projets spécifiques ; * Conduite de recherches sur la base des avantages comparatifs de chaque agence ; * Formation ciblée de personnels et d'équipes. <p>Résultats :</p> <p>Avancées communes sur des sujets d'importance sous-régionale.</p>
		Conduite de Travaux sur des sujets, Programmes et Projets de concentration de la Coopération et d'attaque concertée de problèmes communs importants	<p>Objectifs : Mettre en œuvre un programme commun, tel que défini par projet précédent.</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins supplémentaires des institutions coopérantes ; • Organisation des travaux. <p>Résultats : Un programme Effectif de recherche appliquée en marche.</p>

	1.3. Registre Régional d'Expertise et d'Institutions	Registre d'Expertise CILSS-UEMOA-CEDEAO	<p>Objectif : Mieux connaître et mobiliser l'expertise disponible dans la sous-région</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation et utilisation du Réseau CILSS d'expertise ; • Exploration et utilisation du Registre expertise Désertification de la CCD ; • Etablissement d'un Registre commun sur l'expertise de haut niveau sur les ressources naturelles et l'environnement.
		Réseau sous-Régional d'Institutions nationales et sous-régionales sur l'environnement	VOIR RESEAU D'EXCELLENCE CI-DESSOUS.
	1.4. Programme de soutien au processus de mise en Œuvre des Stratégies, Processus et Politiques sur l'Environnement	Appui à travers conférences, ateliers et stages de l'expertise environnementale dans la sous-région	<p>Antécédents : Les pays de la sous-région négocient isolément conventions et traités en matière d'environnement. La coordination des efforts et la recherche de cohésion doivent être appuyées par l'UEMOA et la CEDEAO.</p> <p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer en commun et à moindre coût la participation et l'information de UEMOA, CILSS et CEDEAO sur les différents processus de négociation, de rapportage ; • Favoriser la concertation et la construction de positions communes dans les négociations. <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Identifications des événements cibles ; * Programmation autonome de conférences propres ; * Programmation et budgétisation d'un programme catalytique d'appui. <p>Résultats: Concertation sous régionale renforcée.</p>

	<p>1.5. Promotion de l'Enseignement et la Formation</p>	<p>Emulation de la Coopération avec les Universités, laboratoires, instituts et Centres de recherche en matière d'environnement</p>	<p>Objectifs : i) Promouvoir l'intérêt et l'action universitaires dans la résolution des problèmes environnementaux notamment de la formation ; ii) identifier et appuyer des thématiques susceptibles de sujets de maîtrise et autres plus hautes candidatures. Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recensement des besoins, opportunités et partenaires ; • Dégagement de moyens d'appui et de bourses ; • Constitution d'une base de données sur thématiques, thèses et résultats de recherche/d'études. <p>Résultats : Meilleure prise en charge de l'environnement dans l'éducation et la recherche.</p>
<p><u>OBJECTIF MAJEUR 2</u> <u>GESTION DURABLE DES RESSOURCES</u></p>	<p>2.1. Evaluation Environnementale</p>	<p>Harmonisation des Approches de l'Evaluation environnementale</p>	<p>Antécédents : Chaque pays a adopté des approches et des formats différents sur l'évaluation, les études d'impact et audits. Une harmonisation est essentielle dans un même espace économique. Objectifs : Harmoniser ou user d'approches et de formats compatibles en la matière. Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Revue des pratiques nationales dans la sous-région ; * Organisation d'ateliers experts de mise à niveau et d'harmonisation ; * Exercices nationaux de réajustement. <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Utilisation d'un langage et des méthodologies communs ou compatibles ; * Traitements identiques des entreprises et industries dans l'ensemble de la sous région.

		Harmonisation des formats d'Etude d'impact environnemental	Déduire de l'étape antérieure des formats communs que l'UEMOA devrait parrainer.
		Approche commune au Classement des Produits dangereux	Cf. infra : Pesticides, sachets plastiques et Produits dangereux.
	2.2. Amélioration de la gestion durable des ressources naturelles sur la base des principes, critères et indicateurs établis en la matière	Promotion et renforcement de la GIRE dans les états de l'UEMOA	<p>Objectifs : Promouvoir la GIRE dans tous les états de la CEDEAO</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les états qui ont des difficultés d'élaboration de la GIRE de leur pays ; • Participer à la réalisation du PAR-GIRE/AO de la CEDEAO et soutenir les pays en difficulté ; • Promouvoir et renforcer les organismes de bassins. <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectivité du PAR-GIRE/AO de la CEDEAO ; • Gestion effectivement intégrée des Eaux de la région ; • Prise en compte à temps et prévention des risques pouvant affecter les bassins ; • Organismes de bassins renforcés ; • Réduction de conflits nés au sujet de la gestion des eaux.

	<p>Gestion Forestière durable, Critères et Indicateurs et Système de certification forestière en Afrique de l'Ouest</p>		<p>Antécédents: Les outils de la gestion durable sont différemment mais faiblement maîtrisés dans la sous région ; il est essentiel d'améliorer cette situation.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Evaluer la situation en matière d'adoption et de mise en œuvre des critères et indicateurs de gestion durable des ressources en arbres et forêts ; * Faire le point sur les systèmes de certification forestière ; * Renouveler et harmoniser les initiatives dans le domaine de la gestion des arbres et forêts. <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Organisation d'une série de consultations et réunions techniques ; * Travaux de synthèse ; * Organiser deux séries ou processus pour les forêts humides et pour les savanes et forêts claires ; * Développer un programme d'action commun et de dialogue forestier dans la sous-région UEMOA-CEDEAO. <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Processus harmonisés dans la sous-région ; * Travaux en matière de C & I et de certification forestière renforcés ; <p>Les activités de terrain sont renforcées et mieux soutenues.</p>
	<p>Gestion Forestière Durable, Critères et Indicateurs et Systèmes de certification Forestière en Afrique Occidentale</p>		<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la gestion durable des forêts de la sous-région ; ▪ Faire le point et avancer la question des C & I en Afrique de l'Ouest ; ▪ Promouvoir l'extension du couvert en arbres et forêts : agroforesterie et paysage ruraux ; plantations forestières ... etc. <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue de réunions (forêts sèches et forêts humides) pour faire le point ; • Identification et lancement d'activités concrètes dans des forêts de référence ; <p>Résultats : L'aménagement forestier mieux équipé dans la théorie et la pratique et plus effectif dans la pratique</p>
	<p><u>Gestion des Zones Humides et Mangroves</u></p>		<p>(Pour Note, voir supra)</p>

	2.3 Gestion de Milieux Fragiles dans la sous-région	<u>Contrôle des espèces aquatiques envahissantes</u>	<p>Antécédents : Une expérience est déjà acquise dans le problème des espèces aquatiques envahissantes (CEDEAO, UICN, OMVS). L'UEMOA s'associera au projet déjà en cours par la CEDEAO et y contribuera par des moyens complémentaires et une recherche commune de ressources additionnelles.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Réaliser l'importance grandissante de l'invasion des plans d'eau par ces espèces ; * Dégager les voies d'une nécessaire coopération pour * Diffuser l'information sur l'ampleur de la prolifération des végétaux aquatiques envahissants et promouvoir le partage d'expériences ; * traiter les cas transfrontaliers. <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduite d'une campagne sur l'ampleur du Phénomène ; • Dégager les voies d'une nécessaire coopération pour valoriser les expériences déjà acquises (CEDEAO, UICN, OMVS) • Promouvoir des projets s/régionaux majeurs. <p>Résultats : Plus grande prise de conscience de la prolifération des végétaux aquatiques envahissants dans les plans d'eau et vulgarisation des expériences acquises par les institutions sous-régionales.</p>
		<u>Grands Bassins Versants</u>	<p>Protection et restauration des bassins versants et des têtes de sources des principaux cours d'eau partagés situés au Fouta Djallon</p> <p>L'action s'intègre dans le projet GEF union Africaine-CEDEAO de Restauration et d'Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI-MFD) que l'UEMOA rejoint</p> <p>Objectifs : <u>Freiner la dégradation accélérée des ressources du Fouta Djallon avec leurs conséquences catastrophiques sur les régimes et qualité des eaux des principaux cours d'eau de la région :</u></p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Promotion et mise en œuvre d'actions durables de développement et de bonne gouvernance dans la gestion des ressources ; * Promotion et incitation à la mise en oeuvre, ation et promotion de meilleures pratiques culturelles ainsi que de conservation et de protection des ressources ; * Promotion d'actions concrètes de lutte contre la déforestation et l'érosion. <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Dégradation des ressources freinée au Fouta ; * Amélioration de la productivité des sources. <p>Acteurs : CEDEAO, CILSS, Organismes de bassins, PNUE, GEF, FAO, UICN.</p>

		<p>Mise en place d'Observatoires de l'environnement sur tous les programmes de développement et de conservation des principaux bassins versants transfrontaliers là où il n'en existe pas.</p>	<p>Antécédent : S'inspirer des expériences de l'OMVS et de l'ABN.</p> <p>Objectifs : * Favoriser le suivi, le partage de l'information et la veille sur l'état et l'utilisation des ressources des bassins versants principaux partagés.</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de cadre juridique et institutionnel approprié de coopération ; • Collecte, contrôle, gestion et partage de l'information sur les ressources du bassin ; • Veille sur l'état, l'utilisation et la protection des ressources. <p>Résultats : * Ressources mieux valorisées ; * Quantité et Qualité des écoulements mieux connues et conditions de suivi des bassins versants améliorées.</p>
--	--	--	--

		<p>Surveillance et Protection de la Grande Faune Migratrice</p>	<p>Antécédents : Les trajectoires de circulation de la faune traversent des territoires partagés par les pays de la sous-région. Leur vulnérabilité est grande dans le vide juridique qui concerne cette migration. L'expérience du WAPO apporte des outils à la résolution de cette problématique et le cadre juridique international de la Convention de Bonn sur la Protection des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage facilite la coopération¹⁷.</p> <p>Objectifs : Assurer la protection des grandes espèces de la sous-région.</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Identification des grandes espèces migratrices et leurs circuits ; * Préparation d'une législation commune engageant la responsabilité de l'UEMOA et de chaque pays membre pour la protection de ces espèces ; * Mise en place d'un système de suivi et d'information. <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Responsabilité commune des Etats dans la conservation de la grande faune migratrice établie ; * Effectifs des espèces majeures sécurisés/Stabilisés ; * Braconnage amoindri.
--	--	---	--

¹⁷ L'article III de cette Convention impose que les parties contractantes dont partie du territoire concerne l'aire de l'espèce en cause (l'Annexe I à la Convention) doivent:

- i) conserver et, lorsque cela est faisable et approprié, restaurer les habitats importants pour soustraire les espèces à tout danger d'extinction ; ii) empêcher, de retirer, de compenser ou de minimiser les effets adverses des activités ou obstacles qui gênent sérieusement ou empêchent la migration ; iii) empêcher, de réduire ou de contrôler les facteurs mettant en danger ou susceptibles d'aggraver le statut des espèces, incluant l'introduction de nouvelles espèces ou la présence d'espèces déjà introduites.

<p style="text-align: center;">AXE STRATEGIQUE 3 MAINTIENANCE OU RESTAURATION D'UN ENVIRONNEMENT SAIN</p>	<p>3.1. Restauration d'écosystèmes dégradés</p>	<p>* L'UEMOA n'intervient directement ou n'encourage des actions spécifiques que dans le cadre des écosystèmes partagés ; * Une veille doit être maintenue pour alerter les pays membres sur des dégradations particulières dans un pays, risquant d'avoir des conséquences sur l'économie générale de la sous-région.</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Bâir un niveau d'information élevé sur l'évolution des écosystèmes de la sous-région ; * Organiser un système d'alerte sur des processus graves de dégradation ; * Assurer une capacité d'intervention. <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'un noyau d'institutions pour assister dans la surveillance (Ex : Institut du Sahel, AGRHYMEYT, CSE, Organismes de bassins... etc.) ; • Promotion le cas échéant, d'études spécifiques sur les milieux concernés... etc. <p>Résultats :</p> <p>Informations régulièrement mise à jour ; Action ou activités d'étude et de préparation de projet lancées à temps (Preparedness).</p> <p>Objectifs :</p> <p>Reconnaître la pauvreté urbaine comme problématique majeure dans les villes de la sous-région et tracer des solutions.</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de la pauvreté et de la marginalité urbaines ; • Organisation d'un Forum d'échange sur le problème entre décideurs et édiles de la sous-région (CLISS, UEMOA, CEDEAO) ; • Formulation d'un plan d'action spécifique sur la marginalité et les taudis urbains. <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte de la pauvreté ; • Une approche commune dégagée ; • Formulation d'un plan d'action spécifique sur la marginalité et les taudis urbains dans la sous-région.
	<p>Etude sur Pauvreté, Marginalité et Taudis Urbains dans les pays de l'UEMOA</p>		

		Aménagement du Vert Urbain	<p>Objectifs : Donner aux espaces urbains une importance majeure et y motiver l'intérêt des décideurs et planificateurs urbains ainsi qu'une réglementation communautaire.</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Diagnostique de la problématique et la situation spécifique de certaines villes témoins ; * Etude et promulgation d'<u>une directive communautaire sur l'introduction ou l'intensification du vert dans les espaces urbains (jardins publics, espaces verts de proximité, coupures vertes, forêts périurbaines ... etc.</u> <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Nouvelle conscience élevée du problème par édiles et citoyens ; * Insertion systématique dans la planification urbaine en UEMOA ; * Aménagement multi usages des places, ceintures vertes et Forêts périurbaines.
--	--	----------------------------	--

		<p>Déchets Urbains et Ruraux et Approches Novatrices à la résolution des problèmes afférents</p>	<p>Objectifs : Documenter et relever la conscience sur la problématique déchets et produits dangereux en particulier i) Pesticides et Produits nocifs venant de l'agriculture ; ii) Déchets Plastiques en milieux urbains et ruraux ; iii) les Produits dangereux.</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Elargissement du mandat du Conseil Sahélien sur les Pesticides pour toute la sous région ; * Revue des moyens et mécanismes de récupération et recyclage des sachets plastiques ; * Etude et mise en place d'une opération intégrée de lutte contre l'envasement des déchets plastiques ; * taxation supplémentaire de l'emploi des sachets plastiques ; * Opérations et mesure concertées pour l'élimination des sachets plastiques ; * Promotion et harmonisation du classement et de la réglementation des produits dangereux. <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Des solutions durables pour l'urgence pesticides ou obsolètes et le contrôle des POP * Les espaces urbains et ruraux débarrassés des sachets et contenants plastiques.
--	--	--	--

		<p>Concentration spéciale sur la Résolution pratique des effets non désirés de la Culture du coton</p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Inverser la tendance destructrice de l'environnement par la culture de coton ; * Faciliter l'acceptation des produits du coton ouest africain et sa labellisation. <p>Activités : Elles sont communes sous les Politiques agriculture et Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> * conscientisation sur les enjeux et la nécessité d'une poursuite de politique intégrée du développement de la culture de coton avec l'appui de la recherche, de la vulgarisation et de la production ; * En concertation avec les cotonniers, diagnostiquer l'état de l'art pour la protection de l'environnement en zone de culture cotonnière ; * Elaboration de directives et normes minimales de bonnes pratiques ; * Préparation d'un manuel commun ; * Audits environnementaux réguliers ; * Vulgarisation et utilisation de l'expérience du CILSS dans l'homologation et le suivi des pesticides. <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Le développement de la culture du coton est assuré tout en protégeant l'environnement ; * La suspicion sur les procédés de production au détriment des producteurs et du commerce cotonniers est atténuée ; * Les risques d'accidents écologiques ou sanitaires dans la culture du coton sont minimisés ou éliminés.
--	--	--	--

	<p>3.3. Promotion et Accélération de la Mise en œuvre des Conventions Relatives à l'Environnement</p>	<p><u>Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCC)</u></p>	<p>Antécédents : <u>Les efforts de chaque pays pour la mise en œuvre des Conventions doivent être mieux coordonnés et renforcés et mis en cohérence.</u></p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire connaître et vulgariser la CCC, le Protocole de Kyoto et ses dispositifs opérationnels ; • Former un noyau de cadres de la sous-région dans la mobilisation des ressources du Mécanisme de Développement propre et la formulation des projets ; • Documenter et vulgariser les notions de vulnérabilité, d'adaptation et les transformations qu'elles induisent ; • Documenter, expérimenter et développer des modes de gestion et de développement qui contribuent à la séquestration de carbone. <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Organisation des ateliers de formation en coopération avec CILSS-AGRHYMET et organismes nationaux compétents ; * Formulation de projets <i>ad hoc</i>. <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CCC et le Protocole de Kyoto sont mieux connus, internalisés et pratiqués ; • Mise en œuvre effective de la Convention ; • Nombreux projets d'échanges de crédits en cours dans la sous-région ; • Modes d'adaptation opérationnels.
--	--	---	--

		<p><u>Convention sur la Diversité Biologique (CDB)</u></p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Avancer la connaissance et la mise en œuvre de la Convention et du protocole de Cartagena sur la biosécurité ; <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Concertation à travers une série d'ateliers techniques et de mise à niveau sur la biosécurité en intégrant les acquis des initiatives Banque mondiale, PNUF et FAO ; * Revue des positions et discuter les principes d'harmonisation, de coopération et d'assistance endogène sur la question des biotechnologies (planification, législation, prise d'options sur les OGM, leur mouvement, manipulation et génération) ; * Protection des patrimoines et défense de la propriété intellectuelle ; * Veille/vigilance régionale sur les risques et conséquences d'espèces, de plantes ou d'animaux envahissants ; * Renforcement des capacités scientifiques et techniques ; * Lancement Consultation sur l'identification de centres d'excellence pour appuyer la mise en œuvre de la convention. <p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CBD mieux connue ; • Les Actions effectives de terrain mieux développées et partagées ; • La mise en œuvre de la Convention avancée à tous les niveaux ; • Le patrimoine biologique de la sous-région mieux partagé ; • La coopération à cet effet avancée dans la sous-région.
--	--	--

		<p><u>Convention de Lutte contre la Désertification (CCD) :</u></p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Réactiver la lutte contre la dégradation des terres dans la sous-région ; * Hâter la mise en œuvre de la Convention ; * Promouvoir l'utilisation et la mise en œuvre des mécanismes du Programme 15 du GEF sur les zones arides avec concentration sur : i) lutte contre la perte de fertilité au champs ; ii) lutte contre la salinité ; iii) restauration des terroirs et des paysages par la réhabilitation des parcs agroforestiers. <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Réactualisation du PASRAO ; * Accélération de sa mise en œuvre.
		<p>Autres Conventions (Abidjan, Bamako, Rotterdam, Convention de Vienne et Protocole de Montréal, Convention de Stockholm sur les POPs, Convention de Bâle... etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Même approche que les Conventions post Rio selon des programmes de travail discutés au niveau du Comité de Concertation et de Suivi ; * Dynamiser au niveau national et s/régional l'appropriation et la mise en œuvre des Conventions émergentes ; * Bâtir une synergie dans la mise en œuvre de toutes les Conventions ; * Etablir un Comité Régional de Concertation et de Suivi.
<p><u>AXE STRATEGIQUE 4</u></p> <p><u>COMMUNICATION,</u></p> <p><u>EDUCATION</u></p> <p><u>ET DEMONSTRATION</u></p>	<p>4.1. Un Programme d'Education Relative à l'Environnement</p>	<p><u>Projet Régional Education Relative à l'Environnement</u></p>	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Eduquer, former et informer sur les problèmes relatifs à l'environnement ; * Revisiter et promouvoir les valeurs sociales et culturelles pour la conservation de l'environnement et l'embellissement de l'habitat. <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultation sur un nouveau PRERE ; • Formulation de projets et recherche de financement ; • Mise en œuvre au nom du CILSS, UEMOA et CEDEAO.

	<p>4.2. Programme d'Incitations et d'encouragement</p>	<p><u>La culture de la citoyenneté environnementale</u></p>	<p>Objectifs : * Appuyer et encourager les institutions œuvrant sur la protection de l'environnement ; * Relever la conscience et l'action dans des secteurs particuliers à travers la conscientisation par l'évènement.</p> <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des cibles et initiatives ; • Formulation et étude sur la faisabilité et désigner des Prix UEMOA sur l'environnement ; • Documentation, synthèse et vulgarisation des acquis des pays sur l'écocitoyenneté ; • Mise en œuvre d'un essai pilote. <p>Exemples de Prix :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Excellence Environnementale ; • Municipalité Verte ; • Ecoles Vertes, Ecoles Amies de l'Environnement...etc.
	<p>4.3. Programme Média</p>	<p>Développement de l'Information Environnementale</p>	<p>Objectifs : * Activer par les médias l'éducation relative à l'Environnement ; * Documenter par l'information les liens entre Pauvreté, Economie et Environnement ; * Faire connaître dans la sous-région les enjeux sur les ressources naturelles, leur état et leur restauration.</p> <p>Activités : * Etude avec le Programme Communication UEMOA déjà existant, la faisabilité de l'idée par élargissement de ce qui existe ; * Formulation et négociation d'un financement ; * Démarrer une période pilote de 5 ans.</p>
		<p>Identification d'un Réseau d'organisations de coopération pour l'environnement</p>	<p>Activités et consultations à mener en partenariat entre l'UEMOA, le CILSS, la CEDEAO, le NEPAD-Environnement : elles sont continues et incluront <i>i.a.</i></p> <p>*Consolidation d'une liste d'agences partenaires de base</p>

AXE STRATEGIQUE 5 <u>PARTENARIATS</u>	Bâtir les complémentarités et les synergies entre et avec les Organismes Nationaux, Régionaux et Internationaux intervenant dans l'Environnement	Etablissement d'un Réseau de Centres d'excellence	<ul style="list-style-type: none"> * Cooptation et négociation avec les Institutions de recherche et de développement de la sous-région ; * Négociation des inscriptions ; * Etude des Références individuelle et constitution de listes de base par consensus.
		Registre sous-régional d'expertise environnementale. Mise en place d'un Comité sous-régional de Concertation, de Suivi et d'Evaluation.	

VII. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET OPTIONS INSTITUTIONNELLES

La mise en œuvre de la politique et du plan d'actions sur l'environnement posera un certain nombre de défis internes et externes à l'UEMOA.

Défis internes : L'environnement est un domaine pluridisciplinaire et horizontal. Les problèmes générés ou rencontrés dans tous les secteurs doivent être pris en compte par l'unité chargée de la surveillance et du règlement de l'ensemble de ces problèmes. Inversement, la précaution environnementale doit être présente dans les approches et les pratiques de tous les secteurs. Les critères essentiels pour le dispositif de mise en œuvre seront :

- Le dégagement de façon durable de ressources humaines et financières adéquates et d'agencements institutionnels appropriés ;
- L'acceptation par toutes les unités de la réalité et des conséquences de la dimension horizontale de l'unité de mise en œuvre de la politique d'amélioration de l'environnement ;
- Le partage de l'initiative et des responsabilités des programmes en matière d'environnement ;
- La compréhension de l'intérêt des mesures environnementales et la prise en compte des dispositions et directives environnementales comme des plus-values et non comme des sujétions sans contrepartie ;
- L'instauration d'un esprit spontané de coopération recherchée par l'une ou l'autre partie et non unilatéralement imposée et le partage des tâches.

Défis externes : Ils ont été évoqués à travers les différentes étapes de développement de la politique. Il y a la nécessité de l'incorporation des principes de l'action déjà annoncés et entraînant notamment :

- L'information sur les différentes initiatives en cours ou planifiées dans la sous-région ;
- La prise en compte des programmes des partenaires de première ligne tels le CILSS, la CEDEAO, le NEPAD et les organismes de bassins ;
- Une interaction constante et souple avec les partenaires internationaux (UNEP-AMCEN, Unesco et ses unités ou projets régionaux, notamment le Programme MAB dans le cadre des activités de AFRIMAB; la FAO et sa Commission des Forêts pour l'Afrique et son Groupe de travail sur la faune et les Aires Protégées, les agences internationales et nationales de coopération, d'assistance technique et de financement ;
- La nécessité d'être présent sur toutes les thématiques majeures de l'environnement ;
- La capacité de monter des partenariats de confiance durables ;
- La disponibilité et les ressources pour animer, organiser et soutenir les pays de la sous-région à se concerter et à préparer des plateformes ou positions communes ou en tout cohérentes dans les grandes négociations régionales et mondiales relatives à la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ;

- Par-dessus tout, la clarification d'un cadre juridique qui puisse armer la Commission et les Etats pour appliquer les consensus dégagés et sanctionner de façon adéquate, les manquements graves sur les questions et obligations communes.

Ces défis dégagent des fonctions et une mission d'une grande envergure dont la délivrance dans le cadre restreint du cadre de gestion présent de l'UEMOA semble à tout le moins problématique. L'UEMOA, pour jouer un rôle moteur et de guide, devra i) se doter des moyens humains et matériels qui permettent de remplir la fonction ; ii) présenter un dispositif institutionnel plus opérationnel et iii) lui accorder un haut niveau politique à l'image de certains développements dans beaucoup de pays de la sous-région.

Les acteurs et leur Rôle : Les acteurs institutionnels pour la mise en œuvre de la politique commune pour l'amélioration de l'environnement incluront principalement :

- La (es) Commission(s) et leurs structures pertinentes à savoir :
 - La Direction en charge de l'Environnement ;
 - Les autres Directions chacune en ce qui la concerne : elles doivent i) s'assurer que chacune des thématiques dont elles ont la charge contienne les dimensions environnementales adéquates (prise en compte technique, application des principes environnementaux de base ...); ii) contribuer à la mise en œuvre conjointe du plan d'action ;
- Les Partenaires en particulier l'UEMOA, la CEDEAO au niveau politique, le CILSS et les organismes de coopération sous-régionale et de bassins) dans une recherche de coordination des programmes, de conduite commune de programmes, de mise en pratique effective de la subsidiarité et de la complémentarité inter agences dans la sous-région ;
- Le Secrétariat du NEPAD dans la recherche commune des financements et dans l'harmonisation des programmes ;
- Les partenaires en coopération (Cf.supra).

Possibilités pour le Financement du Programme Environnement et Mécanismes de mobilisation : La politique pour l'amélioration de l'environnement interpelle tous les pays et toutes les organisations œuvrant dans la sous-région. A priori, sa mise en œuvre devrait pouvoir bénéficier de synergies mais aussi de couplages de ressources pour le financement de projets majeurs. Les sources principales attendues seront de plusieurs origines, notamment les suivantes :

- Fonds Propres des Communautés : Ils permettront le fonctionnement de leurs organes chargés de la mise en œuvre de la politique environnementale soit dans le cadre actuel existant ou sous des formes améliorées, soit dans un cadre nouveau complémentaire ou de substitution, selon les options prises maintenant et dans le temps ;

- Mécanismes de Financement établis dans le cadre des diverses plateformes de coopération régionale et sous-régionale auxquelles l'UEMOA et les Etats sont des parties prenantes. L'on identifie notamment :
 - Les facilités offertes par la Banque Africaine de Développement et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
 - Les arrangements envisagés dans le cadre de la mise en œuvre du NEPAD, notamment la Facilité pour le Programme environnemental du NEPAD ;
 - Les arrangements avec les agences de coopération internationale des pays et Unions de pays donateurs (Agence Française pour l'Environnement; ACIDI, SIDA, FED ... etc.).

- Promotion de l'investissement dans le cadre de partenariats et de programmes sous-régionaux : L'on peut s'attendre à ce que la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement bénéficient de coopération soutenue et de partenariats durables autour de thématiques et de programmes de mise en œuvre conséquents. La Commission devra s'organiser de manière à :
 - renforcer et animer ses capacités d'études et de formulation de tels programmes ;
 - identifier les institutions sous-régionales appropriées et capturer durablement leur collaboration dans des contrats de partenariat pour l'étude et la formulation de programmes ambitieux de conservation des ressources naturelles et de protection de l'environnement ;
 - le cas échéant, créer et mettre en place des organes *ad hoc* pour la conduite de missions ou programmes spécifiques ciblant des objectifs précis et limités dans le temps.

- Sous-traitance ou partenariats avec d'autres organismes sous-régionaux : Des missions spécifiques pourront être identifiées avec la participation de la Commission et le financement assuré par une institution sous-régionale ou internationale.

- Mécanismes internationaux de coopération et de financement : Ces Mécanismes appuient l'action et la coopération internationale. L'on notera entre autres :
 - Les Mécanismes d'appui à la mise en œuvre des Conventions sur l'environnement ;
 - Le Mécanisme par excellence de l'appui à la conservation et au développement le FEM ;
 - Le Programme des Nations unies pour le Développement ;
 - Les agences de coopération technique des Nations Unies (FAO, UNESCO, OMM, PNUE ... etc. collectivement ou individuellement, chacune en ce qui la concerne).

L'ensemble de ces potentialités et modalités pourront couvrir les programmes d'application de la politique. Il y faudra évidemment l'affirmation et la réalité d'une grande volonté politique et d'une forte priorité accordée à l'environnement. Concrètement, des **Plans successifs à Moyen Terme de Mobilisation des Ressources Financières (PMT-MRF)** devront être établis de manière itérative pour permettre à la Commission de mettre en œuvre sa politique.

L'Option institutionnelle : Plusieurs possibilités institutionnelles ont été examinées dans le processus de formulation et dans les ateliers nationaux. Ces options sont figurées dans le tableau de l'annexe 9 du volume 2. Il a été retenu pour une première phase de la mise en œuvre le statu quo d'une Direction de l'Environnement renforcée avec des arrangements internes complémentaires comme décrit ci-dessous .

Le statu quo renforcé se justifie par les contingences économiques présentes et la volonté affichée d'avoir une équipe légère et efficace. Il appelle :

- Au renforcement de la Direction de l'Environnement qui sera dotée de ressources humaines complémentaires de qualité ;
 - A la dotation de son organigramme des cadres nécessaires, voire de moyens nouveaux matériels ou humains complémentaires pour répondre aux fonctions de coordination, d'harmonisation, d'incitation, de mise en cohérence et d'animation de réseaux divers correspondant à la niche de l'UEMOA ;
 - A une plus grande précision apportée au cadre institutionnel et politique, aux capacités de la Commission à élaborer des critères de convergence et du caractère exécutoire de ses directives, en somme à sa Niche dans les questions relatives à l'environnement qui devrait se caractériser par :
- Un rôle central, donc de leadership dans la sous-région dans le domaine de l'environnement ;
 - La fonction de coordination des réflexions et des actions dans le cadre des conventions, traités et accords internationaux ;
 - Des tâches d'harmonisation des réglementations et politiques en matière d'environnement ;
 - Le lancement et la coordination d'initiatives dans la mise en place d'incitations aux bonnes pratiques à travers la création de labels et de moyens d'entraînement et d'encouragement appropriés ;
 - L'intégration de la dimension environnementale dans les autres politiques de l'Union (Mise en cohérence des politiques avec la politique environnementale) et dans les investissements dans la sous-région en particulier dans les directives opérationnelles des institutions spécialisées de l'Union (Banques et autres institutions financières).
 - L'utilisation des instruments existants et l'élaboration des guidelines (directives) et normes permettront d'atteindre cet objectif.

Des mesures, outils et organes supplémentaires pourront compléter et appuyer la Direction de l'Environnement, notamment :

- Le développement au sein de la direction d'un « observatoire de l'environnement » genre Système d'Information et de Suivi de l'Environnement (SISE) opérant localement et par Internet pour permettre aux autres Départements de l'UEMOA ainsi qu'aux états membres d'y convoyer et d'en tirer des informations ;
- L'établissement d'une autre fonction qui concernerait le développement des outils de gestion de l'environnement (évaluation environnementale, normes et standards de qualité, réglementation communautaire, directives, mesures d'urgences etc.) et organiser le renforcement des capacités des pays dans les domaines concernés ;
- La promotion d'une fonction importante relative à l'appui à la gestion rationnelle des écosystèmes partagés quelle que soit leur nature (aires protégées, pâturages, cours et plans d'eau, forêts, etc.).
- La promotion de l'animation de réseaux thématiques et la mise en cohérence des politiques et procédures des pays membres qui restent des missions centrales de la Direction de l'Environnement ;
- La création d'un Mécanisme sous-régional de Concertation sur les Questions environnementales et le développement Durable, et de Suivi-Evaluation de la Politique environnementale de l'UEMOA.

Fonctions et Responsabilités de la Direction de l'Environnement de l'UEMOA

Renforcée

Sur la base des options qui précèdent, la Direction de l'Environnement, en rapport constant avec les autres Directions de la Commission, notamment de l'Agriculture, de l'Aménagement du Territoire, des Mines et de l'Industrie ... etc. délivre les fonctions ci-dessous :

- L'assistance continue et développement d'activités liées à la politique environnementale et la mise en œuvre du programme UEMOA ;
- La conduite des opérations pour aboutir à des normes minimales communes dans les divers secteurs ;
- L'appui à la mise en place de cadres régionaux comme les agences de bassin, les observatoires ;
- L'appui au montage de projets et programmes pour les pays dans les différents secteurs cibles ;
- L'appui aux pays de la sous-région dans les négociations internationales relatives à l'environnement et en particulier la formulation d'approches et d'options communes ;
- Le renforcement des capacités en matière de gestion rationnelle de l'environnement des autres départements de la commission et des autres entités de l'Union ;
- Le développement d'un système de veille environnementale dans le cadre de l'Observatoire mentionné ci-haut ;
- L'appui aux pays membres pour la mise en œuvre des conventions à travers les projets régionaux (ex. : le projet sur la biosécurité avec la Banque Mondiale) ;
- L'animation de la coopération avec les centres d'excellence retenus par l'UEMOA ;

- La mise en place de plates-formes communautaires sur les sujets émergents ;
- L'appui aux réseaux spécialisés pertinents opérant dans le secteur et dans la sous-région. A cet effet, une attention particulière sera réservée à la mise à contribution de l'expertise sous-régionale et nationale. Celle-ci sera mobilisée dans la réalisation des études programmes et projets pertinents, la coopération sous-régionale, les groupes d'experts et réseaux ;
- L'animation et le suivi du fonctionnement du Mécanisme (Comité, Conseil, Groupe...) de Concertation sur les Questions Environnementales et le Développement Durable, qui assurerait le Suivi et l'Evaluation de la Mise en œuvre de la Politique pour l'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA.
- La coordination devant exister entre les mécanismes du NEPAD, et l'UEMOA, la CEDEAO avec l'appui technique du CILSS.
- etc.

VIII. CONCLUSIONS

Le processus de collecte de l'information, de discussion et d'interactions, l'implication des pays de l'UEMOA et de la CEDEAO et de nombreuses autres institutions sous-régionales nous ont, semble-t-il, permis de recueillir le maximum de préoccupations et de points de vue sur les problèmes de l'environnement en Afrique de l'Ouest. La région, indépendante depuis bientôt un demi-siècle, a un héritage historique et économique, social et humain qui imprime des traces évidentes sur l'état de l'environnement.

Les caractéristiques des ressources naturelles comme la situation des pollutions et nuisances empruntent à des processus dynamiques :

- de croissance accélérée à faible niveau de planification ;
- d'équipements d'assainissement obsolètes ou insuffisants ;
- de connaissances insuffisantes des ressources naturelles et de leur surexploitation quasi généralisée avec des aménagements insuffisants ;
- De gros déficits de législation et de réglementation n'offrant pas de cadre approprié de gestion de ces ressources ;
- L'accumulation des défis à un rythme particulièrement rapide avec la pression de l'évolution des dispositifs internationaux et des échanges commerciaux imposant nouvelles réglementations à impact national et apportant de nouveaux produits qui appellent à de nouvelles dispositions.

A ces éléments, s'ajoutent la nature très imbriquée des ressources de la sous-région et l'intégration politique et économique progressive dans lesquelles les pays se sont engagés. Il faut également noter le dynamisme ambiant en Afrique et dans la sous-région. Les pays connaissent ou prennent de nombreuses initiatives communes nouvelles dans les domaines de l'environnement : Plan d'Action Environnemental NEPAD, Initiatives sur l'eau avec référence particulière à la GIRE, aux zones humides et aux activités de bassins, Initiatives sur le Barrage Vert et parallèlement à tout cela, les programmes de Réduction de la Pauvreté dont la dimension environnementale est évidente.

L'approche utilisée de forte interaction avec les pays et leurs diverses institutions, a permis de s'informer de toute cette actualité et d'essayer d'en tenir compte le plus largement possible. La Politique Commune s'en est enrichie et l'on espère qu'elle se révélera un outil essentiel pour les institutions d'intégration politique et économique de la sous-région. ...

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

BENIN

MECCAG-PD, Forum sur l'accélération de la croissance, mai 2001

MFE, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Bénin, décembre 2002

MEHU, Répertoire des méta données sur l'environnement et le développement durable au Bénin, 1^{ère} version, décembre 2002

MEHU-UNITAR, Profil Institutionnel de l'Environnement, octobre 2001

MEHU, Plan d'Action Environnemental, 2^{ème} version, novembre 2001

MPP, BM, Etude sur les sources de croissance de l'économie béninoise, rapport provisoire, septembre 2005

MEHU, Schéma directeur d'aménagement d'urbanisme du « Grand Cotonou », rapport synthèse du bilan diagnostique, avril 2005

ABE-PNUD, Contribution nationale du Bénin pour la rédaction Du Rapport sur l'Etat de l'Environnement de l'Afrique de Ouest, décembre 2002.

BURKINA FASO

Gouvernement du Burkina Faso : Ministère de l'Environnement, Secrétariat permanent CNEED, Juin 2005, Rapport de la Conférence du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable, Ouagadougou, 6-9 juin 2005.

Gouvernement du Burkina Faso : Ministère de l'Environnement, CONAGESE Mars 2002 : Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Burkina Faso, 1^{ère} Edition.

Gouvernement du Burkina Faso : Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des ressources halieutiques, Mars 2003 : Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en eaux du Burkina Faso.

Institut national de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) : CD de présentation des activités des Départements (Gestion des Ressources naturelles Production végétale ; Production animale ; Production Forestière).

COTE D'IVOIRE

Akoi Kouadio, (1997) Etude de la faune des plans d'eau des forêts côtières.

Avenard J. M., Girard G., Sircoulon J., Touchebeuf P., Guillaumet J.L., Adjanooun E. et Perraud A., (1971) Le milieu naturel de Côte d'Ivoire. Mémoire ORSTOM N° 50, 117, 73-108, 113 pp.

Cabinet du Premier Ministre, Ministère de la Planification du Développement, (2002) Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Haskoning B.V., (1999) Dépollution de la lagune Ebrié, Abidjan.

Rougerie G., (1960) Le façonnement actuel des modelés en Côte d'Ivoire forestière. Thèse, Dakar, Mémoire IFAN.

Sankaré Yacouba, N'goran Ya,

Kaba N., Etien N., Sankaré Y., (1991) Contribution à l'étude de la croissance de la fougère aquatique *salvinia molesta*, in journal ivoirien d'océanologie et de limnologie.

N'goran Cyriaque, (2000) La gestion de l'environnement par les organisations communautaires en Côte d'Ivoire.

N'guessan Kouakou E., (2002) rapport de synthèse sur les sites sensibles du littoral ivoirien.

Thiam Tidjane, (1999) Bilan diagnostique de la politique forestière ivoirienne. Tome I – Bilan diagnostique.

Traoré et Yté,

Institut National de Statistiques, (1998) Enquête sur les conditions de vie des ménages.

Ministère de l'Environnement et de la Forêt/ Direction de l'Environnement, (1999) "Monographie nationale de la Diversité biologique.

Ministère du Logement, du Cadre de Vie et de l'Environnement, (1996) Plan National d'Actions pour l'Environnement 1996-2010.

Ministère de la Planification et du développement (2003), Rapport national sur les objectifs du millénaire.

GUINEE-BISSAU

Banque Mondiale, 2004, Plan d'Action pour la Promotion du Secteur Privé

BCEAO-UEMOA, 2005 : Evolution de la situation économique, financière et monétaire dans les états membres de l'UEMOA en 2004 et perspectives pour l'année 2005, Avril, 2005, 16p + annexes

BCEAO-UEMOA, 2005 : Principaux indicateurs économiques et financiers de la Guinée-Bissau, Commission de l'UEMOA-BCEAO, avril, 2005, 9 P

Banque de France, 2005 : Rapport sur la zone Franc-Guinée-Bissau - pp 151-159

BERTRAND A. (1992) L'économie des combustibles ligneux en Guinée-Bissau. PAFT - Consultation sur les filières bois-énergie et la gestion locale des ressources forestières. Cirad/Forêt 141 p.

CILSS, Sahel 21, 2002, Mise en place du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire durable dans la perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel : Stratégie opérationnelle 2015 et le Programme quinquennal 2003 -2007 de Guinée – Bissau.

CILSS, 2004 : Vingt ans de Prévention des Crises Alimentaires au Sahel, Bilan et Perspectives.

CIPA, 2004 : Impacts des politiques liées au commerce dans la gestion des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest : le cas de la Guinée-Bissau. Rapport de synthèse élaboré en collaboration avec WWF, ENDA, octobre 2004, 20 p

DEMANTE M. J. (1992) Projet bois-énergie en Guinée-Bissau. Rapport de mission d'appui technique et méthodologique ABF 32 p.

DIOMBÉRA Kaoussou, 2003 : Bilan de l'état de la préparation à la sécheresse et à l'atténuation de ses effets en Guinée-Bissau. Communication au Congrès Forestier Mondial, 6 pages,

DIOMBÉRA Kaoussou, 1995 : Quelques aspects de la gestion de l'environnement en Guinée-Bissau. Rapport préparé pour la Conférence Ministérielle Africaine de Durban (Afrique du Sud) 24-25 Juin 1995, 4 pages

DIOMBÉRA Kaoussou 1993 : Récolte, Transformation et Consommation des Bois en Guinée-Bissau : Filière bois d'oeuvre et bois d'énergie. Mémoire DEA - ENGREF/INRA, 120 pages.

FAO, 2002, Lettre de Politique de Développement Agricole et son Plan d'Action de la Guinée-Bissau.

FAO, 2004, Etude de marché des produits agricoles dans le cadre du projet « d'appui à la dynamisation de la commercialisation des produits agro-pastoraux »

Gouvernement, 2004, Politique de Développement Economique et Social du Gouvernement ou Programme du Gouvernement de 2004 à 2008.

Gouvernement de Guinée-Bissau, 2003, la loi foncière et le draft sur son règlement d'application.

International Trade Centre UNCTAD/WTO, 2005 : Etude de l'offre et de la demande sur les produits alimentaires de Guinée-Bissau : Expansion du commerce intra et inter régional entre les pays de la CEMAC et de l'UEMOA, février 2005, 51 p

MADON Gérard, 1996 : Sous-secteur des Combustibles ligneux : Diagnostic et Propositions. Seed, Août 1996, 32 pages

MADR, 2005 : Subsídio do Plano de Acção Nacional de Luta Contra a Desertificação na Guiné-Bissau (PAN/LCD), relatório final, Maio de 2005, 84 P

MDRA, 1997 : Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA), Janvier 1997, 47pages

MDRA/DGFC, 1992: Plan Directeur Forestier National (PDFN), 85 pages

MDRRNE, 1998 : Schéma directeur pour le secteur Eau et Assainissement 1997-2006, Mai 1998, 218 p

NEPAD, 2004, Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT) dans le secteur agricole pour la mise en œuvre du PDDA.

PNUD, 2004, Note sur les statistiques dans le rapport mondial sur le développement humain 2004

PNUD, 2000, Etude prospective sur la Guinée-Bissau à l'horizon 2025 : Djitu Ten
Projecto GBS/G32/GEF/PNUD, (2003) : Inventario das emissões de gases com efeito de estufa na Guiné-Bissau.

UEMOA, 1999, Politique Agricole (PAU)

MDRA, 1996 : La filière anacardier en Guinée-Bissau, Novembre 1996 par J. Veyslié

Analyse dos constrangimentos na fileira do sector das pescas, Grupo de consultores

AMS, Projecto de reabilitação e Desenvolvimento do sector privado, junho de 2004, 63 P

STEEV Lynn & Peter Jaeger, 2004: Estudo do Desenvolvimento do sector do caju da Guiné-Bissau, 2004, Projecto de reabilitação e Desenvolvimento do sector privado da Guiné-Bissau, por, 69 P + annexes.

MALI

BDPA-SCETAGRI, 1992 : Environnement et développement rural ;

CCL, 1999 : Analyse du secteur forestier et propositions

Commission pour l'Afrique, 2005: Notre intérêt commun

DNACPN, 2004: Rapport annuel

DNAER, 1997: Politique nationale de gestion des ressources naturelles

DNCN, 2004: Rapport Annuel

DNEF, 1991: Projet inventaire des ressources ligneuses au Mali

MEA, 2005: Rapport sur l'état de l'environnement au Mali;

MEATEU, 1998: Plan d'action environnementale volumes 1, 2, 3

MEATEU, 2001: Stratégie et plan d'action en matière de diversité biologique

MEATEU, 2001: Examen décennal de l'Agenda 21

MEATEU, 2001: Etude prospective du secteur forestier en Afrique, cas du Mali

MEF, 2001: Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

MEF, 2005: Budget d'Etat

PNUE, 2002: L'avenir de l'environnement en Afrique.

NIGER

République du Niger, Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification 2005 : Consultation sectorielle sur l'Environnement et la Lutte contre la Désertification : Rapport Général.

République du Niger, Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification 2005 : Consultation Sectorielle sur l'Environnement et la Lutte contre la Désertification: Document 3 – Synthèse.

SENEGAL

(2001), Gouvernement du Sénégal, Ministère de l'Environnement : Code de l'Environnement ;

Gouvernement du Sénégal, Ministère de l'Environnement : Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement ;

Gouvernement du Sénégal 1998 : Décret 98-399 du 5 mai 1998, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement de l'Agence Régionale de Développement.

Niang-Diop, I *et al.* (Mars 2005) Etude et Vulnérabilité des Côtes Sénégalaises aux Changements climatiques, Programme d'Assistance des Pays Bas, Ministère de l'Environnement.

GENERAL - UEMOA, AUTRES AGENCES SOUS-REGIONALES ET REGIONALES ET AUTRES EDITEURS

Conférence des Ministres de l'agriculture, de l'Afrique de l'Ouest et du Centre : Réflexions sur un cadre de stratégie pour une Politique Agricole Commune en Afrique de l'Ouest ;

Gouvernement du Niger (Direction de l'Environnement, ORSTOM, CIRAD - Forêt) 1997 : Fonctionnement et Gestion des Ecosystèmes Forestiers Contractés Sahéliens. Lamarque, François, 2004. Les Grands Mammifères du Complexe WAP (Parcs Nationaux et Réserve W, Arly, Pendjari)

National Academy Press, Washington DC 1983 : Environmental Change in the West African Sahel

Fiorenza, Pierre 1982. Larousse : Encyclopédie des Animaux de Grande Chasse en Afrique.

Nations Unies 1993 : UN New Agenda for the Development of Africa in the 1990s.

RECYCONSULT 2002 : 1.001 Mots et Abréviations de l'Environnement et du Développement Durable.

RECYCONSULT. Mémento de la Réglementation Environnementale Française et Européenne

UICN – Union mondiale pour la nature, 2000 : Vers une gestion durable des plaines d'inondation sahéliennes Bureau régional pour l'Afrique de l'ouest (UICN-BRAO)

UICN 2004 : Réduire la Vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest aux Impacts du Climat sur l'Eau : Eléments de Stratégie Régionale de Préparation et d'Adaptation.

UEMOA, Document Cadre d'Orientations Générales de la Politique d'Aménagement du Territoire Communautaire de l'UEMOA

United Nations (Consortium UNCCD, UNEP, UNESCO, FAO, ESCAP) 2002 : Global Alarm : Dust and Sandstorms from the World Drylands.